L'ANTHROPOLOGIE

CRIMINELLE

ET SES RÉCENTS PROGRÈS

PAR

CESARE LOMBROSO

Professeur de Clinique psychiatrique
à l'Université de Turin

CINQUIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE D'UNE PRÉFACE NOUVELLE

Avec 13 figures dans le texte

PARIS

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1904

A MESSIEURS

BROUARDEL, MOREAU, ROUSSEL, MÖBIUS,
KURELLA, FERRI, GAROFALO, SIGHELE, MARRO,
DRILL, WINKLER, HAWELOCK ELLIS,
MAUPATIÉ, LEFORT, MARANDON DE MONTYEL
NINA RODRIGUÈS ET A Mme TARNOWSKY

Les Apôtres de l'Anthropologie criminelle
en Europe

C. LOMBROSO

PRÉFACE DE LA TROISIÈME ÉDITION

Je ne voudrais pas que l'apparition de la troisième édition de ce livre, qui a ouvert en France les premiers feux dans le champ encore vierge de l'*Anthropologie criminelle*, pût faire croire qu'avec lui le dernier mot a été dit sur cette science. Ce livre à présent est en retard et ne peut plus servir que comme indicateur et historien du passé ou comme guide pour ceux qui voudraient pénétrer pour la première fois dans la voie nouvelle.

Car pendant que nos adversaires, pareils aux chorum des tragédies anciennes persistent à nous combattre à coups de syllogismes et de déclamations, mais sans broncher d'un pas, nous avons marché lentement, mais toujours vers le but.

C'est ainsi qu'en France Maupatié a étudié très exactement les caractères de dégénérescence des jeunes criminels comparés aux fous. M. Lefort a retrouvé, par un vrai coup de génie, dans les

œuvres classiques de la peinture antique et moderne, le type criminel. MM. Marandon de Montyel et Christian nous ont révélé les tatouages chez les fous.

En Amérique, M. Macdonald a étudié la psychologie du fou-moral. M. Talbot a découvert de nouveaux caractères dans les dents et dans les crânes des criminels-nés; Cantel-Bey, Carrara, Nina Rodrigues et Fano, nous ont révélé dans la physionomie et dans le crâne des criminels barbares l'absence de toute anomalie. Magri, à Pise, a tenté une étude sur le vol; Florian en a essayé une autre sur la Diffamation : il a montré que bien souvent on considère comme diffamation et l'on punit comme telle la critique politique, grâce à des lois qui sont toujours à l'encontre de la vérité : la liberté politique est une nécessité morale qu'il ne faut pas entraver, non plus que la liberté de citoyen, même quand elle paraît offensive. On doit au contraire la favoriser par tous les moyens possibles pour aider à la morale politique dont elle elle est l'unique soutien.

Dans la nouvelle édition de mon *Homme criminel* (F. Alcan, 1895), j'ai essayé d'illustrer plusieurs variétés de l'homme criminel : le criminel-fou, le criminaloïde (le criminel d'occasion) et le criminel par passion, en complétant la démonstration du type criminel avec un atlas qui présente une série d'exemplaires du type criminel étudiés par mes amis et même par mes adversaires : mais la démonstration plus précise du type a été faite par Winckler en soumettant au

calcul des probabilités les mensurations anthropométriques relevées dans un égal nombre d'assassins et d'hommes honnêtes.

Ferrero, dans les *Lois psychologiques du symbolisme* (Paris, F. Alcan, 1894; Turin, 1893), nous a montré la cause principale des erreurs judiciaires et juridiques, dans l'arrêt idéo-émotionnel que subit le jugement humain qui substitue la logique à l'observation des faits.

Sighele a étudié le crime collectif et a démontré plus amplement que je n'aurais pu le faire, que les agrégats humains ont des caractères opposés à ceux des unités qui les composent. C'est la base de sa *Foule criminelle* (Paris, F. Alcan, 1890; 2e édition, Turin, 1894.)

Il a démontré aussi dans un autre ouvrage: *Le crime à deux* (Lyon, 1891; Turin, 1890), qu'il y a plus à craindre des personnes qui tendent à s'associer pour le mal que d'un criminel isolé; en effet, les criminels par occasion ou par passion n'ont jamais de complices.

Moi-même, avec Ferrero, j'ai étudié toutes les variétés de la *Femme criminelle* et de la *Prostituée;* et avec Laschi, j'ai édifié tout un nouveau système pénal sur le *Crime politique et les révolutions* en partant du misonéisme (horreur du nouveau) : car tout changement précipité et qui n'est pas arraché par la nécessité est pénible à l'homme; et en politique, il est punissable parce qu'il marche contre les opinions et les sentiments de la majorité et en retarde ainsi les évolutions.

Enrico Ferri qui, dans sa *Sociologie criminelle*

traduite en français (Paris, Rousseau, 1893), en allemand et en anglais, avait tracé les lois sociologiques de l'école nouvelle, a donné dans l'*Omicidio* (1895) la plus grande et la plus sérieuse application de l'anthropologie criminelle à un crime spécial.

Il a, avec une patience de bénédictin, comparé des milliers de soldats et de criminels, dont il a étudié non seulement les différences somatiques mais encore les différences psychologiques dans une série d'interrogatoires reproduits dans son *Atlas*. C'est surtout dans cet atlas qu'on peut admirer ses efforts ; on y trouve une géographie et une statistique morale non seulement des homicides mais de tous les crimes d'Europe.

Ce que Quetelet et surtout Guerry ont exposé dans des travaux gigantesques, mais aussi difficiles à saisir, il l'a réduit en planches très claires et éloquentes, en créant la première statistique graphique populaire.

Finalement, ma conclusion la plus controversée, l'analogie allant jusqu'à l'identité du criminel-né avec l'épileptique a trouvé dans les découvertes de Pelanda et de Krafft-Ebbing sur les psychopathies sexuelles, de Carrara sur le pied préhensile, sur les plis de la main, d'Ottolonghi sur le champ visuel une nouvelle confirmation qui est complétée maintenant par les études de mon chef de clinique, M. Roncoroni. Ce dernier nous a donné l'an dernier son *Trattató dell' Epilessia con speciàle riguardo alle Psicosi epilettiche* où il a démontré cliniquement l'analogie du criminel-

né et de l'épileptique : plus récemment encore, après cinq années de travail, il a pu saisir l'anomalie histologique du cerveau de l'épileptique, complètement identique à celle du criminel-né [1].

Là ne s'est pas arrêtée l'expansion des théories de l'Anthropologie criminelle. Kurella, Mobius et Fraenkel, en Allemagne; Havelock Ellis et Morrisson, en Angleterre, ont élargi l'horizon de ces études par des travaux personnels et par des traductions des ouvrages italiens et français. En Italie se publie une *Bibliothèque d'Anthropologie criminelle* qui contient déjà plus de 70 ouvrages ; des collections analogues sont dirigées par Kurella en Allemagne, par Morisson en Angleterre.

On peut donc dire sans manquer à la modestie, que la route nouvelle a été parcourue presque jusqu'au but et que, depuis la publication de la première édition de ce livre, pas un jour ne s'est passé qu'il n'ait vu porter une nouvelle pierre à l'édifice nouveau.

C. Lombroso.

1er nov. 1895.

(1) *Archivio di Psichiatria ed Antrop. crim.*, 1895, Dic. XVI, VI.

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

I

La marche rapide, presque précipitée, de l'*Anthropologie criminelle*, empêche bien des savants d'attendre paisiblement les nouvelles publications, toujours très documentées et très volumineuses, qui ne peuvent paraître que lentement. D'autre part, il n'est pas toujours facile de puiser dans les revues spéciales (*Archivio de Psichiatria, anthropologia criminale e Scienze penali*, — *Archives d'Anthropologie criminelle*, — *Revue philosophique,* — *Revue de Mirjewsky*, *de Kowalevsky*) qui nous donnent le compte rendu de ces publications, aussitôt qu'elles paraissent. C'est pour cela que je crois utile d'en publier moi-même aujourd'hui un résumé.

Mais il pourrait paraître inconvenant que je commence ce travail sans répondre d'abord aux nombreuses critiques qu'a soulevées l'étude de cette nouvelle branche de la science, critiques, qui, à elles seules, en marquent l'importance.

M. Topinard me dénie le droit d'affirmer l'existence d'un type criminel, parce que moi-même je conviens que ce type manque complètement dans 60 p. 100 des observations.

Il n'y a pas de doute que, si l'acceptation de l'idée d'un type est liée à sa complète universalité, on ne peut l'accepter. Mais j'avais déjà écrit, dans mes premiers ouvrages, qu'il faut accueillir cette idée avec la même réserve que celle qu'on met à apprécier les moyennes dans la statistique. Quand on dit que la vie moyenne est de trente-deux ans, et que le mois le plus fatal à la vie est le mois de décembre, personne n'entend par là que tous, ou presque tous les hommes, doivent mourir à trente-deux ans, ni au mois de décembre.

Et je ne suis pas le seul à faire cette restriction; pour le démontrer je n'ai qu'à citer littéralement les définitions qu'en donne, dans son remarquable ouvrage (1), M. Topinard, lui-même, lui le plus acharné de mes adversaires.

« Le type, dit Gratiolet, est une « impression synthétique ». Le type, dit Gœthe, est « l'image abstraite et générale », que nous déduisons de l'observation des parties communes et des différences. « Le type d'une espèce, ajoute Isidore-G. Saint-Hilaire, ne se montre jamais à nos yeux, il n'apparaît qu'à notre esprit. » « Les types humains, écrit Broca, n'ont pas une existence réelle; ce sont des conceptions abstraites, idéales, qui res-

(1) Topinard. *Eléments d'anthropologie générale*, p. 191 et suiv. Paris, 1885.

sortent de la comparaison des variétés ethniques et se composent de l'ensemble des caractères communs à un certain nombre d'entre elles. »

« Nous acquiesçons pleinement à ces manières de voir : le type est bien un ensemble de traits, mais par rapport au groupe qu'il caractérise, c'est aussi l'ensemble de ses traits *les plus accusés et se répétant le plus souvent*. D'où une série de conséquences que l'anthropologiste, dans son laboratoire aussi bien qu'au milieu des populations de l'Afrique centrale, ne doit jamais perdre de vue.

« Le type, dit Isidore-G. Saint-Hilaire, est une sorte de point fixe et de centre commun autour duquel les différences présentées sont comme autant de déviations en sens divers, et d'oscillations presque indéfiniment variées; autour duquel la nature semble *se jouer*, comme disaient autrefois les anatomistes, et comme on dit encore dans les langues germaniques. »

« Un exemple semble inutile après une peinture si parfaite. Prenons cependant une série de crânes, une centaine, dans de bonnes conditions d'homogénéité, tels, par exemple, que la première série d'Auvergnats, étudiée par Broca, qui provenait d'un ancien *cimetière* de montagne, dans une localité écartée, en nous rappelant une fois pour toutes que les crânes représentent des individus avec cet avantage qu'on peut les manier à volonté, les mesurer et en disposer à son aise.

« Au premier coup d'œil, ce qui frappe, ce sont leurs différences; il n'y en a pas deux d'absolument semblables; après des efforts réitérés il faut se résigner : par un point ou par un autre tous diffèrent. Cependant, à quelques exceptions près

tout à fait rebelles, ils ont un air de famillle qui les rapproche entre eux, et d'autre part les éloigne par exemple d'une série de cent Basques à côté, et à plus forte raison d'une série de cent néo-Calédoniens plus loin. Cet air de famille est même très prononcé chez certains. Si, procédant à l'analyse des caractères et les mesurant pour mieux s'en rendre compte, on y regarde de plus près, on remarque qu'il y en a de plus ou moins brachycéphales, de plus ou moins orthognathes, de plus ou moins mésorrhiniens, etc. Prenant alors les chiffres qui, dans chaque crâne, sont l'expression numérique du degré de ces caractères et les disposant en séries, suivant une méthode que nous décrirons plus tard, on voit qu'un certain degré de l'indice céphalique, par exemple, se répète un plus grand nombre de fois, et que les degrés au-dessus et au-dessous vont en diminuant de fréquence. De même pour le prognathisme, la mésorrhinie, et ainsi de suite de vingt caractères. Le crâne qui présenterait réunis les degrés de chaque caractère se répétant le plus, exprimerait donc au maximum l'ensemble des caractères communs de la série ; il résumerait « l'air de famille » cherché et en réaliserait le type parfait. Mais ce crâne idéal n'existe pas, la série serait de mille, qu'il ne se rencontrerait peut-être pas davantage.....

« Par la mensuration des caractères craniens et l'opération qui en donne les moyennes, Broca, obtenait ce qu'il appelait le *crâne moyen* de la série. Mais ce crâne possédant exactement toutes les dimensions moyennes obtenues ou au moins tous les rapports moyens, et reproduisant la forme moyenne, sinon le volume moyen, est un artifice ; il ne répond rigoureusement ni au crâne idéal dé-

terminé par le procédé de la sériation de tout à l'heure, ni à un crâne réel quelconque de la série. Un hasard seul peut donner le crâne moyen ou le crâne typique.

« Le type d'une série de crânes ou d'individus n'est donc pas une réalité palpable, mais le produit d'un travail, un désir, une espérance, une image abstraite et générale, suivant l'expression de Gœthe. Le résultat serait le même, si, au lieu de procéder mathématiquement, par une série de mensurations, on eût procédé par les sens et par une suite de tâtonnements, en conservant le souvenir de la physionomie de chaque crâne ; rejetant les traits exceptionnels, exaltant ceux qui se répètent le plus et contrastent davantage avec ceux des autres groupes, et créant dans son esprit une résultante typique, une quintessence de caractères.

« Le type d'une espèce, d'une race, d'un peuple, d'une série de crânes, autrement dit d'un groupe quelconque, est donc l'ensemble des caractères les mieux accusés, les plus constants au degré voulu et les plus frappants par rapport à ceux d'autres groupes.

« Il va sans dire que ces caractères ne pèsent pas de même dans la balance, qu'il y en aura de légers et de décisifs et, pour me servir du véritable mot, de caractéristiques. Il va sans dire aussi que parfois aucun, pris isolément, n'aura une grande signification, et que leur portée résultera de leur nombre. Il y a ainsi des types bons, mauvais et indifférents, des types certains et des types douteux. Une question se pose donc : à quel nombre minimum de caractères utiles un type peut-il se réduire? Elle se pose et ne se ré-

sont pas. C'est au jugement de chacun et à la rigueur qu'exige le cas particulier à en décider. Dans la pratique, deux ou trois bons caractères physiques réunis sont souvent une bonne fortune, et l'on s'en contente, lorsqu'ils sont appuyés de considérations et surtout de caractères physiologiques, historiques, etc. »

C'est donc bien M. Topinard lui-même qui me donne ici raison.

Mais il ne veut cependant pas entendre parler d'atavisme chez les criminels, parce qu'il n'y a pas, selon lui, de continuité entre les hommes et les animaux. Il me serait très facile, ici, de répondre en citant seulement les noms de Darwin, de Lamarck, de Wallace et même de Buffon, qui nous ont démontré la continuité de l'échelle des êtres organiques, continuité dont les découvertes paléontologiques les plus récentes comblent chaque jour les lacunes; toutefois il n'en est pas besoin; car, même si cette chaîne faisait défaut en zoologie, elle existerait dans l'embryologie humaine.

Le plus étrange c'est que bien des gens, tout en admettant l'atavisme des criminels, trouvent que justement pour cela, il n'est pas possible d'admettre son influence pathologique. M. Manouvrier, au contraire, tout en acceptant l'influence pathologique (ce qui explique l'asymétrie du visage, l'enchevêtrement des dents des criminels), y puise un prétexte pour nier l'atavisme. Mais est-ce que ce n'est pas le cas de bien des maladies mentales (la microcéphalie, par exemple), de montrer

réunis, tout à fait enchevêtrés et presque fondus ensemble, la pathologie et l'atavisme? Et comment peut-on concevoir des phénomènes atavistiques dans l'homme, sans faire intervenir la pathologie fœtale?

II

Rappelons-nous ici que, pour toutes ces découvertes, comme du reste pour tout ce qui est vraiment nouveau dans le champ expérimental, rien ne fait plus de tort que la logique, que le gros bon sens, le plus grand ennemi des grandes vérités. C'est que dans des études initiales il faut travailler bien plus avec le télescope qu'avec la loupe.

Avec la loupe, avec les syllogismes et la logique, on vous prouvera que c'est le soleil qui se meut et que la terre est immobile. Ce sont les astronomes qui doivent se tromper!

M. Manouvrier nous a dit en effet, avec une logique très serrée (*Actes du congrès d'Anthropologie criminelle*, *Paris*, *1890*), qu'il ne fallait pas comparer les criminels aux soldats, parce que ceux-ci sont déjà passés par une sélection; mais il oublie que nous avons comparé les criminels aux étudiants et aux gens du monde, que Marro les a comparés aux ouvriers de la ville de Turin et que Mme Tarnowsckyi a mis en parallèle les femmes criminelles avec les villageoises et les dames russes.

Il nous a dit qu'il fallait faire notre comparaison avec les hommes vertueux; mais nous pourrions répondre que la vertu, dans ce monde, est déjà une grande anomalie. Je n'aurais qu'à citer Charcot, Le Grand du Saulle et (s'il est permis de me joindre à eux) moi-même, dans l'*Homme de Génie* (p. 180), pour prouver que la sainteté, qui est bien la vertu la plus complète, n'est bien souvent que de l'hystérie, et même, que de la folie morale.

Vous voyez qu'à force de logique nous nous trouvons comme *le père, le fils et l'âne* de la fable, dans l'impossibilité de faire aucun choix et d'avancer d'un seul pas.

M. Manouvrier nous accuse de n'avoir exhibé que quelques criminels monstrueux « qui ne prouvent pas que les criminels soient des monstres anatomiques ».

Vraiment je ne m'attendais pas à un tel reproche de la part d'un anatomiste aussi distingué que M. Manouvrier. Comme dans le monde, il n'y a pas d'accidents, de même il n'y a pas de monstres dans la nature; et tous les phénomènes sont l'effet d'une loi, les monstres peut-être plus que les autres, car, bien souvent ils ne sont que l'effet de ces mêmes lois exagérées.

Mais ces reproches d'ailleurs tombent lorsqu'on passe à la seconde critique selon laquelle « j'ai rassemblé trop d'exemples et sans les avoir choisis ».

Dans ce reproche il y a pourtant du vrai; il est certain qu'en progressant, nous avons vu qu'il

n'y a pas un seul type de criminel, mais plusieurs types spéciaux (de voleur, par exemple, d'escroc, de meurtrier); et que les femmes criminelles ont un minimum d'anomalies dégénératives presque autant que les femmes honnêtes.

Et il est encore vrai que j'ai réuni (en étudiant les crânes et les cerveaux) les observations de plusieurs savants qui n'étaient pas d'accord entre elles. Mais ces différences s'expliquaient très bien parce que chaque observateur s'arrêtait avec prédilection sur quelques anomalies, et négligeait les autres. Et c'est seulement après que Corre a appelé l'attention sur l'asymétrie, Albrecht sur l'appendice lémurien de la mâchoire, et que moi-même j'ai signalé la fossette occipitale moyenne, que l'attention des anthropologistes a été portée sur ces anomalies et qu'on les a observées dans les criminels. C'est toujours l'analyse qui précède la synthèse, or on aurait bien pu m'accuser de mauvaise foi si j'avais oublié tous mes devanciers.

M. Manouvrier oublie, à son tour, que tout en ne négligeant pas les résultats des autres observateurs, j'ai tenu compte spécialement de cent soixante-dix-sept crânes de criminels que j'avais étudiés moi-même et dont je reportais tous les détails chiffrés dans la première édition italienne de mon *Homme criminel*. Et c'est bien à ces crânes (p. 168 de mon livre) que je donnais le plus d'importance. Pour me mettre d'ailleurs à l'abri de tous ces reproches, j'ai appliqué dans ces dernières années la photographie galtonnienne

à l'étude du type criminel, et le témoignage irr'. cusable du soleil m'a soutenu bien mieux que celui des hommes. On reconnaît ainsi que vraiment il y a des types criminels se subdivisant e sous-genres : escrocs, voleurs et meurtriers. Dan ce dernier tous les caractères s'accumulent, tan dis que dans les autres ils sont moins évidents. On y reconnaît d'une façon certaine les caractères anatomiques du criminel et spécialement les sinus frontaux très apparents, zygomes et mâchoires très volumineux, orbites très grands et très éloignés, asymétrie du visage, type ptéléiforme de l'ouverture nasale, appendice lémurien des mâchoires.

Si vous comparez ces résultats à ceux de la table statistique qui est l'origine de cette critique, vous trouverez que, malgré les contradictions apparentes qui semblent y foisonner, les proportions des anomalies s'accordent tout à fait.

Ainsi ils nous donnent pour les sinus frontaux 52 p. 100, pour l'asymétrie 13 p. 100, pour le front fuyant 28 p. 100. Voilà pour l'examen des crânes seulement.

Mais M. Manouvrier ignore aussi que, pour les vivants, nos études, bien loin d'être bornées à quelques *monstres*, s'appliquent déjà à 26,886 criminels comparés à 25,447 normaux.

Et il n'est pas exact qu'on n'ait pas étudié le type particulier de chaque espèce de criminels. Je ne l'ai fait, il est vrai, qu'en passant; mais Ferri le premier, puis Ottolenghi, Frigerio et surtout Marro, et en Russie Mme Tarnowscky, l'ont

fait avec une abondance de détails, qui est vraiment merveilleuse.

Il était naturel que, dans les premiers travaux, on n'eût en vue que l'ensemble des lignes et qu'après seulement on ait étudié les sous-différences de chaque espèce. Il en est ainsi dans toute création: on passe toujours du simple au composé, de l'homogène à l'hétérogène.

Ces oppositions proviennent, en grande partie, de ce que beaucoup des opposants ne connaissent pas les publications faites en langue étrangère. Ils s'en tiennent par exemple à mon *Homme criminel*, qui n'est que la première partie d'un ouvrage déjà arriéré, tandis que beaucoup d'autres travaux, et de bien plus savants, ont été publiés depuis, sur le même sujet.

III

M. le professeur Magnan, que j'admire comme un des plus grands aliénistes de l'Europe, comme le Charcot de l'alcoolisme, combat mon opinion que, dans l'enfance, il y ait une prédisposition naturelle au crime. Il commence pour cela par nous donner deux ou trois pages de M. Meynert sur les sensations de l'enfant nouveau-né. Vraiment ces citations sont inutiles; car ce n'est pas dans les premiers jours de la vie que j'ai étudié l'enfant, pour montrer ses penchants criminels. Il est alors dans un état végétatif, qu'on pourrait, au plus, comparer à celui de zoophytes; et il va sans dire

qu'alors il n'a point d'analogies avec les criminels. Après s'être appesanti sur une comparaison qui n'a rien à faire ici, M. Magnan glisse ensuite seulement deux mots sur l'autre période qui seule, aurait dû l'arrêter.

« *L'enfant*, dit-il, *de la vie végétative passe à la vie instinctive.* » Je le prierai de développer un peu les idées qu'il résume dans ces deux lignes, et il trouvera la clef de l'énigme; il trouvera, avec Perez, chez l'enfant, la précocité de la colère qui l'amène jusqu'à battre les personnes, à briser tout, semblable au sauvage qui entre en fureur quand il tue le bison.

Il entendra Moreau dire que bien des enfants ne peuvent attendre un instant ce qu'ils vous ont demandé, sans entrer dans une colère extraordinaire: il en trouvera de jaloux au point de présenter un *couteau* à leurs parents, *pour qu'ils tuent leurs rivaux;* il trouvera les enfants *menteurs* sur lesquels Bourdin a écrit un ouvrage remarquable ; il trouvera, chez tous, une affection qui dure quelques moments et s'évanouit tout de suite; il trouvera, comme La Fontaine, que cet *âge est sans pitié;* il trouvera avec Broussais qu'ils se plaisent tous à blesser les animaux, à tourmenter les faibles; il trouvera chez eux, tout comme chez les criminels, la paresse la plus complète qui n'exclut pas l'activité lorsqu'il s'agit de leur plaisir ou de leurs jeux, et la vanité qui les rend fiers de leurs bottines, de leurs chapeaux neufs, de leur moindre supériorité.

C'était là qu'il fallait que M. Magnan me trouvât

en défaut, ou qu'il trouvât en défaut, plutôt que moi, MM. Perez, Moreau, Bourdin, Broussais, et Spencer et Taine, qui ont dit tout cela bien avant moi. Et alors il n'aurait pas dit : *que l'impulsion cruelle, les sévices envers les animaux ne se rencontrent que dans les enfants complètement malades, déséquilibrés.*

Naturellement, chez les enfants dégénérés, tarés par l'hérédité, ces penchants se manifestent pendant toute la vie et ils éclatent aux premières occasions, et bien avant la puberté ; car les occasions de faire le mal ne manquent jamais, pas même à cet âge. Mon contradicteur conviendra bien que dans ces cas l'éducation n'y peut rien ; l'éducation leur donnera au plus un faux vernis (et c'est là la source de toutes nos illusions). Au contraire, chez les jeunes gens honnêtes, elle est très efficace, elle aide à leur métamorphose — à leur passage à l'état physiologique, à ce qu'on pourrait appeler leur puberté éthique — qui au contraire ne se manifesterait pas, si une mauvaise éducation les en empêchait. C'est le cas des grenouilles et des tritons qui n'accomplissent plus dans les milieux très froids leurs transformations dernières, et restent des poissons.

Mais peut-être M. Magnan l'admet-il lui-même, lorsqu'il dit qu'on ne doit pas appeler cela *une prédisposition naturelle aux actes délictueux*, mais bien une tare pathologique, une dégénérescence qui porte le trouble dans les fonctions cérébrales.

Seulement, je le prie de me permettre ici une juste remarque.

Si c'était un juriste de la vieille école métaphysique qui parlât ainsi, je comprendrais très bien ces distinctions subtiles, ces jeux de mots byzantins. Je ne les comprends pas chez un médecin aussi distingué que lui.

Il ne saisit pas que c'est justement dans cette tare qui rend durables, qui perpétue ces penchants embryonnaires vers le crime, que réside la nature tératologique et morbide du criminel-né, tandis que, lorsque cette tare pathologique, héréditaire, n'existe pas, les penchants criminels embryonnaires s'atrophient comme s'atrophient dans un corps bien fait les organes embryonnaires, le thymus, par exemple. M. Magnan, après avoir nié les criminels-nés, nous en présente lui-même une série de cas; je ne crois pas qu'il le fasse pour se trouver lui-même en défaut; certainement, si c'est pour nous montrer que ce sont des héréditaires, des fils d'alcooliques, il ne fait que répéter ce que j'ai déjà affirmé dans mon édition italienne, et ce qu'ont dit avant moi, et mieux que moi, Saury, Knecht, Jacoby, Motet, et le premier de tous, notre maître à tous, Morel.

Et comme j'ai autant d'estime pour son talent que pour son caractère, je le prie de nous avouer si ces dégénérés sans tare physique n'ont pas été choisis par une vraie sélection au milieu de centaines d'autres (1) qui étaient tarés et qu'il ne nous a pas présentés. Moi, pourtant, je n'ai point opéré

(1) A l'examen de ces dégénérés on a, d'accord avec l'illustre clinicien de Sainte-Anne, trouvé beaucoup de ces caractères, quoique en moins grand nombre que chez les criminels. On a

une pareille sélection, j'ai offert au public 400 criminels d'un album criminel germanique, sans aucun choix.

Il nous affirme encore que nos caractères ne suffisent pas pour les magistrats. Certainement, lorsque des médecins aussi clairvoyants que lui arrivent à nier les faits les plus évidents et à mettre en doute ceux même qu'ils avaient découverts, certainement on ne peut pas avoir la prétention d'entraîner la conviction de magistrats qui auront une raison de plus pour se méfier de nous. Mais alors la faute en est à nous seuls.

D'ailleurs, ce n'est pas pour les applications judiciaires que nous étudions ; les savants font de la science pour la science, et non pour des applications qui ne pourraient faire leur chemin tout de suite.

Car qui ne voit pas qu'une diagnose physique aura toujours une chance plus sûre de faire son chemin, d'être plus exacte que la psychologique, qui peut être atteinte de tous les côtés par la simulation ?

M. Magnan est, ainsi que beaucoup de savants, trop occupé de ses propres recherches pour admettre et connaître toutes celles des autres ; sans cela il aurait dû savoir que ce ne sont pas seulement les caractères physiognomiques (qui, bien des fois, peuvent manquer), mais les biologiques et les fonctionnels que nous apprécions.

trouvé l'appendice lémurien et l'asymétrie dans un voleur, les incisives latérales hypertrophiques et la mâchoire hypertrophiée dans une nymphomane dans tous l'obtusité du tact, etc.

Ces caractères-là ne font presque jamais défaut chez le vrai criminel : par exemple, la gaucherie, les anomalies des réflexes et de la sensibilité.

Peut-il affirmer que ces anomalies fonctionnelles manquent aussi chez les dégénérés ?

On nous reproche de ne pas nous occuper suffisamment de l'influence des milieux physiques et moraux. Relativement aux premiers, la critique n'est pas fondée ; peut-être même pourrait-on nous accuser du contraire, car nous avons publié un gros volume, *Pensées et météores* (1), qui ne traite que des influences physiques. Pour ce qui regarde les milieux moraux, j'accepte le reproche ; mais ma justification est facile : c'est justement parce que nos adversaires s'occupent trop de ces questions, et parce que les anciens écrivains leur ont donné trop d'importance et les ont éclairées par tous les côtés, que nous ne croyons pas devoir nous en charger : on n'écrit pas des ouvrages pour démontrer que la lumière nous éclaire.

MM. Tarde et Colajanni nient les rapports entre organes et fonctions, ce qui *a priori* ôterait toute importance à l'anthropologie criminelle.

« Le rapport entre l'organe et la fonction, écrit Colajanni, est fort incertain. On ne saurait conclure avec certitude de l'existence de l'organe à celle de la fonction : il y a des organes sans fonctions actuelles » (p. 160). Mais cette affirmation, lui répond très bien Sergi (*Revue internationale*, 1889, p. 513) est tout simplement une énormité !

(1) Milan, 1888

Que font ces organes sans fonctions dans l'organisme humain ? Seraient-ils par hasard des organes de réserve, devant se substituer à ceux que l'usage aurait détruits, comme les vêtements neufs remplacent de vieilles hardes ? Et si, selon lui, la fonction engendre l'organe (p. 160), comment naîtrait l'organe privé de fonction ?

Et s'il est bien vrai que les organes se renforcent, et s'hypertrophient en fonctionnant, il n'est pas moins vrai (et c'est ce qu'oublient Tarde et Colajanni) que, pour qu'ils fonctionnent, il faut qu'ils soient prêts. Les mollets des danseuses (nous disait très spirituellement M. Brouardel) (1) grossissent sans doute en dansant, mais pour cela il faut avant tout... un mollet.

Mais là où Colajanni essaie de nous accabler sans espérance de relèvement, c'est quand il veut prouver que nous sommes en contradiction avec nous-même. Non seulement il est aisé de découvrir des contradictions chez le même écrivain, en prenant deux affirmations détachées d'un de ses livres, mais rien n'est plus facile, spécialement dans notre cas, que de trouver en défaut différents observateurs (1). Les groupes d'individus observés étant différents, les résultats ne peuvent être identiques ; et cela est connu de tous ceux qui s'occupent d'observations anthropologiques. Si je mesure cent crânes auvergnats, par exemple, je trouverai tel chiffre et telle quantité ; si j'en mesure cent autres, je trouverai dans plusieurs

(1) *Actes du Congrès d'anthropologie criminelle*, 1890.

éléments mesurés et calculés des chiffres et des quantités différents en grande partie du moins. Pourquoi n'en serait-il pas de même dans les observations sur la capacité du crâne, les poids du cerveau, le poids du corps, la stature, les signes de dégénérescence des criminels des différents pays, des différentes nations et aussi du même pays ? Mais l'habileté de l'observateur consiste à trouver dans la diversité l'homogénéité, et il n'y a que l'observateur superficiel ou l'adversaire de bonne ou de mauvaise foi qui puisse trouver là l'incohérence et la contradiction (1).

Féré (*Dégénérescence et criminalité*, 1888) aussi nie ma conclusion « que les germes de la folie morale et du crime se rencontrent d'une façon normale dans les premières années de l'homme, comme dans l'embryon se rencontrent constamment certaines formes qui, dans un adulte, sont des monstruosités ». Et cela parce que, selon lui, l'humanité n'a pas été constituée par des individus ayant les penchants antisociaux des enfants. Il ne songeait pas, en écrivant ces mots, aux sauvages. Mais peut-être qu'ici nous ne nous comprenons pas. Lorsque Preyer démontre qu'on trouve dans le discours des enfants la logorrée, la disphrasie, l'écolalie, la bradiphrasie, la paraphrasie, l'acatafasie des fous, des idiots, il ne veut pas dire que les fous et les idiots soient des enfants, et vice versa ; mais il nous signale le point de repère atavistique de ces anomalies ; il nous montre

(1) Sergi. *L'Anthropologie criminelle et ses critiques. Revue internationale*, 25 novembre 1889.

que ces phénomènes étranges, anormaux dans les fous, sont normaux à un certain âge de l'homme et il explique ainsi par l'embryologie la tératologie.

Il n'est pas juste, d'autre part, d'affirmer que la dégénérescence du criminel exclue l'existence d'un type, car chaque dégénérescence (crétin, scrofuleux) a son type spécial.

M. Liszt (1), tout en adoptant comme nous allons le voir nos conclusions pratiques, écrit qu'il ne peut pas accepter nos théories ; il dit qu'il n'y croit pas, parce que bien des personnes les critiquent et les combattent. Mais c'est la destinée de tous ceux qui osent tracer de nouveaux sillons dans le monde scientifique, de choquer les sentiments du public, tandis que les éclectiques doucereux, qui, pareils aux éponges, absorbent tout et ne renient rien ou presque rien, laissent chacun satisfait de lui-même, ne trouvent personne qui les combatte, quittes à en être oubliés tout de suite.

C. Lombroso.

Mars 1890.

(1) *Zeitschr. f. Strafrecht*, 1889.

PRÉFACE DE LA DEUXIÈME ÉDITION

I

Je me suis souvent reproché comme une action, abominable partout, mais surtout en France, d'avoir profané cette belle langue, lorsque, dans la hâte d'une première édition, je me suis dérobé au bras secourable d'un traducteur.

Je voudrais bien, dans cette deuxième édition, publiée avec moins de hâte, réparer, suivant les règles de mon école, les dommages causés par mon crime; mais, je crains que le dommage soit peut-être irréparable, car je suis un *criminel-né* du langage.

Au moins, je signalerai ici les nouvelles découvertes d'anthropologie criminelle, dues à Mme Tarnowscky, à M. Morselli, à Letourneau, à Régis, à Variot, à Christian, à Blomberg. Je répondrai à trois de mes plus formidables critiques, et je montrerai, grâce aux recherches approfondies de MM. Motet, Brouardel et Ballet, l'application immédiate qu'on peut faire de ces études dans les

expertises judiciaires les plus difficiles, telles que celles d'Eyraud et de Gabrielle Bompard. Et la matière ne sera pas épuisée, au contraire; car si j'avais dû signaler tous les nouveaux progrès de notre science et répondre à toutes les nouvelles critiques, j'aurais dû dépasser de beaucoup les limites de ce livre, et même un deuxième volume n'aurait pas suffi; mais j'espère bien combler sous peu cette lacune dans une autre publication qui sera le complément de celle-ci (1).

Nous ne répondrons pas ici à certains critiques, qui nous raillent parce que nous étudions trop certains détails de la vie somatique des criminels, tels que les sécrétions, le nez, les cheveux, etc. — Ce n'est pas un grief qu'ils élèvent contre nous, mais peut-être une pièce d'accusation qu'ils déposent contre eux-mêmes. Ils nous rappellent les plaisanteries des médecins d'autrefois contre l'auscultation, la percussion et l'étude thermométrique des malades. S'ils ne saisissent pas l'importance de ces détails, ce n'est pas à nous qu'en revient le tort. — De même, lorsque M. Brunetière loue M. Tarde de ne pas opposer des chiffres à nos statistiques, il n'est plus de notre siècle, il n'est même pas du siècle passé; car c'est en laissant de côté l'à peu près, en précisant tout ce qu'on peut préciser, c'est par le triomphe du nombre et du mètre que notre ère scientifique a surpassé les précédentes

(1) *Nouvelles études de Psychiatrie et d'Anthropologie criminelles*, 1891.

II

Mais venons maintenant à nos nouveaux critiques :

M. Adolphe Guillot, dans son livre remarquable « *Les prisons de Paris et les prisonniers,* » affirme qu'il ne croit pas comme moi à la fatalité physique dominant le criminel : « Si l'on étudiait l'homme bien avant qu'il fût devenu criminel, dit-il, on serait frappé des changements que le crime et ses conséquences apportent même dans sa personnalité physique. » Mais il oublie que nous avons étudié ces anomalies dans les enfants et que même chez ceux-ci nous en avons saisi une quantité plus grande que chez les adultes.

M. Guillot établit, à l'aide de ses nombreuses observations personnelles, que le criminel, neuf fois sur dix, raisonne son crime. Je suis presque de son opinion ; bien des fois, mais pas aussi souvent qu'il le croit, il raisonne son crime, il le médite ; mais il ne peut pas s'empêcher de le commettre, quoique le plus faible raisonnement dût suffire à l'en dissuader. Or, c'est là l'anomalie, et ses méditations sont, hélas ! bien peu profondes. Il y a toujours une fêlure qui le fait découvrir tôt ou tard à la justice, car les cas des délinquants criminels astucieux au point

d'effacer toutes les traces de leurs crimes, sont une étrange exception.

La faute en est plutôt à la justice, si peu armée contre le crime, justement à cause de son manque de connaissances psychologiques et anthropologiques. Lorsque des juges d'instruction, aussi éclairés que M. Guillot, croient sincèrement aux remords de criminels tels que Abbadie, Gamahut et Marchandon, lorsqu'ils mettent sur le compte du repentir même les nouvelles débauches qu'ils commettent après le crime (p. 155), il n'est pas étrange que bien souvent ils restent impuissants à découvrir les criminels même les plus bêtes.

Pour appuyer sa thèse, M. Guillot cite un fait qui serait vraiment décisif. M. Roukavitchikoff, un des plus grands philanthropes de l'humanité, qui a créé une ville, la ville de Roukavitchikoff, pour les jeunes détenus, a raconté au Congrès de Rome que, en comparant les photographies de ses jeunes criminels à leur entrée et à leur sortie, il notait une amélioration de la physionomie qui correspondait à l'amélioration de la conduite : leurs traits ont, chez la plupart, perdu ce qu'ils avaient de menaçant, de hagard, de farouche, pour prendre une expression qui nous paraît plus douce. Eh bien, il se trompait; non pas qu'il mentît, c'est un des philanthropes les plus angéliques, les plus sincères, mais il était suggestionné par sa grande œuvre, que pourtant je ne crois pas inutile. Il nous avait offert à Rome un album photographique. J'ai fait nom-

mer une commission dont lui-même faisait partie, pour étudier cet album. Du rapport de cette commission, il résulte que sur 61 cas :

22 ont amélioré leur physionomie ;
14 l'ont empirée ;
25 sont restés à l'état stationnaire.

Or, des 14 empirés physionomiquement, 3 étaient améliorés moralement, et des 22 améliorés, certainement 3 étaient empirés moralement ; et ces chiffres nous étaient donnés par M. Roukavitchinoff lui-même. Mais comme M. Guillot est en contact direct avec les faits, il est bien plus aisé de discuter avec lui. Il suffirait de lui citer les pages qu'il a écrites lui-même et dans lesquelles on voit très bien dépeints les criminels-nés qui se révèlent dès leur première jeunesse.

« Parmi tous ces criminels, dont le nom a acquis une notoriété qui permet de les citer, sans manquer aux devoirs de la discrétion professionnelle, je n'en connais guère qui, malgré leur jeunesse, n'aient déjà été les hôtes des prisons ou tout au moins mérité de l'être ; d'abord la faute avait été légère et superficielle, puis elle a fait place à des actes plus graves et plus réfléchis, lesquels, à leur tour, ont donné naissance au crime. A dix-sept ans, Marchandon, le domestique assassin, débute en commettant un vol dans le château de ses maîtres ; les preuves font défaut, l'impunité ne fait que l'enhardir ; les dix-sept jours de prévention qu'il a subis ne l'ont pas corrigé, et, à peine est-il sorti de prison,

qu'il vole dans une autre maison ; cette fois il est condamné à trois mois de prison et plus tard à treize mois pour un autre vol encore plus important.

« Les quatre jeunes gens, dont l'aîné avait vingt ans, qui se présentent en plein jour chez Mme Ballerich, se précipitent sur elle au moment où elle ouvre la porte, l'étranglent et la frappent de coups de couteau, avaient tous été condamnés, et le fils de la victime, commissaire de police à Paris, leur disait avec raison en les montrant du doigt :

« Vous êtes tous des misérables ! je ne sais pas ce que je ferais si le respect de la justice ne me retenait pas, mais votre heure viendra, soyez-en sûrs ; toi, tu es un petit gredin, je te connais bien, je t'ai déjà envoyé au Dépôt, car tu as pris part à une agression nocturne ; toi, tu es un gouapeur du quartier ; et toi, je t'ai vu dans quelque mauvais endroit. »

« Mais à quoi bon des citations, alors qu'il s'agit d'une loi générale dont la démonstration se trouve dans tous les dossiers.

« Quant à ceux dont le casier judiciaire, jusque-là intact, semblerait contredire l'idée d'une perversité progressive, on les voit comme les autres s'acheminant plus ou moins rapidement vers l'apogée du mal ; ils commencent par être des libertins, des paresseux, des égoïstes, des esprits forts ; ils perdent le respect de toutes choses, s'affranchissent de toute contrainte, repoussent toutes les croyances gênantes, et se laissent aller au gré de leurs passions.

« Voici deux criminels d'une trentaine d'années, Blin et Beghen, dont l'abbé Moreau a beaucoup parlé dans son livre sur la Roquette, l'un

est Français et l'autre Belge; il y a quelques années, un dimanche, pendant que les magasins du Palais-Royal sont fermés, ils s'introduisent dans la boutique d'un bijoutier, étranglent la domestique et se sauvent, les mains pleines de bijoux qu'ils vont vendre à Bruxelles; ils n'avaient pas jusqu'alors de tare judiciaire, mais leur vie n'avait été qu'un enchaînement de mauvaises actions; l'un, mis en faillite dans les conditions les moins honorables, avait dû fuir son pays, s'était fait renvoyer de toutes ses places à la suite d'actes d'indélicatesse; l'autre était un paresseux, un menteur, un débauché, ayant trahi tous ses devoirs, ruiné ses parents, abandonné sa femme; il était mûr pour toutes les besognes mauvaises. L'exemple des deux jeunes assassins Lebiez et Barré n'est pas moins frappant; ils n'ont pas d'antécédents judiciaires, mais ils mènent une vie de désordre et ont abandonné tous les principes qui auraient pu les soutenir.

« C'est Barré lui-même qui, dans l'un de ses interrogatoires, analyse très bien l'état moral de son complice. Il ne respectait rien, dit-il, il se moquait de mes scrupules; j'en avais alors; le bien comme le mal lui étaient indifférents, il maudissait sa famille, il parlait de sa mère dans les termes les plus injurieux, il ne croyait ni à Dieu, ni à rien. Lorsqu'un prêtre passait, il avait envie de l'insulter; il avait dit, bien avant le crime, qu'il allait fonder un journal pour crosser la religion; ses principes politiques me répugnaient; le pillage, le massacre, les idées de la Commune, voilà ce qu'il approuvait.

« Et à cette question qui lui était posée: **Le crime que vous avez commis n'a pas été un évé-**

nement subit et provoqué par des circonstances accidentelles, il a été le dénouement logique d'une suite de mauvaises actions et de la perversion lente de votre conscience. Il répond : C'est vrai, j'ai été entraîné progressivement. Quant à Lebiez, une personne, qui l'avait beaucoup connu, le dépeignait ainsi : Il m'a paru que son éducation morale avait été fort négligée au lycée ; dépourvu des principes qui guident et qui soutiennent dans les difficultés de la vie, il supportait son dénûment avec une sorte de fatalisme et un sourire amer; il faisait sa lecture habituelle des journaux les plus avancés, et semblait ne considérer la vie que comme un temps de jouissance que les audacieux et les habiles, dont il se plaisait à citer l'exemple, aiment toujours à se procurer un peu plus tôt ou un peu plus tard.

« Le jour où le jeune garçon marchand de vin, Foulloy, surprend son patron dans sa cave et lui brise le crâne à coups de bouteille, pour le voler, il n'a paru devant aucun tribunal ; mais l'instruction établit qu'avant de venir à Paris, il a commis dans les fermes où il travaillait plusieurs petits vols pour lesquels on ne l'a pas poursuivi. Les gens de son pays qu'on entend, disent : Il est fin, il a des vices ; il était extrêmement malin pour se défendre, il était intelligent, il savait bien arranger son affaire ; lorsqu'il avait fait quelque chose, il s'en tirait très adroitement. Plusieurs fois, dit l'un d'eux, je lui ai prédit qu'il finirait au bagne... Les jeunes gens de son âge le fuyaient, il aimait à lire de mauvais livres ; il se faisait envoyer de Paris les « *Brigands célèbres* » et manifestait toujours le désir de posséder de l'argent. »

« Citerai-je maintenant un homme de cinquante ans, père de dix-sept enfants, séducteur de sa propre fille et que la cour d'assises condamna, il y a quelques années, pour infanticide et avortement ; aucune condamnation ne figurait à son casier judiciaire ; mais sa vie n'avait été qu'une longue suite de mauvaises actions ; il avait commencé par être un joueur, un homme de plaisir ; puis ses affaires ayant nécessairement mal tourné, il avait cherché des distractions dans les vices les plus honteux. C'était un homme d'une remarquable intelligence et d'une indomptable énergie ; la débauche l'avait perdu et en avait fait un farouche sectaire. A des témoins qui lui rappelaient que pendant la Commune il se faisait remarquer par sa violence, voulant faire sauter Paris, criant dans les rues : « Tant qu'on aura des curés, on sera toujours perdu, » il répondait en relevant la tête : « J'ai été le premier à ouvrir le feu, et je me suis battu le dernier. »

III

M. Proal tombe dans les mêmes erreurs lorsqu'il soutient que les criminels ne sont jamais des faibles d'esprit, des dégénérés, parce que dans un recueil de causes célèbres, « à côté de paysans et d'ouvriers, on voit figurer des hommes exerçant des fonctions libérales avec talent, occupant les situations les plus élevées, des ministres (Teste, Despan-Cubière, Clément Duvernois, etc.), des députés, des sénateurs, des pairs de France ; sur

cette liste de criminels, on voit même des médecins et des magistrats. Les débats et l'instruction n'ont révélé aucun signe de dégénérescence physique et de faiblesse d'esprit chez les docteurs Palmer et Lapommeraie, non plus que sur les docteurs C. et X..., qui ont été dernièrement condamnés par les cours d'assises de Seine-et-Oise et de Vaucluse, l'un pour avoir, par une substitution de cadavre, aidé un escroc à s'enrichir aux détriments d'une compagnie d'assurances, l'autre pour avoir, par rivalité professionnelle, tenté d'empoisonner son confrère. Le président d'Entrecastraux, qui coupa le cou à sa femme pour épouser sa maîtresse, le duc de Choiseul-Praslin, qui commit un crime analogue, etc., n'ont jamais été signalés comme des dégénérés. J'ai fait partie, dit encore M. Proal, il y a quelques années, d'une chambre correctionnelle qui a condamné à plusieurs années nées d'emprisonnement un ancien sous-secrétaire d'État au ministère de la justice et un avocat fort distingué d'une grande ville, qui ont été entraînés à des actes criminels par l'inconduite, l'amour du luxe, des plaisirs. »

« Vice versa, ajoute-t-il, *le niais est préservé du vice par son esprit borné.* » (*Nouvelle Revue*, 1890.)

Il oublie que la dégénérescence n'exclut point le talent ni même le génie, bien au contraire (1). Il oublie que nous-même nous admettons à côté des criminels-nés les criminels d'occasion et de passion qui ne sont point des dégénérés

(1) Lombroso. *L'Homme de Génie*, p. 91, 305 et 464.

Et si M. Proal avait eu connaissance de notre criminel passionnel, il se serait mieux rendu compte de ces cas très rares, tels que celui de M. d'Entrecastraux qui, après avoir tué sa femme pour en épouser une autre, non seulement se dénonça, mais réclama lui-même sa condamnation, quoiqu'il pût jouir du droit d'asile, tant était puissant en lui le remords. C'est le contraire que font les vrais criminels qui ne demandent qu'à se soustraire à la peine. Et ce n'est pas un ancien magistrat qui devrait croire aux propos et aux déclarations contraires des criminels déjà en prison, lesquels font les repentants, pour se jouer des honnêtes gens, et obtenir leur grâce. Souvenons-nous de Lacenaire qui, au dernier jour de sa vie, écrivait en vrai Socrate :

Buvons à la sagesse,
A la vertu qui soutient.
Tu peux sans craintes d'ivresse
Voir tous les gens de bien.

Joly et Proal critiquent la théorie de l'hérédité du crime, parce que très fréquemment les accusés ont des parents honnêtes. Même chez de grands criminels, ils ont fait cette constatation. « Ainsi (écrit Proal) le père et la mère de Roure, condamné pour assassinat aux travaux forcés à perpétuité, étaient très honnêtes. Baud, qui a été condamné à mort, appartenait à une famille très honorable. Constantin, qui, avec un complice, avait assassiné à Marseille un garçon de recettes du Crédit Foncier, avait des parents très estimés, etc., etc. Dans

l'histoire, on voit aussi de nombreux exemples de fils criminels issus de parents très vertueux, Commode n'était-il pas le fils de Marc-Aurèle? Par contre, ne voit-on pas sortir de parents coupables des enfants honnêtes? Plutarque en avait déjà fait la remarque :

« Périclès était né d'une famille sacrilège et maudite. Le grand Pompée eut pour père ce Strabon qui fut si odieux au peuple romain qu'on arracha son corps de dessus le brancard des funérailles et qu'on le foula aux pieds. Les descendants d'un Sisyphe, d'un Autolycus, d'un Plégyas se distinguèrent entre les plus grands rois par leurs vertus et par leur gloire. »

Tout cela est vrai; mais il est vrai aussi que le plus grand nombre des criminels est issu de criminels ou d'alcooliques ou de phtisiques, etc., ce qui revient toujours à la dégénérescence sous un autre nom. C'est toujours l'exception que M. Proal prend pour la règle : on connaît les tribus des Lemaire, des Tanre, des Chrétien, des Jucke, des Motgare, et si le nombre en est si petit, c'est que le bourreau, quelquefois, et l'excès de la dégénération souvent, se chargent de provoquer leur stérilité.

Toujours M. Proal, tout en admettant la profonde immoralité des anciens y cherche, et y trouve des circonstances atténuantes ; il ne serait pas bon avocat s'il n'y réussissait pas. Ainsi, il admet avec moi « le culte de Mylittha chez les Babyloniens, de l'inceste chez les Égyptiens, la communauté des femmes chez les Lacédémoniens, les

cérémonies nuptiales rappelant le rapt des femmes chez un grand nombre d'anciens peuples. Mais il fait observer : 1° que ces coutumes immorales sont souvent accompagnées d'autres coutumes sages et morales, par suite de ce mélange de bien et de mal qui se rencontre chez les peuples anciens comme chez les sauvages ; 2° que les coutumes immorales n'existaient pas le plus souvent à l'origine, mais ont été introduites par des prêtres ou des rois débauchés, dans leur intérêt personnel ; 3° qu'elles ont été souvent inspirées par des motifs politiques ; 4° que souvent aussi elles ne sont immorales qu'en apparence.

« Ainsi, chez les Babyloniens, la femme était obligée, une fois en sa vie, de se rendre au temple de Vénus pour se livrer à un étranger. Mais quand elle s'était acquittée de ce qu'elle devait à la déesse, il n'était plus possible de la séduire, quelque somme qu'on lui offrît (Hérodote, l. Ier, § 199).

« Cette coutume immorale des femmes de Babylone avait été introduite par les prêtres qui avaient tous les vices. L'Ecriture sainte nous apprend qu'ils dépouillaient leurs idoles des vêtements qui étaient donnés, pour en habiller leurs femmes et leurs enfants, qu'eux et leurs femmes vendaient les victimes offertes en sacrifice, sans en rien donner aux pauvres et aux mendiants (*Baruch*, VI). Jusqu'à Cambyse, le mariage entre frère et sœur avait été interdit chez les anciens Perses. Mais Cambyse, ayant conçu une passion criminelle pour sa sœur, demanda aux juges s'il pouvait l'épouser. Ceux-ci répondirent qu'ils ne

trouvaient pas de loi qui autorisât un frère à épouser sa sœur, mais qu'il y en avait une qui permettait au roi des Perses de faire tout ce qu'il voulait. (Hérodote, III, § 31.) Si l'inceste a été pratiqué aussi chez les Assyriens, c'est parce que Sémiramis, qui s'en était rendue coupable, l'avait autorisé pour voiler sa honte sous une coutume générale.

« En Égypte, l'inceste avait été autorisé dans un intérêt politique ; on avait permis au frère d'épouser sa sœur pour éviter les divisions dans la famille royale. Quelquefois aussi les anciens législateurs voulant imposer aux citoyens un idéal chimérique ou les façonner uniquement pour la guerre, ont édicté des lois immorales, dans un intérêt social mal entendu. C'est ainsi que chez les Agathyrses, les femmes étaient communes, « afin qu'étant tous unis par les liens du sang, et que ne faisant tous, pour ainsi dire, qu'une seule et même famille, ils ne soient sujets ni à la haine ni la jalousie ». (Hérodote, l. IV, § 104.)

« C'était aussi dans le but de supprimer l'égoïsme et les jalousies que Platon, qui n'était guère divin ce jour-là, proposait la communauté des femmes. Si à Sparte l'homme ayant de l'éloignement pour le mariage pouvait emprunter à un mari sa femme bien portante pour avoir de robustes enfants, c'est parce que, d'après Lycurgue, « le plus bel emploi des femmes libres est de donner des enfants à l'État » (1). On sait aussi

(1) Xénophon. *République de Sparte*, ch. I.

qu'à Sparte les jeunes filles couraient, luttaient toutes nues. Cet usage n'avait pour but que de les fortifier et de rendre robustes les enfants qui naîtraient d'elles; les hommes non mariés étaient exclus des lieux où les jeunes filles s'exerçaient.

M. Proal ne comprend pas qu'à tous les vices on puisse ainsi trouver une excuse! la prodigalité est de la générosité, l'avarice de l'économie, la lascivité de l'amour. Mais si ces coutumes eussent répugné aux peuples, dans ces temps, il n'y aurait pas eu d'autorité de prêtre ni de roi suffisante pour les maintenir ou les imposer!

Mais à ce propos, M. Proal dans la *Nouvelle Revue* et M. Joly dans son *Crime*, oubliant leurs premières réserves, se laissent aller à démontrer que chez les peuples anciens, la moralité était aussi grande qu'à présent, ce qui détruirait la théorie de l'atavisme du crime.

« Où sont, dit-il, les sociétés dont parle aussi M. le docteur Dally, qui ont vécu pendant des siècles fondées sur ce que nous réprouvons, le vol, l'inceste, l'adultère, et méprisant ce que nous louons, la chasteté, la propriété, la famille, la charité (1)? » Partout l'adultère a été puni; le vol a été un crime, frappé de peines sévères même chez les anciens Aryas (Pictet, *les Origines indo-européennes*, t. III, p. 152), chez les anciens Hindous (*Manou*, VIII, 302), chez les Hébreux (*Exode*, XII, 2), chez les anciens Chinois (*Chou-Kinh*, partie III, ch. VII, section 2, § 15), chez les Perses (*id.*,

(1) *Annales médico-psychologiques*, 1880, p. 101.

Lajard, 485), chez les Grecs, les Romains et les Barbares. Quelques crimes, le parricide notamment, paraissent même avoir été moins fréquemment commis que de nos jours. « Les Perses, dit Hérodote, assurent que jamais personne n'a tué ni son père ni sa mère. » (L. I, § 137.) Romulus n'établit aucune peine contre le parricide, parce que ce crime lui paraît impossible, Plutarque dit que pendant six cents ans aucun parricide n'a été commis à Rome (*Vie de Romulus*).

« Assurément, à côté de lois très sages, on trouve chez les anciens peuples des lois iniques ; à côté de maximes morales très pures, des mœurs très immorales. Mais la violation de la loi morale ne suppose pas l'absence du sens moral. En outre, les coutumes les plus extravagantes, surtout en matière religieuse, n'excluent pas le sentiment de la justice. »

M. Proal ne comprend pas qu'il prend ici l'exception pour la règle.

Et les exceptions, il doit les chercher dans des âges relativement modernes ; car le parricide ou au moins le meurtre des vieux était un vrai rit religieux chez les anciens, et même le grand-père du Pape, le saint pontife de Rome, en était l'exécuteur.

Et puis il faudrait démontrer la moralité dans les peuples primitifs, car l'ancienneté de 4 à 5,000 ans ne correspond pas à l'homme primitif qui date de 100,000 ans.

Tels sont les Dahoméens, les Hottentots, les Australiens d'aujourd'hui.

Mais est-il bien sûr « que les types les plus

dégradés de l'humanité actuelle nous offrent l'image fidèle de l'homme primitif? Les sauvages modernes ne peuvent-ils pas être les descendants d'hommes civilisés, retombés dans la barbarie? »

Vraiment il n'y a pas de réponse à faire à pareille boutade!

Enfin M. Proal croit que nous avons invoqué contre le libre arbitre les résultats des statistiques criminelles, en prétendant que le nombre des meurtres, des assassinats, des incendies, des empoisonnements, des vols, etc., est le même chaque année. Il nous prouve, justement, que ce n'est pas vrai.

Mais nous n'avons jamais prétendu cela. — Nous croyons que le nombre quoté des crimes est toujours le même lorsque les circonstances externes sont identiques, qu'il change lorsque changent les circonstances; les vols croissent dans les temps de disette, les viols dans les bonnes années. — Mais qu'est-ce que cela prouve en faveur du libre arbitre? Si la volonté humaine varie selon les occasions, n'en est-elle pas évidemment l'esclave (1)?

C. LOMBROSO.

Juin 1891.

(1) Le nombre, écrit-il, des accusés d'infanticide a doublé de 1830 à 1860. De 1826 à 1830 il était de 113; pendant trente ans, il s'est élevé; de 1856 à 1860 on le trouve à 252. Puis il redescend de 1876 à 1880 à 219, et en 1887 à 176.

Le nombre des accusés d'avortement, qui n'était que de 12 de 1826 à 1830, s'est élevé rapidement à 48 de 1846 à 1850. Il s'est encore accru du double pendant les cinq années suivantes; il est alors de 88. A partir de 1861 il se produit la même diminution que j'ai déjà signalée. En 1885, le nombre de ces accusés n'est plus que de 47; il remonte à 63 en 1886 et redescend à 54 en 1887.

Les variations sont surtout très considérables dans le nombre des viols et attentats à la pudeur commis sur des enfants. De 1826 à 1830, on comptait 139 accusés. Ce nombre, augmentant sensiblement presque chaque année, a été de 809 de 1876 à 1880. Depuis quelques années une notable diminution s'est produite. En effet, alors que le nombre de ces accusés était de 809 de 1876 à 1880, il n'est plus que de 732 en 1884, de 628 en 1885; il remonte un peu en 1886 à 645, et dans la dernière statistique, celle de 1887, il redescend d'une manière très sensible à 594.

Le nombre des prévenus d'adultère est devenu 20 fois plus grand depuis 1830. A cette époque, il était de 92; il s'est élevé à 824 de 1876 à 1880. La loi sur le divorce en a doublé le nombre. En effet, il a été de 1274 en 1884, de 1601 en 1885, de 1687 en 1886 et de 172 en 1887.

Il ressort aussi des statistiques que depuis cinquante ans le nombre des crimes inspirés par la cupidité a beaucoup augmenté. Il était de 87 en 1838 sur 100,000 habitants; il a été de 149 en 1887. Chose digne de remarque, c'est de 1838 à 1848 qu'il y a eu le moins de crimes ayant pour mobile la cupidité. Que n'a-t-on pas écrit cependant sur l'esprit de cupidité de la génération de 1830 à 1848! La statistique criminelle vient sur ce point rectifier la légende.

L'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE

ET SES PROGRÈS RÉCENTS

CHAPITRE PREMIER

ANOMALIES MORPHOLOGIQUES (1)

S'il est vrai qu'une grande fécondité est la preuve d'une bonne santé, je crois que l'école d'anthropologie criminelle n'a besoin d'aucun autre témoignage pour démontrer qu'elle est bien vivante et qu'elle se porte très bien ; quoique quelques gens prétendent qu'elle soit mort-née ; et quoique, en mauvais chrétiens, ils n'aient garde de lui refuser même le baptême qu'on donne pourtant toujours aux pauvres innocents mort-nés. — *Che mai non fur vivi* (Dante).

Il y a quatre ans seulement qu'au milieu de l'étonnement des ennemis du progrès moderne, on a vu se rassembler à Rome 128 savants (2) qui étaient venus de tous les côtés de l'Europe, nous apportant les dernières découvertes de cette

(1) Relation lue au 2e Congrès d'anthropologie criminelle, Paris, 1889.

(2) *Actes du premier Congrès d'anthropologie criminelle*, 1887, Rome.

science nouvelle et déjà mûre, découvertes qu'une merveilleuse exposition confirmait expérimentalement. — Mais depuis ce moment, le mouvement (ce n'est pas une exagération de l'affirmer) a redoublé de vitesse et d'intensité.

Les nouvelles observations foisonnent de tous côtés.

I

Cerveau. — Nous citerons seulement les *anomalies des circonvolutions cérébrales* qui, pour bien des raisons, paraissaient se soustraire aux recherches scientifiques, parce qu'on n'avait pas encore pu saisir complètement leur type normal. Lemoine nous a signalé chez un cleptomane, ex-membre de la Commune une anomalie unique jusqu'ici dans la science, la fusion congénitale des deux lobes frontaux (*Archives d'anthropologie criminelle*, 1886). Hotzen (*Befunde am Gehirn einer Muttermorderin*, 1886) décrit chez Marie Kauster qui, à quinze ans, avait tué sa mère pour en hériter, et qui n'avait pourtant montré aucune anomalie psychologique, une *pachiméningite hémorrhagique*, une atrophie de circonvolutions frontales et du lobe occipital qui ne couvrait pas le cervelet, et un grand nombre de segmentations atypiques dans les circonvolutions, surtout de l'hémisphère gauche.

Lambl (*Westphal. Archiv für Psychiatrie*, 1889) a trouvé une complète parencéphalie avec destruc-

tion des racines de la circonvolution frontale ascendante chez un jeune escroc.

Richter a présenté à la Société de psychologie de Berlin, un cerveau de criminel, avec bifurcation de la scissure de Rolando. (*Archives de Neurologie*, 1885.) Fallot (*Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1889), Benedikt, Brown, Tenchini, Willigk et Mingazzini ont observé 5 fois sur 112 criminels, un vrai opercule occipital, c'est-à-dire une plus grande profondeur du deuxième pli de passage, ce qui est très rare dans les cerveaux normaux, très fréquent dans les microcéphales (4 sur 12). La séparation de la scissure calcarienne de l'occipitale a été observée par eux sept fois sur 112 criminels; sur 100 hommes honnêtes une fois, et sur 12 nègres, une fois.

Un autre fait qui est maintenant bien assuré, c'est le plus grand développement du cervelet qui contraste avec le volume du cerveau; même les femmes criminelles qui ont toujours le minimum des anomalies étaient en cela très voisines des mâles. Le poids du cervelet et de ses annexes était de 153 grammes, tandis que chez les femmes honnêtes il est de 147 (*Archivio Psichiatria*, IX, 612), chez les mâles il va jusqu'à 169.

Tous les observateurs confirment la fréquence des communications anormales des circonvolutions et cela dans des cerveaux bien souvent plus volumineux que chez les autres; ces anomalies confirment la prophétie de Broca qui fut le père de l'anthropologie, et, par là, l'ancêtre de l'anthropologie criminelle.

« Une ou plusieurs de ces communications, écrivait-il, n'empêchent pas un cerveau d'être à la fois très intelligent et très bien équilibré; mais lorsqu'elles sont nombreuses, lorsqu'elles affectent des parties importantes, elles sont l'indice d'un développement défectueux. C'est ce qu'on voit souvent sur les cerveaux peu volumineux des pauvres d'esprit ou des imbéciles, et c'est ce qu'on voit aussi très fréquemment sur les cerveaux des assassins, avec cette différence que, dans le premier cas, le moindre développement des plis de passage ou d'anastomoses est en rapport avec le développement des circonvolutions en général et avec la petitesse cérébrale; tandis que, dans le second cas, il coïncide, au contraire, avec l'ampleur de la plupart des circonvolutions et témoigne de l'irrégularité du développement du cerveau. »

II

Cranes. — Il est naturel que ce soit sur le crâne dont le type normal est bien connu, que les anomalies aient été reconnues en plus grand nombre, non seulement dans ces dernières années, mais même depuis plusieurs siècles.

Commençons par l'anomalie qui est peut-être la plus caractéristique et certainement la plus atavistique chez les criminels, par la fossette occipitale moyenne. Sa fréquence a été confirmée par tous les observateurs, Tenchini, Benedikt, Mingazzini, excepté par M. Féré, qui, nous le

croyons, n'a pas très approfondi cette étude.

Il est curieux de noter, par exemple, que M. Marimo qui avait entrepris ses recherches pour combattre l'importance de cette anomalie et sa signification atavistique, a dû la confirmer au contraire, l'ayant trouvée dans la proportion (1) :

De	4,19	chez les Européens normaux (1320).
«	16	chez les Européens criminels (150).
«	50	chez les Zélandais (22).
«	22	chez les Australiens (222).
«	26	chez les Américains (46).
«	19	chez les Egyptiens et les Etrusques (126).

Morselli (*Archives de Psichiatria*, 1890) vient de trouver cette fossette chez 14 p. 100 de 200 fous. Etudiant 70 crânes d'anthropomorphes, il l'a trouvée constante chez les semnopithèques, et chez les cinomorphes ; avec quelque absence chez les ilobates ; — elle manquait, presque toujours, chez les anthropomorphes supérieurs : — chimpanzé, 0 fois sur 3 ; gorille, 1 fois sur 3 ; orang-outang, 1 fois sur 30, ce qui confirme l'importance atavistique de cette fossette.

La fréquence de la synostose précoce a été également confirmée par les recherches de MM. Mingazzini et Romiti ; et celle de la crête frontale hypertrophique (étudié par M. Tenchini pendant les séances du premier congrès) a été confirmée par MM. Mingazzini, Varaglia, Marimo, qui l'ont trouvée dans 47 p. 100 des criminels, et

(1) *Archivio di Psichiatria*, 1889.

dans 14 p. 100 des honnêtes. (*Archivio di Psichiatria*, vol. VIII, p. 68.)

M. Marimo a trouvé les wormiens du ptérion dans la proportion de 23 p. 100 de ses criminels (*Arch. d'Anthrop.*, 1889) ; j'avais trouvé cette même proportion (*Homme criminel*, p. 171). Chez les Papous il les a trouvées dans la proportion de 36 p. 100, chez les Australiens 28 p. 100 ; dans l'Italie du Midi 16 p. 100, du Nord 85 p. 100.

M. Penta, à son tour, a observé un phénomène atavistique des plus singuliers : la présence de deux os anormaux aux côtés de l'occipital qui vont rejoindre le ptérion, comme dans les poissons pleuronectiles. (*Rivista di discipline carcerarie*, 1889, p. 23.)

Blomberg (*Uber 100 Kephalogramme*, Weimar ; 1890) étudia par les méthodes craniométriques de Rieger, 40 criminels, 20 femmes criminelles, 12 fous, 8 folles, et 21 soldats.

Il trouva :

	Criminels	Criminelles	Fous	Folles	Soldats
La plagiocéphalie chez	80 p. 100	85 p. 100	50 p. 100	50 p. 100	85 p. 100
La mâchoire vol. —	15 —	10 —	0 —	0 —	0 —
Le front fuyant —	7 —	5 —	0 —	16 —	9 —
L'asymétrie faciale —	47 —	45 —	50 —	15 —	33 —
Le nez tordu —	14 —	0 —	12 —	0 —	4 —
Les oreilles anorm. —	20 —	0 —	12 —	0 —	4 —
Le lobule sexile —	12 —	30 —	25 —	25 —	0 —

Il résulterait de ces chiffres que chez les criminels le nez tordu, les anomalies de l'oreille, du lobule surtout et de la mâchoire sont plus fréquentes que chez les soldats.

Cependant les anomalies du crâne en général

étaient presque plus nombreuses que les crânes normaux mêmes : on en a trouvé contre 100 crânes normaux, 115 chez les criminels mâles, 120 chez les criminelles femmes, 75 chez les folles, 83 chez les fous.

Il a trouvé l'hérédité morbide chez 85 p. 100 des criminels, chez 90 p. 100 des criminelles, chez 84 p. 100 des fous, et chez 57 p. 100 des hommes normaux.

Chez les héréditaires, l'anomalie la plus fréquente était l'aplatissement unilatéral du front ou de l'occiput, la soudure précoce des sutures.

M. Mingazzini, en étudiant 30 crânes criminels, y trouve, dans 16 p. 100, le métopisme, dans 6 p. 100 la fusion des os du nez, une fois l'os basiotique, dans 33 p. 100 la proéminence des arcades sourcilières, dans 10 p. 100 la submicrocéphalie, dans 20 p. 100 la tératologie complète du crâne, c'est-à-dire asymétrie, sténocrotaphie, mâchoire énorme, énorme index perplatyrhinique et brachistaphylique dans le même crâne. (*Archivio di Psichiatria*, IX, p. 612.)— M. Severi nous a montré, ainsi que Varaglia l'avait entrevu, une plus grande capacité des fosses craniennes occipitales, ce qui confirme et explique le volume plus grand qu'on avait reconnu dans le cervelet des criminels.

Appliquant la photographie composite (galtonienne) à l'étude du type criminel, j'ai trouvé dans six crânes d'assassins et dans six de voleurs de grands chemins, deux types qui se ressemblent merveilleusement et qui présentent, avec une

exagération évidente, les caractères du criminel-né et même, on pourrait bien le dire, de l'homme sauvage : sinus frontaux très apparents, zygomes et mâchoires très volumineux, orbites très grands et très éloignés, asymétrie du visage, type ptéléiforme de l'ouverture nasale, appendice lémurien des mâchoires (fig. 1). Six autres crânes d'es-



Fig. 1. — Photographie composite de crânes de criminels.

crocs et de voleurs m'ont donné un type moins précis, mais l'asymétrie, la largeur des orbites, la saillance des zygomes y sont toutefois très nettes quoique moins marquées. Ces anomalies sont moins évidentes dans une photographie obtenue avec ces dix-huit crânes.

Cette observation me semble avoir une importance tout aussi grande, dans un ordre d'idées bien plus général, car elle vient étayer puissamment la signification et l'importance des statistiques moyennes, lorsqu'elles semblaient devoir

s'écrouler sous les derniers coups qu'on leur a portés. Nous avons aujourd'hui des indications très nettes à l'appui de nos théories, en ne travaillant que sur des groupes véritablement homogènes.

III

Squelette. — M. Tenchini étudiant 63 squelettes de criminels, y a trouvé, dans 6 p. 100 des cas, la perforation de l'olécrâne qu'on observe dans 36 p. 100 des Européens et dans 34 p. 100 des Polynésiens; il vient d'observer, de même, chez eux, 10 fois sur 100, des côtes et des vertèbres en plus, et 10 fois sur 100 en moins ; ce qui rappelle la grande variabilité de ces os dans les vertébrés inférieurs.

Dans ces derniers temps, il a même trouvé, chez un criminel, quatre vertèbres sacrales de moins, remplacées par quatre vertèbres cervicales supplémentaires.

IV

Anomalies dans les vivants. — Marro (*Caratteri dei delinquenti* 1889), qu'on peut bien appeler le Jussieu de l'anthropologie criminelle, a étudié toutes les sous-espèces de l'*Homo criminalis*, et il a trouvé que les anomalies qu'il appelle atypiques (comme nez tordu, goitre, etc.) sont, chez les auteurs de blessures, moins nombreuses

que chez les normaux, pendant qu'on vérifie le contraire sur les voleurs et les filous. Seuls les escrocs s'approchent de la moyenne physiologique, tout en restant au-dessous.

Les anomalies pathologiques (parésies, etc.), qui dépendent presque toujours des habitudes alcooliques ou de la vie de prison, se remarquent avec une grande fréquence chez les meurtriers, tandis qu'elles présentent quelque diminution chez les auteurs de blessures.

Il trouva une plus grande capacité et une plus grande circonférence de la tête chez les filous, et chez les simples voleurs, chez lesquels il observa encore que la courbe transversale de la tête est plus grande, — il observa le plus petit diamètre vertical du crâne (dans la proportion de 4,3) chez les homicides récidivistes, tandis qu'il était de 1,6 chez les homicides non récidivistes. Ferr avait trouvé la longueur du visage plus grande dans les homicides que dans les auteurs de blessures et dans les filous. Marro remarqua que chez les escrocs la *brachicéphalie* était moins exagérée et la *microcéphalie* frontale moins fréquente.

Il trouva chez les criminels les proportions de 86 p. 100 de fronts étroits et de 41 p. 100 de fronts bas. Les mêmes proportions chez les normaux étaient respectivement de 51, 9 p. 100 et de 15 p. 100.

Chez les assassins, Marro, a trouvé bien souvent le diamètre mandibulaire exagéré, les zigomes distants, les cheveux noirs et touffus; défaut de barbe, et pâleur du visage.

La *brachicéphalie* se montra, chez les auteurs de blessures, plus fréquente que dans toute autre espèce de criminels; la longueur des bras et même des mains est aussi un caractère de ces gens. Au contraire, chez les coupables de viols, on rencontre le front étroit, les mains et les bras courts, caractères fréquents qui les rapprochent assez des femmes criminelles, comme nous allons le voir.

Chez les vagabonds, on remarque l'absence des caractères physiques (tels que les sinus frontaux, la mâchoire volumineuse) qu'on peut croire des signes énergie, et la présence, au contraire, des autres anomalies qui annoncent la faiblesse physique et morale (*hernies*, par exemple).

Les anomalies somatiques et psychiques atteignent, chez les assassins, 45 p. 100; chez les auteurs de viols, elles vont jusqu'à 33 p. 100; chez les voleurs avec effraction à 24 p. 100; elles abandonnent aussi parmi les criminels d'occasion.

Quant aux névropathies, nous voyons qu'elles sont assez fréquentes chez les assassins (45 p. 100), et encore plus chez les incendiaires 85 p. 100); elles sont plus rares chez les auteurs de vol simple (36 p. 100) et chez les oisifs (38 p. 100), et plus rares encore chez les violateurs (33 p. 100), chez les voleurs de grand chemin (23 p. 100), chez les voleurs avec effraction (24 p. 100), les auteurs de blessures et les escrocs.

Pour les différences de la main, Marro a trouvé qu'en général, les mains trapues et courtes abondent chez les meurtriers, tandis que chez les autres espèces de criminels prédominent les mains

allongées, dans lesquelles la longueur des doigts est égale à celle de la paume de la main et quelquefois plus grande.

Les différences de la sensibilité sont remarquables dans les diverses classes de criminels et même chez les individus d'une même classe. — Marro a trouvé que la diminution de la sensibilité générale se montre avec plus de fréquence chez les auteurs de viols, puis chez les assassins, les voleurs de grand chemin et les escrocs.

Pour ce qui est de l'intelligence, on peut dire que, généralement, elle est moindre chez les criminels contre les personnes, et plus puissante chez les criminels contre la propriété et chez les escrocs.

La passion du jeu est grande chez les auteurs de viol et de blessures; un peu moins chez les oisifs, chez les voleurs de grand chemin et les assassins.

En voici les proportions :

Assassins	37 p. 100
Auteurs de blessures	66 —
Auteurs de viols	66 —
Voleurs de grand chemin	51 —
Incendiaires	14 —
Escrocs	45 —
Voleurs	63 —
Oisifs	59 —

On pouvait bien s'attendre à ce que les habitudes d'alcoolisme fussent très répandues chez les criminels, et, en effet, Marro les a trouvées chez 74, 7 p. 100 des criminels.

De ses études, il résulte encore que les habitudes religieuses sont développées chez les criminels, presque à l'égal des normaux, plus encore même parmi les assassins et les auteurs de viol (peut-être parce que ceux-ci abondent chez les villageois) ; au contraire, elles sont bien faibles, chez les criminels d'occasion, les voleurs exceptés.

La récidivité et la précocité abondent parmi les criminels d'occasion, qui présentent peu de caractères dégénératifs.

Pour ce qui est de l'hérédité, on voit qu'elle dépend en première ligne, de l'âge avancé des parents, de l'alcoolisme, de l'irritabilité du père, en deuxième ligne de l'aliénation et de la criminalité des parents (1).

En résumant ces caractères, on peut dire :

Chez les assassins et les meurtriers, il y a pré-

(1)

	Chez le père.	Chez la mère.	Chez les aïeux paternels.	Chez les aïeux maternels.
Alcoolisme.	41 p. 100	5,1 p. 100	»	»
Vieillesse.	32 —	17 —	?	?
Folie.	9,2 —	3,3 —	2,7	1,1
Maladie cérébro-spin.	21,1 —	18,0 —	»	»
Epilepsie.	1,7 —	0,9 —	0,1	0,1
Criminalité.	3,3 —	0,3 —	»	»
Immoralité ou caractère violent	22,6 —	11,0 —	?	?
Phtisie pulmonaire. .	5,1 —	10,1 —	»	»

Et comme cause de mort l'on a reconnu :

	Chez le père.	Chez la mère.
L'alcoolisme	dans 7,2 p. 100	2,1 p. 100
Le suicide	— 1,4 —	» —
La folie	— 6,5 —	5,3 —
Les maladies cérébro-spinales.	— 21,1 —	18,2 —
La tuberculose	— 5,1 —	10,7 —

valence de la courbe et du diamètre transversal de la tête, la demi-circonférence postérieure de la tête est plus forte que l'antérieure : la mâchoire inférieure est volumineuse et les zygomes éloignés : ils ont le plus souvent les cheveux noirs et touffus et la barbe rare ; le goitre et les mains trapues s'y rencontrent aussi avec fréquence. Chez les auteurs de blessures, la brachicéphalie est le caractère le plus constant ; vient ensuite la longueur des mains et des bras.

Chez les auteurs de viol, on a observé une taille petite, avec poids relativement élevé, les mains et les bras courts, le front étroit, la demi-circonférence antérieure de la tête très courte. Les anomalies des organes génitaux et du nez sont fréquentes, et presque toujours l'intelligence est très peu développée.

Les cheveux touffus et la barbe rare, la dérivation de parents alcoolisés et névropathes, caractérisent les voleurs de grand chemin. Beaucoup d'entre ceux-ci sont tatoués et ont les réflexes exagérés.

Les incendiaires sont presque tous aliénés : leurs parents l'étaient aussi.

On a trouvé chez les escrocs les mâchoires fortes, les zygomes éloignés, le poids du corps très élevé, parents âgés, intelligence discrète, quelquefois même très développée.

Les voleurs avec effraction ressemblent aux voleurs de grands chemins, par les caractères physiques et psychiques. Chez eux, on trouve un grand nombre de fous simulateurs. Chez les

autres voleurs, on remarque les cheveux noirs et la barbe rare; l'intelligence est plus soignée que dans les autres classes, les escrocs exceptés ; l'alcoolisme chronique est très fréquent, tandis qu'il l'est moins chez leurs parents.

Chez les oisifs, Marro a trouvé beaucoup d'anomalies psychiques : arrêt du développement de l'intelligence, en particulier l'épilepsie et d'autres défauts expliquent leurs penchants étranges.

Sur les femmes criminelles, les influences sociales sont bien plus puissantes que sur les mâles ; viennent ensuite la vieillesse, l'aliénation mentale et l'alcoolisme des parents qui produisent presque autant de femmes criminelles que d'hommes.

V

On a prétendu que ces découvertes étaient en contradiction avec les miennes ; mais, au contraire, elles ne font que les confirmer complètement : seulement elles nous montrent des espèces, là où je n'avais entrevu qu'un genre : c'est justement le signe du progrès, que cette subdivision des phénomènes, qui paraissaient simples à première vue, car on marche toujours du simple au composé.

En étudiant par la méthode statistique cent nouveaux types criminels qui ont posé (je vole le mot aux artistes) dans mon laboratoire, le professeur Rossi a confirmé presque toutes les obser-

vations de Marro (1). La circonférence moyenne du crâne a été trouvée de 552 centimètres (selon Marro, elle serait de 550). La courbe antéro-postérieure était de 345 centimètres (340 selon Marro), la courbe transversale, de 229 centimètres (suivant Marro, 211).

La brachicéphalie est plus diffuse, — dans la proportion de 83,3, — tandis que les dolichocéphales étaient dans la proportion de 8 p. 100 et les mésaticéphales dans celle de 8,3 p. 100; la capacité cranienne était de 15,48 (selon Marro, 15,72).

Les anomalies plus nombreuses de la tête ont été :

Les sinus frontaux énormes chez	20	p. 100.
L'oxicéphalie	5	—
La platicéphalie	5	—
La scaphocéphalie. . . .	4	—
La plagiocéphalie. . . .	5	—

Et dans la face :

L'asymétrie faciale . . .	24	—
La mâchoire hypertrophique	23	—
Les oreilles à anse	24	—
Le strabisme.	14	—
Les dents enchevêtrées . .	8	—
Les incisives médianes absentes.	2	—
Les canines médianes absentes.	1	—
Les incisives médianes hypertrophiées.	3	—
Les canines médianes hypertrophiées.	2	—

(1) *Unia centuria di Criminali*, 1889.

La moyenne de la sensibilité tactile a été trouvée par M. Rossi chez 69 criminels, de 2,62 millimètres à droite, et de 2,41 millimètres à gauche.

L'analgésie a été trouvée dans 15 p. 100 des sujets, la sensibilité à la douleur plus forte à droite dans 34 p. 100 ; à gauche dans 39 p. 100 ; égale dans 15 p. 100.

La force la plus grande était à gauche dans 40 p. 100 des cas, l'épilepsie existait dans 32 p. 100.

Sur 100 criminels, 81 p. 100 se livraient à la boisson (15 dès leur enfance).

L'impulsivité, le caractère irascible se remarquaient dans 40 p. 100.

L'inconstance dans 18 p. 100 ; la religiosité dans 25 p. 100 ; le tatouage fut observé dans 23 cas sur 100 (1).

VI

M. Ottolenghi (2) a examiné l'échancrure nasale de 526 crânes dont 397 normaux, 129 de criminels, 50 de fous. Il y a trouvé des anomalies dans la proportion de 23,92 p. 100 chez les normaux, 39,52 p. 100 chez les criminels (48,14 p. 100 d'hommes ; 33,33 p. 100 de femmes).

Mais, ce qui est plus important, il a rencontré dans le plus haut degré de l'anomalie, la vraie gouttière simienne dans le rapport de 1, 70 p. 100

(1) *Centuria di Criminali*, 1888.

(2) *Archivio di Psichiatria Scienze penale*, 1888.

chez les normaux et de 16,60 p. 100 chez les criminels.

Sur 20 crânes de crétins de la Lombardie et du Piémont, l'anomalie de l'échancrure nasale était dans le rapport de 55 p. 100. Chez les fous (presque tous Piémontais) il a trouvé presque aussi fréquemment cette anomalie (42 p. 100) ; 13 épileptiques ont donné 38,46 p. 100. Il a cherché les anomalies de l'épine nasale dans les crânes de 60 normaux, de 30 criminels, de 13 épileptiques, de 50 fous et de 20 crétins, et il l'a rencontrée très développée chez les criminels (48,7 p. 100), surtout chez les assassins et chez les fous (40 p. 100) ; et moins fréquemment chez les normaux (24 p. 100).

On a ensuite étudié la dimension, l'inclinaison, la surface, la direction et la protubérance des os nasaux.

Ce sont les criminels (surtout les assassins) qui offrent les os nasaux les plus développés (40 p. 100), tandis que chez les normaux la proportion n'est que de 4 p. 100.

Pour la direction, Ottolenghi a constaté fréquemment (36 p. 100) la déviation des os nasaux chez les criminels, 30 p. 100 chez les épileptiques, tandis qu'elle était de 16 p. 100 chez les normaux.

M. Ottolenghi a observé aussi l'*ouverture nasale asymétrique*, appelée par M. Welecker *ptéléiforme :* celle-ci, très rare chez les normaux (8 p. 100), prédomine parmi les criminels (36 p. 100), spécialement chez les voleurs (37,5 p. 100)

et presque autant chez les fous (32 p. 100); chez les crétins (sur 20 individus 20 p. 100), et chez les épileptiques (sur 13 individus 32 p. 100).

Il a étudié, sur le vivant, la forme du nez, son profil, sa base, sa largeur, sa protubérance (selon les règles tracées par M. Bertillon) (1), chez 630 normaux 392 criminels, 40 épileptiques et 10 crétins.

Le criminel, en général, présente le nez rectiligne (60,31 p. 100), à base horizontale (60,97 p. 100), de longueur moyenne (48,73 p. 100), plutôt large (54,14 p. 100); pas trop protubérant (38,53 p. 100); souvent dévié (48,13 p. 100).

Parmi les criminels on a pu déterminer suffisamment bien le nez du voleur et celui du violateur.

Le voleur présente en grande partie le nez rectiligne (40, 4 p. 100); souvent concave (23,32 p. 100); à base souvent relevée (32,13 p. 100); fréquemment court (30,92 p. 100); large (53,28 p. 100), écrasé (31,33 p. 100); et bien des fois dévié (37,5 p. 100).

Les violateurs ont le plus souvent le nez rectiligne (54,5 p. 108); écrasé (50 p. 100) et dévié (50 p. 100), mais de dimensions moyennes.

Chez les normaux, le nez est tantôt crochu (26,87 p. 100); tantôt onduleux (25,4 p. 100); plutôt long (57,7 p. 100)); de moyenne largeur (54,8 p. 100); à base très souvent abaissée (42 p. 100) et très rarement écartée (6 p. 100); surtout protubérant (30 p. 100).

(1) *Archives d'Anthropologie*, 1887, Paris.

L'on voit donc que si le profil le plus souvent rectiligne et la direction écartée distinguent le nez du criminel de celui du normal, la longueur, la largeur et la protubérance distinguent suffisamment entre eux les différents types de criminels.

Le nez de l'épileptique est souvent onduleux (42,8 p. 100) et crochu (32,8 p. 100); à base horizontale (72,3 p. 100); très long (74 p. 100); plusieurs fois bien large (30 p. 100); souvent dévié (25 p. 100), presque toujours protubérant (59,94 p. 100).

Le crétin a le nez *camus;* très souvent concave (50 p. 100); à base horizontale (100 p. 100); court (60 p. 100); large 100 p. 100); écrasé (100 p. 100); souvent dévié (40 p. 100).

VII

M. Frigerio a publié sur les anomalies de l'oreille, chez les criminels, des études qui sont d'une grande importance (1). En voici les conclusions :

1° Le pavillon de l'oreille doit être placé en première ligne parmi les organes qui offrent des caractères de dégénérescence;

2° L'angle auriculo-temporal mérite la plus grande attention au point de vue de l'anthropologie et de l'identification personnelle;

3° L'angle auriculo-temporal dépasse 90° dans les conditions normales avec des chiffres de beau-

(1) *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1888, p. 17.

coup inférieurs à ceux que l'on constate chez les fous et les criminels ;

4° La moyenne pour 100 tend à augmenter, de l'homme sain à l'aliéné et au criminel ;

Elle est dépassée chez les singes, sur lesquels elle est rarement inférieure à 100° ;

5° L'indice de la conque et celui du pavillon décroissent chez les individus sains du premier âge et de l'âge adulte.

Ils semblent, avec l'ampleur de l'angle auriculo-temporal, liés au développement de l'intelligence ;

6° La plus grande variation de l'indice de la conque, comparée à celle du pavillon chez les individus sains, permet de croire que, du premier âge à l'âge mûr, il y a, spécialement dans la conque, un plus grand développement dans le sens longitudinal que dans le sens transversal,

7° Si, chez les aliénés, on adopte l'indice moyen des deux oreilles pour la conque et le pavillon, on observe, bien que l'indice de la conque soit supérieur à celui de l'individu normal, que l'indice du pavillon lui est au contraire inférieur. Cependant, chez les aliénés, la conque a un développement plus grand que le pavillon, surtout dans le sens transversal ;

8° D'après l'indice moyen de la conque, les aliénés et les criminels se succèdent comme suit, en ordre décroissant : non héréditaires, 0,69 ; dégénérés et violateurs, 0,67 ; voleurs de grands chemins, 0,66 ; homicides, 0,65 ; voleurs et faussaires, 0,65 ; héréditaires, 0,64 ; incendiaires, 0,60.

M. Frigerio est arrivé à ces résultats, grâce à

l'otomètre, instrument très ingénieux et très simple dont il a enrichi les laboratoires des anthropologues.

Le professeur Gradenigo a étudié le pavillon de l'oreille sur une plus grande échelle (1).

Les sujets qu'il a observés étaient très nombreux. Outre l'examen attentif de 650 personnes (350 hommes et 300 femmes), il a passé rapidement en revue les pavillons de 25,000 personnes à Turin (15,000 hommes, 10,000 femmes). Il a examiné 330 aliénés (180 hommes, 150 femmes), 76 crétins (50 hommes, 26 femmes), 352 criminels typiques (304 hommes, 48 femmes).

Voici ses résultats :

	CRIMINELS —	HONNÊTES Hommes.	Femmes.	FOLLES
	P. 100	P. 100	P. 100	P. 100
Pavillons réguliers. .	29,2	50,55	62	46
Lobes adhérents. . .	25	26	13	39
Oreilles à anse. . . .	24	12,15	3,2	4,2
Oreilles Wildermuth .	18	6,2	9,12	6,26

Chez les personnes honnêtes, les oreilles à anse sont donc environ moitié moins fréquentes parmi les femmes que parmi les hommes ; les oreilles de Wildermuth (2), au contraire, sont plus fréquentes chez celles-ci.

Les anomalies dans la conformation du pavillon

(1) *Giornale della R. Academia di Torino*, nos 8, 9, 10, 1889. — *Annales des maladies des oreilles*, octobre 1889. — *Comptes rendus du Congrès intern. d'otologie*, Paris, 1889, p. 144.

(2) Le pavillon est caractérisé par la saillie plus accentuée de l'anthélix comparativement à l'hélix.

se rencontrent donc environ deux fois plus fréquemment chez les criminels que chez les adultes honnêtes à Turin. Quant au nombre des lobes adhérents, l'exception qui résulte des chiffres n'est qu'apparente : car chez les criminels on trouve très souvent les lobes adhérents prolongés le long de la joue, espèce d'anomalie plus grave que les lobes adhérents simples. De plus, Gradenigo a constaté, chez les criminels, une fréquence toute particulière des oreilles de Darwin, des malformations de l'hélix et de l'anthélix, et d'asymétrie d'implantation, etc.

De ses recherches il résulte, en outre, que la proportion pour 100 des anomalies du pavillon varie sensiblement — même en faisant abstraction du sexe — selon la région, la ville, la classe sociale, et même, pour certaines anomalies, aussi selon l'âge. Il a rencontré un nombre beaucoup plus considérable d'oreilles à anse chez les enfants (25 p. 100) que chez les adultes (12,15 p. 100).

Il trouva aussi une étrange latéralité de ces anomalies dans les criminels :

				FEMMES	
	Normaux	Criminels	Aliénés	Normales	Folles
Oreilles à anse. .	1 à d.	4 à d.	10 à d.	—	5 à d.
	5 à g.	15 à g.	38 à g.	—	3 à g.
Autres anomalies de l'oreille. . .	21 à d.	38 à d.	38 à d.	2 à d.	29 à d.
	26 à g.	17 à g.	24 à g.	2 à g.	16 à g.

Ce qui démontre que ces anomalies sont en plus grand nombre à droite chez les fous et les criminels.

VIII

M[me] Tarnowscky, dans ses études sur les filles de joie, les voleuses et les villageoises, a démontré que la capacité cranienne des prostituées est inférieure à celle des voleuses et des villageoises, et surtout des femmes de la bonne société (1); vice versa les zygomes et les mandibules étaient plus développés chez les prostituées qui avaient aussi un plus grand nombre d'anomalies (87 p. 100), tandis que les voleuses en avaient 79 p. 100, et les villageoises 12 p. 100. Les prostituées avaient 33 p. 100 de leurs parents alcoolisés, tandis que les voleuses en avaient seulement 41 p. 100 et les villageoises 16 p. 100.

En poursuivant la comparaison entre la prostituée et la voleuse, elle trouva les différences suivantes :

PROSTITUÉE.	VOLEUSE.
Extérieur plus propre et plus soigné. Aspirations à l'élégance et à des exigences de confort.	La voleuse néglige souvent son extérieur, elle n'est ni coquette, ni gourmande, et se

(1)

	50 filles de joie.	100 filles de joie.	100 voleuses	50 villageoises (nord).	50 villageoises (sud).	50 dames bonne société.
Diam. antéro-post..	17,7	17,8	17,9	18,3	18	18,3
» transv. max..	13,9	14,4	14,9	14,5	14,5	14,5
Circonférence max. orig.............	52,9	53,3	53,5	52,7	53,6	58,8
Dist. zygomatique.	11,4	11,3	11,2	10,9	11,4	11,3
Distance mandib.. biang...........	10,1	10,13	9,1	9,1	9,9	9,8

Aime la bonne chère et les friandises, les chiffons et les futilités, est avide de spectacles et de plaisirs. Il lui faut du vin à ses repas. Avec cela une jolie toilette, quelques distractions le soir, et un jeu de cartes qu'elle consulte pour connaître son avenir, — elle n'en demande pas davantage. Mais pourvu *qu'elle ne travaille pas*, car elle est paresseuse par excellence et craint la fatigue.

Imprévoyante à l'excès, elle vit au jour le jour, sans souci du lendemain. Très impressionnable, pleure et rit facilement. Humeur variable. Souvent bavarde et expansive, elle a un penchant à la sentimentalité.

Somme toute, la paresse et l'absence totale du sens moral sont les traits principaux qui caractérisent la prostituée.

préoccupe peu de ses aises à la prison.

Mais elle n'est pas oisive comme la prostituée, et, au contraire, prend part volontiers aux travaux dans les ateliers de la prison : couture, confection de boîtes, de cartonnages divers, d'enveloppes; travaille dans la buanderie et arrive à se former un petit pécule pour le jour de sa sortie.

Elle témoigne plus d'énergie et de fermeté dans ce qu'elle entreprend. Fait preuve d'une disposition d'esprit plus stable et plus sérieuse que la prostituée. S'adonne à la boisson beaucoup moins que la prostituée. Beaucoup de circonspection et de prudence, jointes à un manque complet de sincérité; une grande retenue et de la défiance dans le caractère; jamais d'abandon; niant toujours ses fautes à outrance et témoignant une absence totale de remords, — tels sont les traits distinctifs du caractère de la voleuse.

« Ce qui distingue encore les voleuses des prostituées, c'est l'extrême mauvaise volonté qu'elles manifestent lorsqu'on les questionne; elles ne donnent pas volontiers des renseignements sur leurs rapports sexuels. Elles sont d'une grande réserve sur ce sujet et font preuve d'une pudeur que n'ont généralement pas les prostituées.

« Ajoutons encore leur mutisme dès qu'on aborde les raisons qui ont amené leur internement. Presque jamais elles n'avouent franchement leur faute

et témoignent encore moins du repentir. La plupart du temps elles nient énergiquement leur méfait, et refusent même de se rendre à l'évidence, en donnant des explications purement fantaisistes qui masquent la vérité, mais ne remplacent pas le repentir.

« La tare héréditaire des voleuses est moins lourde que celle des prostituées.

« L'anamnèse des parents est moins chargé d'alcoolisme; les prostituées, par exemple, ont 82 p. 100 d'alcooliques et 44 p. 100 de phtisiques dans leur ascendance, tandis que les voleuses n'ont que 49 p. 100 des premiers et 19 p. 100 des seconds. Les autres maladies débilitantes des parents sont aussi représentées par des chiffres plus faibles dans l'anamnèse des voleuses.

« Il est vrai que ces circonstances favorables aux voleuses le sont moins, dès qu'on pense à l'extrême difficulté qu'on est obligé de surmonter pour avoir des renseignements plus ou moins certains.

« Cependant l'aspect anatomique est là pour certifier que les voleuses possèdent moins de signes de dégénérescence physique, ce qui semble déposer en faveur de leur hérédité moins défavorable.

« De plus, le nombre des naissances chez les voleuses dépasse notablement celui des prostituées et se rapporte à ce dernier comme 256 à 34 — circonstance qui tend encore à rapprocher les voleuses des femmes normales.

« En étudiant avec les mêmes méthodes les prostituées, elle pose les conclusions suivantes :

« 1° Les prostituées professionnelles sont des

êtres incomplets, ayant subi des arrêts dans leur développement, sont entachées d'une hérédité morbide et présentent des signes de dégénérescence physique et psychique en rapport avec leur évolution imparfaite ;

« 2° Les signes de dégénérescence physique dus à une organisation imparfaite se manifestent chez les prostituées principalement par la fréquence des déformations de la tête, des anomalies du crâne (41,33 p. 100) et du visage, (42,66 p. 100). Par des anomalies nombreuses des oreilles (42 p. 100) et par des dents défectueuses (54 p. 100);

« 3° Leur anomalie psychique se signale soit par une débilité de l'intelligence plus ou moins prononcée, soit par une constitution névropathique, soit par une absence notoire du sens moral ; elle est confirmée en outre par l'abus des fonctions génésiques, ainsi que par l'attrait qu'elles éprouvent pour leur métier abject, auquel elles retournent volontairement après en avoir été libérées;

« 4 Les stigmates de dégénérescence sont le plus prononcées chez les prostituées et les voleuses dont les mères s'adonnaient à l'alcoolisme. Ce qui confirme l'hypothèse que c'est surtout l'influence de la mère qui retentit sur l'organisme de l'enfant ;

« 5° La stérilité et l'extinction de la race, souvent constatées chez les prostituées professionnelles, dépendent en grande partie de leur état anormal, fertile en tares héréditaires, et semblent confirmer leur dégénérescence ;

« 6° Les prostituées habituelles comblent la lacune trop large que la statistique de la criminalité établit en faveur des femmes.

« 7° Les voleuses, quoique présentant également un grand nombre de signes physiques et moraux qui les distinguent notablement des femmes honnêtes, s'éloignent cependant moins du type de la femme normale que les prostituées.

« Parce que :

« *a*). Les voleuses sont chargées d'une tare héréditaire moins lourde que celle des prostituées ;

« *b*). Le nombre de signes de dégénérescence physique est moins considérable chez les voleuses que chez les prostituées;

« *c*). Le nombre de naissances est plus considérable chez les voleuses;

« *d*). Les diamètres principaux du crâne, ainsi que la circonférence horizontale totale, dépassent chez les voleuses ceux des prostituées (les deux catégories appartiennent à la même race) ;

« *e*). Les zygomes et les mandibules des prostituées sont plus larges que ceux des voleuses;

« *f*). Le niveau intellectuel et moral des voleuses surpasse celui des prostituées. La voleuse a plus d'amour-propre, son esprit est plus vif; elle est plus énergique et apporte plus de résistance dans la lutte de la vie. Elle est bien moins paresseuse et ne craint pas le travail;

« *g*). Quelque incorrigible que soit la voleuse de profession, et quelque nombreux que soient ses méfaits, elle ne peut cependant pas les commettre et les répéter à toute heure du jour, comme la prostituée (1). »

(1) *Etudes anthropométriques sur les femmes voleuses et les prostituées.* Paris, 1890.

M. de Albertis a trouvé le tatouage chez 300 prostituées de Gênes dans la proportion de 10 p. 100 et la sensibilité tactile de 3,6 à droite et de 4,0 à gauche (1).

Mais sur les femmes criminelles, Salsotto a fait des études tout à fait nouvelles (1); il a reconnu chez 130 voleuses les caractères dégénératifs, les anomalies du crâne, de la physionomie en nombre bien moindre que chez les hommes ; il a trouvé la brachicéphalie chez 7, l'oxicéphalie chez 29, la platicéphalie chez 7, le front fuyant chez 7, le strabisme chez 11, les oreilles à anses dans 6, la sensibilité tactile était normale chez 2 p. 100, les réflexes tendineux amoindris chez 4 p. 100, exagérés chez 12 p. 100.

Marro et Morselli nous ont expliqué par la sélection sexuelle cette énorme différence, qu'on trouve aussi dans les épileptiques et surtout dans les fous ; les hommes, en effet, ne choisissent pas de femmes laides, avec caractères dégénératifs, tandis que les femmes ne peuvent pas choisir; et bien souvent l'homme laid, criminel, mais vigoureux, triomphe pour ce motif de tous les obstacles; il est même quelquefois préféré (Flaubert, (correspondance, 1889).

Ajoutons que les soins de la maternité, adoucissant le caractère des femmes, ont augmenté chez elles le sentiment de la pitié.

(1) *Arch. di Psichiatria*, X, 1889.

IX

M. Ottolenghi (1) a étudié dans mon laboratoire les rides chez 200 criminels et 200 normaux (ouvriers et paysans), et il les a trouvées bien plus fréquentes et bien plus précoces chez les criminels, 2 à 5 fois plus que chez les personnes normales, avec prédominance de la ride zygomatique (située au milieu de chaque joue) qu'on pourrait bien appeler la *ride du vice*, la ride caractéristique des criminels.

Dans les femmes criminelles (80) aussi, les rides ont été trouvées plus fréquentes que chez les femmes normales, quoique avec une moindre différence. — Qu'on se rappelle les rides des sorcières.

Il suffit de voir ce buste de la célèbre empoisonneuse sicilienne (fig. 2) conservé au Museum national de Palerme, et dont le visage est un amas de rides.

Lui-même, étudiant avec moi la fréquence de la canitie et de la calvitie, en a démontré l'absence ou le retard chez les criminels (2) tout aussi

(1)

	Avant 25 ans		Entre 25 et 50 ans.	
	normaux p. 100.	criminels p. 100.	normaux p. 100.	criminels p. 100.
Rides du front.....	7,1	34	62	86
Ride nasolabiale..	22	69	62	78
Ride zygomatique.	0	16	18	33

(2) *La Calvizie, la Canizie e le Rughe nei normali, nei criminali, negli epilettis e nei cretini* (*Archivio di Psichatria in Torino*, 1889, X).

bien que chez les épileptiques et chez les crétins.



Fig. 2. — L'empoisonneuse de Palerme.

Parmi les premiers seulement, les escrocs s'approchent un peu plus des gens normaux (1).

	Avec canitie p. 100	Avec calvitie p. 100
(1) 400 normaux.	62,5	19,
80 épileptiques	31,5	12,7
40 crétins.	11,7	13,5
490 criminels	25,9	48
— voleurs. . . .	24,4	2.6
— escrocs. . . .	47	13,1
— blesseurs. . .	23,7	95,3
80 femmes criminelles. .	45	13,7
200 femmes honnêtes . .	60	

Inversement chez 280 femmes criminelles, on a troué plus fréquente la canitie et plus rare la calvitie que chez 200 ouvriers honnêtes.

X

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans faire mention de la belle découverte qu'on doit, nous nous plaisons à le constater, à un juriste, M. Anfosso. Le *tachianthropomètre* qu'il a construit est un vrai mensurateur automatique (*Archiv. de Psych.*, art. IX, p. 173). On pourrait l'appeler, si le mot n'avait un peu trop de couleur locale, une guillotine anthropométrique, tant elle donne vite et avec la précision des machines, les mesures les plus importantes du corps, ce qui rendra bien aisée, même aux gens les plus étrangers à la science, la pratique anthropométrique, et l'examen du signalement des criminels dont le perfectionement reste toujours un des titres les plus glorieux de M. Bertillon. Et en même temps que cet instrument rendra des services dans la pratique judiciaire, il permettra sur une grande échelle des observations qui jusqu'ici n'étaient possibles qu'aux savants.

L'expérience en a été faite il y a peu de temps par M. Rossi, qui étudia le résultat de ces mensurations sur 100 criminels (presque tous voleurs); il a trouvé chez 88 la grande envergure supérieure à la taille ; chez 11 inférieure ; pour les pieds, il en a trouvé la longueur plus grande à

droite chez 30, à gauche chez 58, égale chez 12. Pour les bras, 43 fois on trouve une longueur supérieure à droite ; 54 fois à gauche. Ce que confirme merveilleusement la gaucherie (mancinisme) qu'on avait déjà signalée par la dynamométrie et par l'étude de la marche chez les criminels (1).

Cette vraie gaucherie anatomique, je viens de la vérifier avec M. Ottolenghi par des mensurations sur les mains, les doigts médium et les pieds, à droite et à gauche, sur 90 hommes normaux et sur 100 criminels-nés (*Archivio di psichiatria*, X, 8) avec la méthode du Dr Bertillon (2).

La grande fréquence de la gaucherie anatomique ne pouvait pas être mieux confirmée ; et c'est bien là un caractère atavistique, puisque Rollet a observé chez 42 anthropoïdes l'humérus plus long à gauche dans 60 p. 100 des cas, et seulement chez les hommes dans 7 p. 100. (*Revue scientifique*, 1889.)

(1) *Archiv. di Psichiatria*, vol. X, p. 191, 1889.

(2)

	Main plus longue.		Doigt médium.		Pied.	
	—		—		—	
	Droite p. 100.	gauche	Droit p. 100.	gauche	Droit p. 100.	gauche
Normaux . .	14,4	11	16,6	15,5	38,5	15,6
Criminels . .	5	25	10	27	27	35
Escrocs . . .	4,3	13	13	21,7	21,7	26
Viol.	7	14,2	14,2	28,4	35,7	35,7
Blesseurs . .	15	25	5	25	20	55
Voleurs . . .	0	34,8	13	30,4	26	26,6
Pick-pockets.	0	35	5	30	35	25

CHAPITRE II

LES FONCTIONS DES CRIMINELS, ETC.

Résistance a la douleur. — La plus grande anomalie des criminels-nés, qu'on ne rencontre pas aussi exagérée même chez les sauvages, c'est la résistance à la douleur, l'analgésie. C'est ce que j'ai pu démontrer avec mon algomètre électrique, et dont on avait déjà de bien nombreux témoignages avant moi.

Les médecins des prisons savent comment les opérations les plus douloureuses (application du fer rouge, par exemple) sont souvent peu sensibles aux criminels.

Un voleur se laissa amputer la jambe sans pousser un seul cri, et s'amusa ensuite à jouer avec le tronçon. Un assassin renvoyé du bagne de l'île de S... à l'expiration de sa peine, priait le directeur de le garder encore; voyant sa prière repoussée, il se déchira les entrailles avec le manche d'une grande cuillère, puis remonta tranquillement l'escalier et entra dans son lit où il expira, peu d'instants après, sans avoir fait entendre un seul gémissement.

L'assassin Descourbes, pour ne pas aller à

Cayenne, se fit aux jambes des plaies artificielles et, celles-ci guéries, se passa, au moyen d'une aiguille, un cheveu à travers la rotule; il en mourut. Mandrin, avant qu'on lui tranchât la tête, fut tenaillé en huit endroits différents, aux jambes et aux bras, et ne poussa pas un soupir. Pour faire disparaître un signalement dénonciateur, B... se fit sauter trois dents avec de la poudre; R..... s'enleva la peau du visage avec des fragments de verre (Vidocq).

J'ai vu deux meurtriers qui s'étaient mutuellement dénoncés, et qui se haïssaient depuis longtemps, s'élancer l'un sur l'autre, à l'heure de la promenade, et s'étreindre pendant quelques minutes l'un mordant la lèvre, l'autre arrachant les cheveux de son adversaire; tous les deux se plaignaient ensuite, non des blessures reçues et qui furent suivies de graves accidents, mais de ce qu'on les empêchait de compléter leur vengeance.

Cette analgésie nous explique les moyens atroces choisis si souvent pour les suicides, dans les prisons, et aussi le penchant au suicide, même chez ceux qui n'ont plus à subir que quelques jours de prison, ainsi qu'on l'a souvent constaté à Mazas. Elle nous explique bien quelques phénomènes étranges du monde criminel, celui surtout que les anciens poètes auraient appelé l'invulnérabilité et que, avec un mot plus modeste et plus médical, je nommerai la *disvulnérabilité* des criminels.

Le professeur Benedikt a vu dans une prison un brigand de la fameuse troupe de Rozza Sandor

vrai géant par la taille et athlète par la vigueur, qui, ayant pris part à une révolte de prisonniers, fut battu par des gardiens de telle façon qu'il eut plusieurs vertèbres fracturées. Toutes ses blessures guérirent, mais le géant d'auparavant devint une sorte de nain; toutefois il continua à travailler dans la forge de la prison et à se servir du lourd marteau comme dans les jours de sa plus grande vigueur.

Pour ma part, j'en ai vu de plus étranges encore: un voleur eut, dans une escalade, le frontal droit fendu latéralement par un coup de hache; en quinze jours il était guéri sans aucune réaction.

Le crâne du même brigand de la troupe Rozza Sandor, dont parle M. Benedikt, a été envoyé à l'Exposition d'anthropologie de Rome par le célèbre professeur Lenhossek de Pesth. Ce crâne avait une énorme dépression de l'os pariétal gauche, effet d'une blessure d'arme à feu, qui ne l'avait pas empêché, m'écrivait M. Bosany, de tenir tête, plusieurs jours de suite, aux troupes autrichiennes et russes.

Dans la prison dont je suis le médecin, un meurtrier, qui travaillait comme maçon, grondé pour une faute légère, se jeta du troisième étage d'une hauteur de 9 mètres, sur le pavé de la cour. — Tous le croyaient mort: on était allé chercher le médecin et même le prêtre, quand tout à coup on le vit se relever en souriant et demander à continuer son ouvrage.

Les individus qui possèdent cette *disvulnérabilité* se considèrent comme des privilégiés, et ils

méprisent les délicats et les sensibles. C'est un plaisir, pour ces gens durs, de tourmenter incessamment les autres qu'ils regardent comme des créatures inférieures.

Voilà une double source de cruauté des criminels, comme le note très bien Benedikt : « Si nous voyons souffrir autrui, nous ressentons nous-mêmes, à l'aide de notre mémoire, de pareilles sensations ; nous ressentons, pour ainsi dire, une copie de ces souffrances. De là naît la compassion que nous comptons parmi les vertus. Plus nous sommes sensibles, plus nous sommes disposés à la compassion. Lorsqu'il y a une diminution congénitale de sensibilité pour les douleurs et les sentiments désagréables, alors l'aptitude à la compassion fait presque défaut. »

Sécrétions. — M. Ottolenghi (1) a fait dans mon laboratoire plusieurs observations sur l'élimination de l'urée, des chlorures et des phosphates chez 15 criminels-nés, et chez 3 criminels d'occasion assujettis aux mêmes conditions alimentaires.

Voici les moyennes des résultats :

		gr.
Urée p. 1,000 gr. du poids du corps.	Criminels nés.	0,39
	— d'occasion. .	0,53
Phosphates id.	Criminels nés.	0,024
	— d'occasion. .	0,0195
Chlorures id.	Criminels nés.	0,28
	— d'occasion . .	0,29

(1) *Giornal del Academia med. di Torino*, 1888. *Archivio di Psichiatria*, 1888, X.

Il y a donc chez les criminels-nés une diminution dans l'élimination des urées et une augmentation des phosphates, tandis que l'élimination des chlorures ne varie pas.

Il a obtenu les mêmes résultats dans des cas d'épilepsie psychique, tandis que les criminels d'occasion n'offrent aucune anomalie.

M. Rivano, au contraire (1), trouve chez les épileptiques une plus grande quantité d'urée et moins de phosphates aux jours de paroxysmes, et en outre, dans 33 p. 100, de l'albumine,
29 — de l'acétone,
87 — des peptones,
toujours dans les jours d'accès.

Odorat. — M. Ottolenghi a étudié aussi l'odorat chez les criminels.

Il a composé dans ce but un *osmomètre* contenant douze solutions aqueuses d'essence de girofle qui variaient de 1 p. 50000 à 1 p. 100.

Il a fait ses observations en plusieurs séries, une seule par jour, dans des conditions de ventilation à peu près identiques, et en renouvelant les solutions pour chaque observation, afin d'éviter les erreurs d'évaporation.

Il cherchait d'abord le degré le plus faible auquel commençait la perception de l'odorat.

D'autres fois, il procédait d'une manière différente : il déplaçait les diverses bouteilles, et invitait ensuite le sujet à les replacer dans l'ordre de leur intensité d'odeur.

(1) *Archivio di Feniatria*. Turino, 1889.

Il a distingué les erreurs de disposition qui s'étaient produites, en erreurs graves et légères, selon que, dans l'ordre des solutions, il y avait la distance de plusieurs ou d'un seul degré. Il a examiné 80 criminels (50 hommes, 30 femmes), et 50 personnes normales (30 hommes, choisis la plupart parmi les gardes de prisons, et 20 femmes honnêtes).

Voici ces résultats :

Tandis que dans les hommes normaux l'odorat moyen variait entre le troisième et le quatrième degré de l'osmomètre, chez les criminels il variait du cinquième au sixième degré; 44 individus en manquaient tout à fait.

Tandis que les hommes honnêtes faisaient en moyenne trois fautes de disposition, les criminels en firent cinq, dont trois graves.

Les femmes normales touchèrent au quatrième degré de l'osmomètre, les femmes criminelles au sixième degré; chez deux l'odorat manquait totalement.

Tandis que les premières firent en moyenne environ quatre fautes, les criminelles en firent cinq.

Des huit cas d'anosmie constatés chez les criminels, deux étaient en relation avec des altérations nasales; pour les autres, c'était une espèce de cécité olfactive; ils ressentaient les excitations odoriférantes sans pouvoir les spécifier, et moins encore les classifier.

Pour vérifier ce qu'il y avait de vrai dans l'as-

sertion (1), que les criminels contre les mœurs avaient l'odorat très développé, il l'examina chez 30 auteurs de viol et chez 40 prostituées. Il trouva dans 33 p. 100 des premiers la cécité de l'odorat, dans les autres une moyenne correspondant au cinquième degré de l'osmomètre.

Faisant ensuite disposer les diverses solutions selon le degré de leur force, il remarqua trois erreurs graves.

Chez 19 p. 100 de filles soumises, il a trouvé la cécité de l'odorat; et pour les autres, une acuité moyenne correspondant au cinquième degré de l'osmomètre.

Comparant ces résultats avec ceux déjà obtenus pour les normaux et pour les criminels, l'odorat apparaît beaucoup moins développé dans cette dernière catégorie (2).

Gout. — M. Ottolenghi a examiné aussi le goût de 100 criminels (60 criminels-nés, 20 criminels d'occasion et 20 femmes criminelles), il les a comparés avec 20 hommes de la classe inférieure, 20 professeurs et étudiants, 20 femmes honnêtes et 40 filles de joie; ses expériences ont été faites avec onze solutions de strychnine (graduées 1/80000 à 1/50000), de saccharine (depuis 1/100000 jusqu'à 1/10000) et dix de chlorure de sodium (de 1/500 à 3/100). Les criminels montrèrent toujours une obtusité remarquable. (Voir fig. 3.)

(1) Krafft-Ebing. *Psychopatia sexualis*, 1889, 4e éd. Wien.
(2) *Archivio di Psichiatria*, 1889.

La moindre acuité gustative a été rencontrée chez 38 p. 100 de criminels-nés, 30 p. 100 de criminels d'occasion, chez 20 p. 100 de femmes cri-

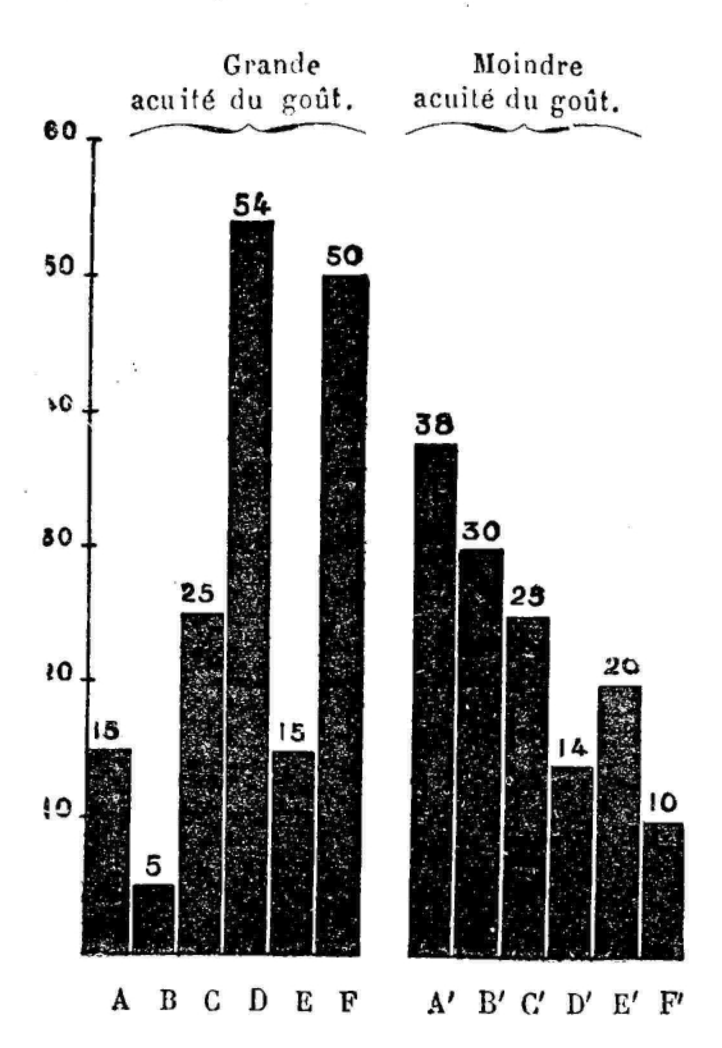


Fig. 3. — A, 60 délinquants-nés. — B, 20 délinquants d'occasion. — C, 20 ouvriers. — D, 50 étudiants. — E, 20 femmes criminelles. — F, 20 femmes normales. — A', 60 délinquants-nés. — B', 20 délinquants d'occasion. — C', 20 ouvriers. — D', 50 étudiants. — E', 20 femmes criminelles. — F', 20 femmes normales.

minelles; tandis qu'on a trouvé 14 p. 100 parmi les professeurs et les étudiants, 25 p. 100 parmi les hommes des classes inférieures, 30 p. 100 pour les filles de joie et enfin 10 p. 100 chez les femmes honnêtes.

MARCHE. — Une étude que j'ai faite avec Peracchia (1), sur la marche, suivant la méthode de Gilles de la Tourette, nous montre que, à l'inverse des gens normaux, le pas gauche des criminels est, généralement, plus long que le droit; en outre, ils s'écartent de la ligne d'axe plus à droite qu'à gauche; leur pied gauche, en se posant à terre, forme avec cette ligne un angle de déviation plus prononcé que l'angle formé par leur pied droit; tous ces caractères se rencontrent très souvent chez les épileptiques.

ÉCRITURE. — Les caractères que j'avais découverts dans les écritures des criminels, surtout des meurtriers, me furent confirmés par les expériences hypnotiques. Un jeune étudiant suggestionné qu'il était un brigand, nous donna une écriture dure, grossière avec les *t* énormes, tandis que son écriture ordinaire était très polie, fine et presque féminine. Le même étudiant, suggestionné peu de temps après de se croire une petite fille, a conservé dans l'écriture enfantine quelque peu de l'énergie du brigand. (Voir mon *Atlas de l'H. criminel*, pl. XXII et XXX.)

GESTES. — C'est un usage ancien parmi les criminels de se communiquer leurs pensées par gestes.

Avé-Lallemant décrivit une série de gestes des voleurs allemands, un véritable langage exécuté avec les seuls doigts, comme chez les muets.

Vidocq dit que les floueurs, quand ils guettent

(1) *Archivio di Psichiatria*, 1888.

leur victime, se font le signal de la *Saint-Jean*, qui consiste à porter la main à leur cravate, ou même à ôter leur chapeau.

Mais c'est surtout Pitré qui a publié des renseignements très importants.

Dans ses *Usi e costumi della Sicilia*, il vient de décrire 48 gestes particuliers aux délinquants.

Cet abus des gestes s'explique par la mobilité exagérée qu'ont les criminels-nés, tout à fait comme les enfants.

TATOUAGE. — J'avais cru qu'il n'y aurait à ce propos plus rien à dire après les belles études de MM. Lacassagne, Marro, et après les miennes (1).

Cependant les recherches faites par MM. Severi, Lucchini et Boselli sur 4,000 nouveaux criminels, ont donné des résultats d'une haute importance et tout d'abord une proportion octuple de celle des aliénés de la même région (Florence et Lucques). Cette diffusion énorme va jusqu'à 40 p. 100 chez les militaires criminels, à 33 p. 100 chez les mineurs ; les femmes ne donneraient que 1,6 p. 100, mais la proportion s'élèverait à 2 p. 100 si l'on voulait y comprendre certains tatouages-mouches ressemblant aux grains de beauté, qui sont en usage jusque dans la haute prostitution.

Ce qui frappe le plus dans ces recherches, après la fréquence, c'est le caractère spécifique desdits tatouages : l'obscénité, la vantardise

(1) Voir *Nouvelle Revue*, 1888, et *Uomo deliquente*, 4e éd. 1889.

du crime, et le contraste étrange des passions mauvaises et des sentiments les plus délicats.

M. C... âgé de vingt-sept ans, condamné cinquante fois au moins pour révolte, coups et blessures d'hommes et de chevaux, a pour ainsi dire l'histoire de ses crimes écrite sur sa peau, et à ce propos, notons que tout récemment l'infâme de Rosny, qui s'est suicidée à Lyon, avait le corps couvert de tatouages représentant des figures érotiques; on y lisait la liste de ses amants et les dates auxquelles elle les avait quittés (1).

F. S..., charretier, âgé de vingt-six ans, récidiviste, porte sur sa poitrine un cœur percé par un poignard (signe de vengeance), sur la main droite une chanteuse de café-concert dont il s'était épris. A côté de ces tatouages et d'autres que les convenances nous empêchent de citer, on voit avec surprise le dessein d'un tombeau avec l'épithaphe : *A mon père chéri*. Contradictions étranges de l'esprit humain !

Un nommé B..., déserteur, a sur la poitrine un saint Georges et la croix de la Légion d'honneur, et sur le bras droit une femme très peu habillée qui boit, avec l'inscription : *Mouillons un peu l'intérieur*.

Q. A..., journalier, condamné plusieurs fois pour vol, expulsé de France et de Suisse, a sur la poitrine deux gendarmes suisses avec les mots :

(1) Voir *Atlas* de l'*Homme criminel,* 1888, Alcan, pl. XXXII, XXXIX.

Vive la République! Sur le bras droit un cœur percé et à côté un poisson, un *maquereau*, pour signifier qu'il veut poignarder un souteneur, son rival.

Nous avons vu sur le bras gauche d'un autre voleur, un pot de citronnier avec les initiales V. G. (*vengeance*) ; ce qui, dans l'étrange langage des criminels, veut dire : trahison et après, vengeance. Il ne nous cachait pas que sa pensée continuelle était de se venger de la femme qui l'avait aimé et depuis abandonné : son désir est de lui couper le nez; il refusa même l'offre que lui fit son frère de se charger de l'opération, pour le plaisir de l'exécuter personnellement une fois en liberté.

On voit donc, par ces quelques exemples, qu'il y a parmi les criminels une espèce d'écriture hiéroglyphique, mais qui n'est pas réglée, ni fixée; elle dérive des événements journaliers et de l'argot, comme cela devait être chez les hommes primitifs.

Très souvent, en effet, la clef y signifie le silence du secret entre les voleurs, et la tête de mort la vengeance. Parfois on remplace les figures par des points : ainsi un repris de justice s'est marqué avec 17 points, ce qui veut dire, selon lui, qu'il se propose d'outrager dix-sept fois son ennemi lorsqu'il lui tombera sous la main.

Les tatoués criminels de Naples ont l'habitude de faire de longues inscriptions; mais les mots sont remplacés par des initiales. Beaucoup de *camorristes* de Naples portent un tatouage qui

représente une grille derrière laquelle se trouve un prisonnier, et au-dessous les initiales Q. F. Q. P. M., c'est-à-dire *Quando finiranno queste pene ? Mai !* (Quand finiront ces peines ? Jamais!)

D'autres portent l'épigraphe C. G. P. V., etc..., c'est-à-dire : *Courage, galériens, pour voler et piller nous devons tout mettre à sang et à feu.*

On voit donc déjà ici que certains tatouages sont employés par des associations criminelles et qu'ils sont un signal de ralliement.

En Bavière et dans le sud de l'Allemagne, les voleurs à la tire, qui sont réunis en véritables associations, se reconnaissent entre eux par le tatouage épigraphique *T. und L.*, c'est-à-dire *Thal und Land*, mots qu'ils doivent échanger à demi-voix quand ils se rencontrent, sans cela ils se dénoncent eux-mêmes à la police.

Le voleur R..., qui porte sur le bras droit un dessin représentant deux mains entre-croisées et le mot *Union* entouré d'une guirlande de fleurs, nous dit que ce tatouage est adopté par beaucoup de malfaiteurs et associés du midi de la France (Draguignan).

D'après des révélations qui nous ont été faites par des *camorristes* émérites, cinq points sur la main droite, un lézard ou un serpent, signalent le premier grade dans cette dangereuse association.

Je passe sous silence, et pour cause, la diffusion des tatouages sur toutes les autres parties du corps.

Dans la *Revista de antropologia criminal,*

nouvelle publication qui vient de paraître à Madrid, M. Sallilas a publié une excellente étude sur le tatouage des criminels espagnols. Selon lui, cet usage est fréquent parmi les meurtriers ; la prédominance du caractère religieux s'y observe, mais toujours avec ce cachet de cynisme obscène qu'on remarque chez tous les autres.

J'ai eu l'occasion, récemment, de vérifier jusqu'à quel point est atavistique l'impulsion qui conduit les criminels à s'infliger cette étrange opération.

Un voleur des plus incorrigibles, qui a six frères tatoués comme lui, me priait, quoiqu'il fût à demi couvert des tatouages les plus cyniques, de lui chercher un tatoueur de profession pour achever ce qu'on pouvait bien appeler la tapisserie de sa peau. « Lorsque le tatouage est bien drôle et répandu sur tout le corps, me disait-il, c'est, pour nous autres voleurs, comme l'habit noir de société avec des décorations; plus nous sommes tatoués et plus nous nous estimons ; plus un individu est tatoué, plus il a d'autorité sur ses compagnons. Au contraire, celui qui n'est pas bien tatoué ne jouit d'aucune influence, n'est pas tenu pour bon gredin, n'a pas l'estime de la compagnie.

Un autre aussi me disait : « Bien souvent, quand nous allons chez les filles, en nous voyant ainsi couverts de tatouages, elles nous comblent de cadeaux et nous donnent de l'argent au lieu d'en exiger. »

Sauvages. — Pour comprendre combien cet

usage est atavistique il faut le suivre chez les sauvages.

Dans toute la Mélanésie, rapporte Letourneau, la couleur rouge étant en grand honneur, c'est celle que l'on préfère d'habitude pour se farder ou se peindre. Le pauvre Tasmanien s'enduit le corps avec de la graisse de veau marin, de kangourou, à laquelle il incorpore de l'ocre rouge. Avant d'aller à la danse ou en visite, les *dandys* australiens se tracent ou se font tracer sur la poitrine et les jambes des lignes rouges et blanches qui se croisent. Ainsi parés, ils s'admirent et se pavanent avec une vanité bien réjouissante. Les Fuégiens se peignent, sur le corps et surtout sur la figure, des dessins blancs, noirs et rouges. Sur les rives de l'Orénoque, on dit d'un homme, pour indiquer son extrême misère, « qu'il n'a pas le moyen de peindre la moitié de son corps » ; hommes et femmes éprouvent un sentiment de honte quand il leur faut se laisser voir sans les peintures, qui sont dans ces pays la suprême parure.

En Afrique, les beautés hottentotes se frottent le corps de graisse et se saupoudrent ensuite avec de la pousière d'ocre rouge. Plus au nord, dans l'Afrique centrale le long du Niger, dans le Soudan, le goût du rouge, si répandu par toute la terre, fait place à l'amour de la couleur bleue. Près du lac Tchad, deux voyageurs virent un Sultan dont la barbe était teinte en un magnifique bleu d'azur.

Puis, ailleurs, toute la palette y passe. Les femmes de Sackatou teignent avec de l'indigo les

nattes de leur chevelure ; en même temps elles rougissent leurs dents, leurs mains, leurs pieds, leurs ongles. Les femmes du Nyffé teignent leurs chevelures et leurs sourcils à l'indigo ; leurs cils sont noircis au khol ; leurs lèvres sont teintes en jaune ; le henné rougit leurs dents, leurs mains et leurs pieds.

En Birmanie, les femmes se saupoudrent la face d'une fine poudre de bois de santal odoriférant et se teignent en rouge les ongles des pieds et des mains.

Les élégantes de Bagdad se teignaient, dans le temps, les lèvres en azur ; elles se traçaient sur les jambes des cercles et des raies de la même couleur, se dessinaient une ceinture bleue autour de la taille, entouraient chaçun de leurs seins d'une couronne de fleurs bleues.

Primitivement le tatouage a été purement ornemental, c'est pour se faire beau que l'homme primitif s'est tatoué. Puis, peu à peu, à la longue, ainsi que le constate le docteur Delisle, il a servi à caractériser une classe sociale, ici signe de noblesse, là indice de servitude, établissant enfin une distinction entre les membres d'une même famille, d'un clan, d'une tribu, d'un peuple même et plus tard encore désignant une catégorie d'individus, profession ou religion.

Quelques particularités, entre mille autres. Pour montrer l'importance que le tatouage joue dans la vie des populations des îles du Pacifique, disons qu'aux îles Marquises, le dieu le plus en faveur, c'est *Tiki*, le dieu et l'inventeur du tatouage. On

y voit partout son image, — un homme monstrueux, avec un nez épaté très large, de grands yeux, une bouche énorme, un gros ventre, les jambes fléchies, les bras collés au corps, les mains se joignant sur l'abdomen.

En Polynésie le tatouage est pratiqué vers l'âge de onze ou douze ans : il est ce qu'était la *robe prétexte* pour les jeunes Romains. Aux îles Marquises, il fait pour ainsi dire un vêtement aux hommes ; on croirait à s'y méprendre, qu'ils sont couverts d'une armure. Leur figure disparaît sous ces stigmates ; ici les femmes sont en général peu tatouées, mais les coquettes ont sur les pieds et les mains, les jambes et les avant-bras, des dessins si délicats qu'on dirait des bas et des gants à jour.

Pour plaire aux femmes et pouvoir trouver une épouse, raconte le docteur Delisle, le Laotien doit être tatoué du nombril jusqu'au-dessus du mollet, tout autour de la cuisse, tandis que chez les Dayocks, ce sont les femmes qui subissent l'opération pour conquérir des amoureux. Le tatouage du Laotien, très animé, représente des animaux fantastiques, analogues à ceux des monuments bouddhiques. Chez les indigènes des îles Marquises, le tatouage figure pour les femmes des dessins de tout genre, bottines, gants, boucles, soleils, arcs, ou des lignes tracées avec une finesse et une perfection remarquables ; pour les hommes ce sont des animaux, des requins, des cancrelats, des lézards, des serpents ou des plantes, des figures géométriques ; ici le tatouage constitue de véritables œuvres d'art.

Parfois, tatouages et mutilations se mêlent. Il y a des têtes célèbres de chefs de la Nouvelle-Zélande surchargées de lignes courbes, avec incisions profondes apparaissant en creux et de couleurs foncées ; les intervalles sont colorés par un tatouage par piqûre qui colore le tégument en bleu. Ces lignes courbes n'épargnent aucune partie de la figure et sont d'autant plus serrées et nombreuses que celui qui les porte est un guerrier plus renommé ou un chef d'origine ancienne.

Dans les relations avec les Européens, le tatouage des Néo-Zélandais a eu parfois un emploi inattendu. Ainsi les missionnaires ayant acheté à un chef une certaine étendue de terrain, le tatouage facial du vendeur fut dessiné au bas de l'acte de vente, en guise de signature.

Dans les archipels polynésiens, nous l'avons dit, les femmes se tatouent peu la figure ; mais « le diable de la coquetterie n'y perd rien, raconte Cook, » et elles se couvrent le corps, surtout la face postérieure des cuisses et les fesses, de capricieux dessins, qu'elles montrent volontiers et avec ostentation.

A Nouka-Hiva, les dames nobles peuvent porter des tatouages plus nombreux que ceux des femmes du peuple.

Aux îles Marquises, on peut voir le crâne chauve des vieillards couvert de tatouages.

La mode joue aussi son rôle dans les diverses formes de tatouage. Ainsi, à la Nouvelle-Zélande, il y a quelque temps, c'étaient les lignes courbes qui étaient en vogue ; aujourd'hui ce sont les figures.

Les femmes arabes (1) sont très largement tatouées sur le dos des mains, sur les avant-bras, les bras, sur la base du cou et sur le haut de la poitrine. Leurs poignets sont particulièrement riches en guirlandes, en traits entre-croisés, en dessins circulaires qui simulent des bracelets.

Le tatouage est un usage commun aux Arabes des deux sexes ; les tirailleurs algériens qui sont recrutés dans les tribus, sont fréquemment marqués au visage.

Si les tatouages algériens que nous avons vus se rapprochent des tatouages européens par leur teinte bleu foncé, ils s'en distinguent par la simplicité des ornemeuts décoratifs : petites croix, traits droits, circulaires, entre-croisés, guirlandes, etc. La figuration humaine, si habituelle dans les empreintes européennes, est d'ailleurs absolument proscrite par le Coran. Enfin, caractère distinctif essentiel, le tatouage du visage est très commun chez les Arabes ; il est même employé parfois comme marque de famille ou de tribu, tandis qu'en France les tatouages du visage sont spéciaux aux criminels et sont vraiment infamants.

Après cela, si le tatouage des criminels n'est pas de l'atavisme, l'atavisme n'existe pas dans la science (2).

(1) *Les tatouages et les peintures de la peau*, par G. Variot *Revue scientifique*, 1889.

(2) Récemment Christian (*Gaz. des Hôpitaux*, 1er mars 1891), a illustré le cas unique d'un fou (monomanie de persécution), de 30 ans, qui s'était pratiqué des tatouages sur tout le corps : mais c'étaient des figures symboliques de son délire dont lui seul avait la clef : ce qui montre la différence avec les criminels qui ont des tatouages atavistiques.

Certainement, on peut dire de celui-ci, comme de tous les autres caractères des criminels, qu'on peut le rencontrer chez les gens normaux ; mais c'est la proportion, la diffusion et l'intensité qui sont bien plus saillantes ; c'est la nuance spécifique, la couleur locale du cynisme, la vanité inutile et imprudente du crime, qui manquent chez les hommes honnêtes et même chez les fous, chez lesquels le tatouage est une très rare exception, comme nous l'ont démontré Severi et Christian.

Mais on nous objectera que ceci n'est pas de la psychologie et que c'est seulement avec elle qu'on peut tracer le portrait de l'homme criminel.

Je pourrais bien répondre que ces tatouages sont de véritables phénomènes psychologiques ; j'ajouterai que M. Ferri, dans les préliminaires de son ouvrage sur les homicides, nous a donné, avec une vraie psychologie statistique, l'analyse de tous les penchants criminels et de leur contenance avant et après le crime. Parmi les criminels-nés, par exemple, 42 p. 100 nient toujours le crime, tandis que parmi les criminels d'occasion les auteurs de blessures surtout, 21 p. 100 seulement nient tout : des premiers 1 p. 100, des seconds 2 p. 100 avouent en pleurant, etc.

CHAPITRE III

GÉNÉRALITÉS. — PATHOLOGIE DE L'HOMME CRIMINEL

Les *criminels d'occasion* (1) ou *criminaloïdes* m'ont montré (comme on dirait dans le langage bactériologique) atténués, mais pourtant bien visibles, encore, les caractères des criminels-nés. La sensibilité y est moins obtuse, les réflexes moins irréguliers, les anomalies moins fréquentes, surtout dans le crâne ; mais ils ont, toutefois, quelques caractères anormaux, comme les cheveux plus noirs chez les voleurs domestiques, la gaucherie plus fréquente chez les escrocs ; chez tous on trouve une grande impulsivité, et, ce qu'on attendait le moins, une plus grande précocité. Ils présentent aussi plus de récidives.

Il suffirait de citer les filous et les coupeurs de bourse qui sont les plus jeunes, les plus récidivistes et pourtant les moins entachés de caractères dégénératifs et héréditaires, de tous les criminels.

Le délinquant-né, aussi bien que le délinquant

(1) Voir : *L'uomo delinquente*, IIe vol., 3e édit., 1889.

d'habitude, différerait, selon Ferri, du délinquant d'occasion, parce que le premier est poussé au crime par une force intérieure, acquise ou innée, d'où lui vient l'étrange plaisir qu'il goûte à mal faire; tandis que le dernier, quand une force extérieure le pousse, n'est pas retenu dans l'honnêteté par une répugnance suffisante. Toutefois, selon moi, ce n'est que question de degrés. De même qu'au-dessus du crétin, il y a les demi-crétins, les crétineux, il y a le criminaloïde au-dessus du criminel-né ; c'est un homme qui ne se laisse entraîner au crime que dans les grandes occasions. Le malheur est que l'occasion est toujours le point de départ d'une habitude : et le défaut de répugnance conduit, par la répétition des mêmes actes, à y trouver une jouissance de plus en plus vive.

On se demande, en effet, pourquoi tous les hommes qui reçoivent une offense ne réagissent pas en tuant l'offenseur ?

Pourquoi tous ceux qui se savent trahis par leur femme ne la tuent pas ?

L'occasion ne fait pas le larron, elle le révèle, a dit très bien M. Garofalo (*Criminologie*, 2e édition, 1890). L'occasion n'agit que par sa rencontre avec une disposition interne du sujet, disposition produite soit par l'hérédité, soit par l'éducation, soit plutôt par une combinaison des deux, mais, en tout cas, par une action directe ou indirecte du milieu social dans lequel les ancêtres de l'individu ont été baignés comme lui-même toute leur vie.

Eyraud me semble un des exemples des criminaloïdes devenu avec le temps le criminel d'habitude, le criminel professionnel.

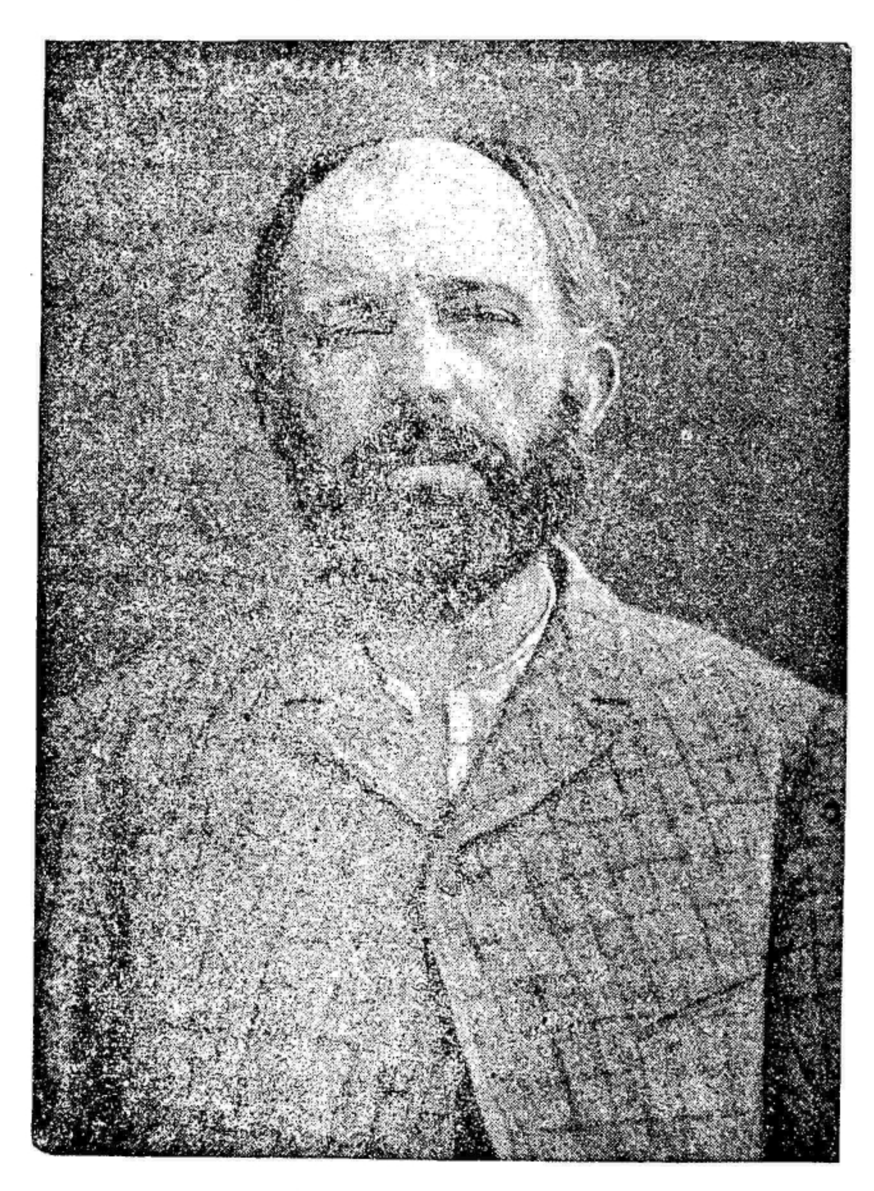


Fig. 4. — Eyraud.

La physionomie d'Eyraud ne correspond en rien à sa mauvaise renommée.

Ce n'est pas qu'il lui manque quelque caractère dégénératif : l'oreille longue, $6^{cm},1$, est écartée; la bosse frontale gauche est très développée, avec

une vraie asymétrie; autour des yeux, petits, circulent des rides anormales; les lèvres et les mâchoires sont très développées, comme on les voit fréquemment parmi les débauchés. Mais tous ces caractères ne sont pas très accentués ni très nombreux; il leur manque cet ensemble qui forme, pour moi, le type criminel.

C'est là, en somme, une physionomie très fréquente parmi celles que l'on rencontre dans certains commerces interlopes.

La craniométrie ne donne pas des résultats plus intéressants. La capacité cranienne d'Eyraud doit être égale ou supérieure à la moyenne; son front est très développé, seulement on y observe une brachycéphalie exagérée, que l'on remarque souvent chez les meurtriers.

Il a enfin un autre caractère qui est bien plus commun chez les criminels que chez les hommes normaux. C'est la prédominance de la grande envergure (longueur des deux bras) sur la taille; il a $1^{m},66$ de hauteur sur une envergure de $1^{m},72$ au lieu de $1^{m},66$.

De ses fonctions organiques, deux seules me sont connues : l'activité de ses sens, qui est précoce et énorme, comme on l'observe bien souvent chez les meurtriers; et son écriture, qui correspond, dans son énergique grossièreté — le développement des *t* et des *r*, le trait vertical aigu de la signature, l'allongement des lettres — à l'écriture des criminels; elle est tout à fait semblable à la signature des brigands, des meurtriers, dont j'ai donné le fac-similé dans mon Atlas de *l'Homme*

Criminel (Pl. XXII-XXIII) et à celle du criminel par suggestion hypnotique (Pl. XXX).

Hormis l'envergure, l'écriture et quelques caractères physionomiques, Eyraud ne semble pas un

Fig. 5. — Fac-similé de l'écriture d'Eyraud.

criminel-né. Il en est de même en ce qui concerne son côté psychologique.

L'amour du mal pour le mal, qui est le vrai caractère du criminel-né, surtout dans les crimes de sang, ne put s'observer en lui, à l'époque de son enfance et de sa jeunesse. Il n'a été jusque-là

que déserteur et escroc. L'enquête a établi que c'était un homme jovial, aimant à rire, mais en même temps brusque, violent, se mettant facilement en colère, s'emportant parfois sans motif sérieux jusqu'à la fureur, aimant les femmes à l'excès, et capable de tout pour satisfaire cette passion. La femme, toujours la femme, telle a été l'unique préoccupation de l'accusé. Après le crime, en Amérique, on le rencontre dans toutes les maisons suspectes.

Depuis son arrestation, Eyraud parle sans cesse de ses anciennes amours. Cela devient chez lui une idée fixe, une obsession de toutes les heures, de tous les instants. Cette folie se traduit, dans sa cellule, par des actes que les gardiens ont de la peine à empêcher.

C'est pour une femme qu'il devient déserteur, c'est pour les femmes qu'il dépense l'argent qu'il avait mis dans le commerce des cuirs et dans la distillerie. C'est pour l'une d'elles, enfin, que, harcelé, traqué, à bout de ressources pécuniaires il devient assassin.

Il s'est épris très vite de sa complice, Gabrielle Bompard, justement parce que cette dernière, en créature pervertie jusqu'à la moelle, avait pour lui cette affinité élective qu'on observe si souvent chez les criminels. C'est pour elle et à cause d'elle qu'il a accompli son crime, qu'il a été découvert et arrêté.

L'instruction ne nous a-t-elle pas révélé que, lors de sa fuite en Amérique, Eyraud avait tenté de tuer une femme qui ne voulait pas abandonner le domicile conjugal ?

Ce qui rapproche Eyraud du criminel-né, c'est sa légèreté.

Il passe avec une extraordinaire rapidité d'une idée gaie à une idée triste; même incohérence dans sa conversation. En lui donnant un bon cigare, on calme immédiatement son chagrin. Son intelligence est très développée : il parle l'italien, l'anglais, le portugais; il réussit d'abord dans toutes ses entreprises ; mais jamais il ne peut se fixer dans aucune. Commerçant, il ne fait que gaspiller ses ressources. Même dans l'accomplissement du crime, quoique la préméditation soit manifeste, la légèreté reparaît.

Pour qui a suivi toutes les circonstances de l'assassinat et de sa préparation, on remarque une grande incohérence qui a frappé les magistrats instructeurs.

Eyraud a commis des imprudences inexplicables, naïves; à Lyon étant seul en voiture avec Gabrielle Bompard, et portant le cadavre de Gouffé, il errait comme un fou; il a jeté le corps dans un endroit où passent des quantités de gens. Un concours de circonstances a fait croire que l'assassin était un criminel très habile. Il n'en est rien.

Du criminel-né il a l'insensibilité morale, cette indifférence pour la vie des hommes, cette froide cruauté dans le crime que, certainement, il rêvait de renouveler en Amérique contre M. Garanger.

En somme, on peut dire qu'il y a là un escroc, et surtout un débauché, un criminaloïde devenu

criminel d'habitude, entraîné qu'il fût par la préoccupation constante de la femme. Sans Gabrielle



Fig. 6. — Gabrielle Bompard.

Bompard, je suis absolument persuadé que Michel Eyraud n'aurait été qu'un simple escroc.

On voit par là que les caractères physionomiques de l'accusé sont parallèles à ses côtés psychologiques.

L'absence de toute hérédité morbide chez Eyraud me confirme dans mon opinion, qui ne peut, toutefois, avoir une base de certitude absolue, attendu que le côté des examens fonctionnels chez l'accusé a fait défaut.

Au contraire Gabrielle Bompard présente selon les photographies que j'ai sous les yeux et selon la magnifique expertise de Brouardel, de Ballet et de Motet (1), tous les caractères des criminels-nés, quoique dans la femme ils soient aussi exceptionnels.

La taille est de $1^{m},46$; le développement des hanches et des seins est rudimentaire; — l'indice céphalique est 81. Elle a les cheveux touffus, des rides anormales, précoces, une pâleur livide du visage, le lobule de l'oreille trop développé, le nez court et retroussé, la mâchoire très volumineuse pour une femme; elle a surtout l'asymétrie du visage, et l'eurignatisme mongolien. Ajoutez-y l'hyperestésie hystérique au brygma, aux points ovariques, l'anesthésie du bras gauche, l'obtusité visuelle, olfactive, auditive à gauche, le rétrécissement du champ visuel : la haine pour le père, l'indifférence, l'apathie cynique qui lui fait dire : « *La fameuse malle : je ne savais pas qu'on y mettrait un huissier.* » Il y en a plus qu'il ne faut pour lui trouver le type criminel. Tout le prestige de sa beauté, d'ailleurs trop vantée, vient de la mauvaise auréole que lui donne le vice précoce.

Elle a été d'une précocité (menstruation à 8 ans)

(1) *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1891, Lyon.

et d'une ardeur dans la débauche très grandes. Or ce caractère, se rattache très facilement au goût sanguinaire, meurtrier.

Elle a dû se prêter de bonne grâce à l'idée d'un meurtre.

N'est-ce pas elle qui a confectionné le sac fatal bien des jours avant le crime? N'est-ce pas elle qui a attiré la victime et n'a-t-elle pas aidé matériellement à la perpétration du meurtre? Après le crime, elle a dormi froidement dans la même chambre, à côté du cadavre de la victime (ce que j'ai observé souvent chez bien des criminels-nés, dans mon *Homme criminel*).

Je ne crois pas qu'elle ait agi par suggestion hypnotique; la personnalité criminelle n'est acceptée, en tout cas, que par des gens prédisposés au crime. Une de mes malades, hystérique, d'une moralité plus que douteuse, obéissait très vivement quand on lui suggérait d'être un filou, un souteneur, mais elle se révoltait quand on lui ordonnait d'être un savant ou un moraliste (1).

Le brusque changement survenu dans la conduite de Gabrielle Bompard est aisément explicable. De complice elle est devenue accusatrice. Pourquoi? C'est d'abord un trait, une habitude que l'on remarque chez les criminels associés, de s'accuser d'abord, puis d'essayer d'atténuer leur crime en prétendant qu'ils ont subi la domination des complices.

Et puis, cette malheureuse, en vraie femme

(1) *Studi sull' ipnotismo*, 1889, 2e édition.

qu'elle est, doublée des habitudes des criminels, ne peut pas étouffer en elle-même la vanité du crime ; elle a besoin d'en parler, de s'en épancher auprès d'un tiers, tout en jouant la comédie de la femme vertueuse.

Pour compléter son rôle, dans cette comédie, elle pousse ce tiers à aller dénoncer son complice ; ne comprenant pas tout d'abord, grâce à l'imprévoyance qu'ont tous les criminels-nés, le péril auquel elle s'expose. A cela s'ajoute la conviction complète que les natures de ce genre acquièrent de leurs propres mensonges.

La source de tous ces penchants remonte, du reste, à l'hérédité. Dans la ligne paternelle elle a un oncle avec des bizarreries de caractère ; dans la ligne maternelle, elle avait aussi un oncle atteint d'aliénation mentale au moment de son décès.

La mère de l'inculpée est morte, il y a treize ans, à l'âge de trente-cinq ans, à la suite d'une maladie aiguë du poumon ; c'était une femme d'une santé assez délicate, un peu apathique.

Gabrielle Bompard, au dire de son père, aurait eu des convulsions dans l'enfance (Brouardel), ce qui donne le soupçon d'une ancienne méningite infantile. Tout enfant, elle était d'un caractère difficile. On dit d'elle « qu'elle était vicieuse, menteuse, ne pensant qu'aux hommes, et à la toilette » (Brouardel).

Elle dit à son père : *Je préférerais de beaucoup aller au bagne plutôt que de repriser une chemise*, ce qui s'accorde avec la paresse et l'horreur du travail du criminel-né. — Elle ne voulait pas se

marier, car, disait-elle encore à son père, *un homme seul ne lui aurait pas suffi.* Elle distinguait, disait celui-ci, le bien du mal ; mais elle ne pouvait maitriser ses impulsions mauvaises.

A douze ans, son père ne put la garder chez lui ; il la plaça dans un couvent à Nancy, et après à Ypres, à Fourmies. Elle y resta un an. Mais la supérieure invita son père à la reprendre « à cause de sa mauvaise conduite, et des propos qu'elle tenait contre les nonnes, les confesseurs, etc. ». On l'a dit alors aussi dépravée qu'une femme vicieuse à 40 ans.

Sortie du couvent de Fourmies, elle fut placée à Lille (1883), chez une institutrice qui ne la garda pas. De là elle passa dans l'institution tenue par des sœurs, à Marf.

Il fallut encore la retirer (deuxième semestre 1883) ; et personne ne voulant plus d'elle, son père dut la conduire au couvent du Bon Pasteur d'Arras. — Voilà la vraie criminelle-née.

Le criminel latent (1), honnête par accident, ou en apparence, est le contre-pied du criminel d'occasion. Les politiciens y sont très nombreux. Assez souvent c'est la politique, la lutte sociale, comme parfois la religion, qui sert de soupape de sûreté et encore plus de verni aux tendances criminelles, grâce au misonéisme moindre qui rend le criminel plus disposé que l'honnête homme à accueillir les nouveautés (p. 133). On s'explique

(1) Lombroso *Uomo delinquente*, IIe vol., 1889. Je copie dans ce résumé, la belle revue critique de Tarde. (*R. Philosophique*, 1889, n° 11.)

ainsi pourquoi des hommes qui présentent « le type criminel très caractérisé et des anomalies névropathiques très marquées », non seulement n'ont commis aucun délit de droit commun, « mais encore sont dévoués avec une abnégation extraordinaire aux fonctions politiques ».

On s'explique aussi bien en vertu de quelle affinité profonde les détenus politiques se sentent souvent attirés dans les prisons, comme l'a observé l'un deux, vers les détenus ordinaires. Du reste il leur arrive souvent de franchir le Rubicon du délit vulgaire. Dans l'histoire des révolutions françaises, des troubles irlandais, des anciennes émeutes de Florence, bien nombreux sont les hommes d'Etat qui ont été voleurs, assassins ; et longue en est la liste (Tarde).

Dans l'état de vraie oligarchie avocatesque où se trouvent les sociétés européennes, la dénonciation de leurs méfaits tournerait au détriment de l'accusateur. Moi-même, je pourrais citer quelques complices ou chefs notoirement connus de certaines camorres, et notamment un collègue qui m'a volé, enfant, jeune homme, homme mûr, et qui a tous les caractères du criminel-né, tout en restant très honoré.

Mattoïdes. — Non seulement il y a des folies spécialement adaptées à chaque espèce de délit, mais encore parmi les folies d'autre nature, il n'y en a pas une qui ne paie son tribut criminel plus ou moins considérable. Au nombre de celles-ci, le mattoïdisme mérite une place à part. Combi-

naison d'imbécillité et de mégalomanie, il consiste en une bouffissure extravagante d'orgueil et d'ambition, dans une tête faible. Le mattoïde est le produit d'une civilisation hâtive et factice. Il change souvent de métier, comme, d'ailleurs, la plupart des délinquants. Il est processi , polémiste enragé, tourmenté d'idées fixes enrichies de développements contradictoires. Il a presque toujours la physionomie et le crâne normaux ; il prédomine constamment chez les hommes ; je ne trouve dans toute l'Europe qu'un seul exemple féminin, Mlle Louise Michel ; il apparaît surtout dans les grandes villes, douloureusement fatiguées par la civilisation. Il conserve souvent les affections de famille, et même un amour de l'humanité en général, qui va jusqu'à l'altruisme exagéré, quoiqu'il entre dans leur altruisme une forte dose de vanité.

Les mattoïdes ont la conviction exagérée de leur mérite personnel, de leur propre importance, avec ce trait spécial que cette opinion apparaît plus dans leurs écrits que dans les actes de leur vie et dans leur langage, si bien qu'ils ne témoignent point d'irritation à l'égard de la contradiction et des tristesses de la vie pratique.

Dans leurs écrits, on trouve la recherche de l'absurde, la contradiction continuelle, la prolixité, et une tendance qui l'emporte sur toutes les autres, la vanité.

Dans tous on constate plutôt le manque que l'exubérance d'inspiration. Démoralisés par hypertrophie du moi, ils partagent avec le génie l'apti-

tude à s'affranchir de la tradition et de la coutume, du misonéisme populaire. Aussi peuvent-ils jouer un certain rôle politique.

Beaucoup de régicides et de présidenticides ont été mattoïdes; beaucoup de chefs de parti pareillement. Eux aussi ont puisé bien souvent leur délictuosité à la grande source épileptique. Guiteau, par exemple, en tuant le président Garfield, semble avoir cédé à une crise épileptoïde dont ce meurtre a été le dénouement. — Mais n'oublions pas qu'il y a aussi de bons mattoïdes, par exemple Don Guichotte.

CHAPITRE IV

LES ÉPILEPTIQUES ET LES CRIMINELS

I

Le problème le plus important, résolu seulement à moitié, au Congrès de Rome, celui de la concomitance de l'épilepsie avec la criminalité congénitale, a été maintenant complété par les études de Verga, Pinèro, Brunati, Marro, Gonzales, Tonnino, Lucas et par les miennes.

La série des cas d'épilepsie larvée avec conscience presque complète, s'est complétée par les études généalogiques des familles épileptiques, par leur filiation (Marro) de criminels, de phtisiques et de parents vieux (Marro).

Il faut aussi y ajouter les nouvelles études de Venturi sur la *folie transitoire* (1888), de Krafft-Ebing sur les *psychopathies sexuelles*, que nous avons prouvées se rapprocher bien des fois, par leur intermittence, de l'amnésie des épileptiques (1).

La ressemblance des criminels avec les épileptiques se trouve aussi dans le retard de la calvitie

(1) *Uomo delinquente*, tome II, 1890.

et de la canitie, et dans les analogies de l'échange moléculaire ; elle se complète par la statistique qui nous montre, selon Alongi 14 p. 100, selon Marro 12 p. 100 et selon Ross jusqu'à 33 p. 100 d'épilepsie convulsive chez les criminels.

J'ai trouvé chez tous les deux la tendance au vagabondage, l'obscénité, la paresse, la vanité du délit, la graphomanie, l'argot, le tatouage, la dissimulation, l'absence de caractère, l'irritabilité instantanée, la mégalomanie, l'intermittence dans les sentiments et dans l'intelligence, la lâcheté ; même retard dans l'équation personnelle relativement aux gens normalement constitués. Même vanité. Même penchant à se contredire et à tout exagérer. Même irritabilité morbide, caractère mauvais, lunatique et soupçonneux.

J'ai moi-même et avec mon collègue Frigerio observé que les jours d'orage, où les accès des épileptiques deviennent plus fréquents, les hôtes des prisons deviennent plus dangereux, déchirent leurs vêtements, brisent leur mobilier, frappent leurs surveillants. Dans certains cas, il y a chez les fous moraux et chez les coupables-nés une sorte d'*aura* qui précède le délit et le fait pressentir ; il y avait, par exemple, un jeune homme dont la famille s'apercevait qu'il méditait un vol quand il portait continuellement la main au nez, habitude qui finit par le lui déformer. Quant à l'éclipse de mémoire après l'accès délictueux, elle a été observée par Bianchi sur quatre fous moraux, et l'on sait aussi que les enfants, ces criminels temporaires, ont l'oubli facile de leurs méfaits.

Dernièrement Agostini vient de combler la seule lacune qui, peut-être, pouvait faire douter de cette analogie

II

Agostini (1) a examiné la sensibilité chez 30 épileptiques avant et après l'accès. Le nombre de ses observations monte à 103.

Il en conclut : que la sensibilité générale est moindre dans les épileptiques que dans l'homme sain ; elle présente chez eux des phénomènes de latéralité, qui sont en rapport avec la plagiocéphalie et avec l'augmentation d'excitation dans un des hémisphères ; cette différence augmente après les convulsions.

Les réflexes cutanés sont plus faibles, mais après l'accès ils deviennent plus vifs que dans les individus sains. La sensibilité du goût, du tact, de l'odorat, est toujours amoindrie, de même que la sensibilité électrique. Au contraire l'acuité visuelle et le sens chromatique sont presque normaux, sauf le rétrécissement du champ visuel après l'accès.

Tout cela est semblable à ce qu'on observe dans les fous moraux et dans les criminels-nés.

Mais le rôle de l'épilepsie s'étend bien loin, chez les alcooliques, chez les hystériques, chez les psychopathes sexuels, chez les fous : il suffit de

(1) *Sur les variations de la sensibilité générale chez les épileptiques*. Florence, 1889.

lire tout ce qu'autrefois on disait des monomanes homicides pour y retrouver les caractères de l'épilepsie psychique. Son rôle va plus loin encore, jusqu'à nous donner, peut-être, la clef du mystère du génie — ce qui nous sera bien utile pour éclaircir les cas des criminels de génie, et les intermittences géniales de bien des fous moraux et des coupables.

Aujourd'hui (1), en effet, d'après les études entièrement concordantes des cliniciens et des expérimentateurs, l'épilepsie se résout en une irritation localisée de l'écorce cérébrale, se manisfestant avec des accès tantôt instantanés, tantôt prolongés, mais toujours intermittents et reposant toujours sur un fond dégénératif, soit héréditaire, soit prédisposé à l'irritation par l'alcool ou par des lésions craniennes, etc. — Nous entrevoyons alors une autre conclusion que j'ai essayé de prouver dans mon *Homme de Génie :* c'est que la création géniale puisse être une forme de psychose dégénérative appartenant à la famille des *épilepsies.* Ce qui le prouverait, c'est que l'homme de génie dérive fréquemment d'alcooliques, de vieillards, d'aliénés (2) ; c'est l'apparition du génie à la suite de lésions à la tête ; ou avec de fréquentes anomalies, spécialement l'asymétrie cranienne ou le crâne de capacité tantôt trop grande et tantôt trop faible ; c'est la fréquence de la folie morale

(1) Voir mon *Homme de Génie,* 1888.

(2) Voir l'*Homme criminel* 1888, et l'*Homme de Génie,* p. 10 16, 187, 194, 196.

chez le génie, à laquelle s'ajoutent aussi souvent les hallucinations, la précocité vénérienne et intellectuelle, et non rarement le somnambulisme ; la fréquence du suicide qui est, d'autre part, très commun chez les épileptiques (1), l'intermittence et surtout les amnésies et les analgésies, la tendance fréquente au vagabondage, la religiosité qui se manifeste jusque chez les athées comme chez Comte, les étranges terreurs dont souvent (W. Scott, Byron, Haller) ils sont saisis, la double personnalité, la multiplicité des délires simultanés, si commune chez les épileptiques (2) et que nous avons vue être presque constante chez eux ; la fréquence des délires, même produits par des causes minimes, et le même *misonéisme*, le même rapport avec la criminalité, dont le trait d'union se trouve dans la folie morale. Ajoutez-y l'origine et la descendance de criminels et d'imbéciles (3) qu'on trouve constamment dans les familles ayant des génies ou des épileptiques, et qui peuvent être constatées dans les tableaux cités des familles des Césars et de Charles V (4); la passion étrange pour les bêtes que j'ai trouvée

(1) Voir l'*Homme criminel*, p. 601.

(2) *Encéphale*, n° 5, 1887.

(3) Voir les tableaux dans Dejerine, ouvr. cité.

(4) *Homme Criminel*, p. 599. — Mahomet avait une prédilection étrange pour son singe ; Richelieu pour son écureuil ; Crebillon, Helvétius, Bentham, Erskine pour les chats : ce dernier aussi pour une sangsue ! ! Schopenhauer pour les chiens qu'il a nommés ses héritiers. Byron avait une vraie ménagerie avec 10 chevaux, 8 chiens, 3 singes, 5 chats, 5 paons, 1 aigle, 1 ours ; Alfieri pour ses chevaux. (Smiles, ouvr. cité.)

aussi souvent chez les dégénérés, et surtout chez les épileptiques.

Les distractions célèbres des grands hommes ne sont très souvent, écrit Tonnini, que de simples absences épileptiques (1).

Mais ce qui le prouve plus encore, c'est cette insensibilité affective, cette perte de sens moral qui est générale chez tous les génies aliénés et non aliénés, et qui fait de nos grands conquérants des brigands sur une large échelle (2).

De telles conclusions pourraient sembler étranges à ceux qui ne savent point combien est étendu le domaine de l'épilepsie ; aujourd'hui, on sait que des hémicranies, des scialorrées intermittentes et de simples amnésies doivent être rattachées à l'épilepsie ; de très nombreuses formes monomaniaques ne sont pas des épilepsies larvées, puisque leur apparition, comme l'a montré Savage, fait souvent disparaître toute trace de l'épilepsie préexistente. Il suffirait de rappeler ici la foule des hommes de génie de premier ordre qui ont été saisis d'épilepsie motrice, ou de ce vertige, ou de cette rage morbide qui n'en sont qu'une variante, qu'un équivalent ; ces hommes sont : Napoléon, Molière, Jules César, Pétrarque, Pierre le Grand, Mahomet, Haendel, Swift, Richelieu, Charles V, Flaubert, Dostojewski, Suenvazy et saint Paul (3).

(1) Les *Épilepsies*, p. 19. Turin, 1886.

(2) *Homme de génie*, p. 53, 54. — Newton, Darwin, Swift, W. Scott, étaient atteints de vertiges (Smiles. Ouvr. cité).

(3) Voir *Homme criminel*, partie III, p. 623.

Maintenant, pour qui connaît la loi binaire ou sérielle de la statistique, suivant laquelle il ne se produit aucun phénomène qui ne soit l'expression d'une série nombreuse de faits analogues, mais distincts, une telle fréquence de l'épilepsie chez des hommes — grands parmi les grands — doit nous en faire soupçonner la diffusion bien plus vaste parmi tous les autres hommes de génie, qu'on ne le croirait tout d'abord, et nous aider à saisir la conception de la nature épileptique du génie.

A cet égard, il est important de remarquer aussi comment, chez ces grands hommes malades, la forme convulsive de l'épilepsie est apparue très rarement ; or on sait que les épileptiques, dont la convulsion est plus rare, présentent l'équivalent psychique qui est ici la création géniale plus fréquente et plus intense.

Mais le parallélisme du génie avec l'épilepsie nous est prouvé surtout par l'analogie de l'accès épileptique avec le moment de l'inspiration, par cette inconscience active et puissante qui crée dans l'un et produit des convulsions dans les autres.

Et ce qui complète la démonstration, c'est l'analyse de l'inspiration créatrice qui, même aux yeux de ceux qui ignoraient les récentes découvertes sur la nature de l'épilepsie, la leur manifeste (1) ; non seulement elle s'associe fréquem-

(1) Il y a une fatalité (écrit de Goncourt) dans le premier hasard qui vous dicte l'idée. Puis c'est une force *inconnue*, *une volonté supérieure*, une sorte de nécessité d'écrire qui vous commandent l'œuvre et vous mènent la plume ; si bien que quelquefois le livre qui vous sort des mains, ne vous semble pas sorti de vous-même ; il vous étonne comme quelque chose qui était en

ment à l'insensibilité dolorifique, non seulement il y a l'irrégularité du pouls, l'inconscience souvent somnambulique de l'instantanéité, de l'intermittence, mais encore elle s'accompagne de mouvements convulsifs, elle est suivie souvent d'amnésie, elle est souvent provoquée par des substances, ou par des conditions qui produisent ou augmentent l'hyperémie cérébrale, ou par des sensations puissantes, et enfin elle peut se transformer en hallucinations ou leur succéder.

Cette ressemblance de l'inspiration avec l'accès épileptique nous est corroborée par une preuve plus directe, plus intime, les confessions mêmes des grands épileptiques, qui nous montrent comment l'un se confond complètement avec l'autre. Telles sont les confessions de Goncourt, de Buffon, et surtout de Mahomet et de Dostojewski.

« Il y a des moments, écrit ce dernier, et cela ne dure que cinq ou six secondes de suite, où vous sentez soudain la présence de l'harmonie éternelle. Ce phénomène n'est ni terrestre, ni céleste, mais c'est quelque chose que l'homme, sous son enveloppe terrestre, ne peut supporter. Il faut se transformer physiquement ou mourir. C'est un sentiment clair et indiscutable... Le plus terrible, c'est l'effrayante netteté avec laquelle il

vous et dont vous n'aviez pas conscience. C'est l'impression que j'éprouve devant *Sœur Philomène.* » *Journal des Goncourt.* Paris, 1888.

Buffon même qui avait dit : *que l'invention dépend de la patience* ajoute : il faut regarder longtemps son sujet : alors il se déroule et se développe peu à peu : *vous sentez un petit coup* d'électricité qui vous frappe à la tête, et en même temps vous saisit le cœur ; voilà le moment du génie.

s'accuse, et la joie dont il vous remplit. Si cet état dure plus de cinq secondes, l'âme ne peut y résister et doit disparaître. »

« Au milieu de l'abattement, du marasme mental, de l'anxiété qu'éprouvait le malade, il y avait des moments où son cerveau s'enflammait tout à coup, pour ainsi dire, et où toutes ses forces vitales atteignaient subitement un degré prodigieux d'intensité. La sensation de la vie, de l'existence consciente, était presque décuplée dans ces instants rapides comme l'éclair. » (Dostojewski, *Bési.*)

Zola, dans les *Romanciers naturalistes*, nous donne cette confession de Balzac : « L'artiste opère sous l'empire de certaines circonstances, dont la réunion est un mystère. Il ne s'appartient pas, il est le jouet d'une force éminemment capricieuse : tel jour pour un empire il ne toucherait pas son pinceau, il n'écrirait pas une ligne.

« Un soir, au milieu de la sève, un matin en se levant, ou au sein d'une joyeuse orgie, il arrive qu'un charbon ardent touche ce crâne, ces mains, cette langue tout à coup ; un mot réveille les idées, elles naissent, grandissent, fermentent. Tel est l'artiste, humble instrument d'une volonté despotique, il obéit à un maître. »

C'est sans doute à cette même seconde que faisait allusion l'épileptique Mahomet quand il disait « qu'il visitait toutes les demeures d'Allah *en moins de temps qu'il n'en fallait à sa cruche d'eau pour se vider* (1) ».

(1) Th. Dostojewski. *L'Idiot.* Paris.

Rapprochons, maintenant, cette description de l'accès qu'on pourrait appeler psycho-épileptique, et qui correspond exactement à l'idée physiologique de l'épilepsie (irritation corticale) avec toutes les descriptions que les auteurs eux-mêmes nous ont données de l'inspiration géniale, et nous verrons combien est parfaite la correspondance qui existe entre ces deux phénomènes.

Ajoutons que, pour certains d'entre eux, ce n'est pas seulement quelque rare paroxysme, mais l'existence entière qui rappelle la symptomatologie psychique de l'épileptique. — Bourget observe que « pour les Goncourt, la vie se réduit à une série d'attaques d'épilepsie entre deux néants ». (*Nouveaux essais de psychologie*, 1888, p. 179.) Et les Goncourt ont fait toujours de l'autobiographie. — Mais il suffira pour tous, de jeter un coup d'œil sur le tableau que nous trace Taine, du plus grand des conquérants modernes, et sur le portrait que nous donne Renan du plus grand des apôtres. Toutes ces analogies nous expliquent comment on peut trouver une grande intelligence chez les criminels-nés, qui sont pourtant des imbéciles moraux, des idiots du sentiment.

III

Passons aux délinquants *per impeto*, c'est-à-dire par éclat de passion, par coup de foudre. Leur proportion est très mince, 5 à 6 p. 100.

Ils sont très jeunes, de dix-huit à vingt-cinq

ans ; plus nombreux parmi les femmes que dans notre sexe ; très honnêtes au fond, très sensibles. Leur repentir après le crime va jusqu'au suicide. Beaucoup de délinquants politiques et de mères infanticides peuvent être rangés dans cette catégorie.

Ils n'en sont pas moins eux-mêmes souvent des épileptiques dissimulés. Tel était ce jeune homme qui, pour se venger des refus de sa maîtresse, l'attendit, la tua en plein jour au milieu de ses amies, puis se jeta sur son cadavre qu'il couvrit de baisers et dont il fut impossible, pendant des heures, de le détacher (1).

L'instantanéité, l'inconscience dans l'acte incriminé, l'éréthisme, la sensibilité exagérée dont ces gens sont dotés absolument comme quelques épileptiques, sont les anneaux qui renouent les deux phénomènes.

Mais pour mieux saisir cette analogie, il faut se souvenir d'une belle découverte qu'on doit au Dr Ch. Féré.

M. Ch. Féré (2) avait déjà constaté que, chez les épileptiques, pendant l'aura, la pression artérielle (mesurée à l'aide du sphygmographe de M. Bloch) augmentait de 200 à 300 grammes. Cette pression forte se maintient pendant la période convulsive, puis tombe au-dessous de la normale, quand l'accès est terminé, et peut rester alors, pendant plusieurs jours, de 300 à

1) *Archivio di Psichiatria*, 1888.

(2) *Revue scientifique*, 1889.

400 grammes inférieure à la normale. Dans le simple vertige épileptique, les mêmes modifications s'observent, mais elles sont moins durables. Suivant ces indications, M. Féré était arrivé, en diminuant la pression sanguine par une application de la ventouse de Junod ou par des bains sinapisés, à suspendre les attaques, chez des épileptiques, dans le cours d'accès sériels, et il tirait des résultats ainsi observés la conclusion, que l'augmentation de pression paraît être une des conditions physiologiques de la production des paroxysmes épileptiques sous toutes leurs formes.

Or les rapports qui existent entre les paroxysmes épileptiques et l'augmentation de la pression artérielle expliquent comment les efforts violents, les émotions vives peuvent jouer un rôle important comme cause déterminante des accès. En effet, il existe, dans ces conditions, une augmentation de pression bien connue quand il s'agit de l'effort, que M. Féré, dans des recherches récentes, a également constatée et étudiée dans certaines émotions.

D'une part, lors de ces mouvements de colère auxquels sont sujets les épileptiques à propos de la moindre provocation, cet observateur a pu enregistrer une augmentation de pression qui peut atteindre les chiffres trouvés au début de l'accès proprement dit, ce qui justifie le rapprochement qui a été fait entre la colère et les paroxysmes psychiques chez les épileptiques ; mais il a constaté, d'autre part, que cette modi-

fication de la tension artérielle se retrouve dans la colère simple, chez tous les individus. Ayant eu l'occasion entre autres, d'examiner un cocher à la fin d'une querelle, M. Féré a trouvé que cet homme marquait une pression de 1,100 grammes. Il n'avait plus que 800 grammes une heure après.

Ces chiffres montrent que, sous l'influence de la colère, la pression artérielle peut augmenter d'un quart. On peut comprendre ainsi le rôle de cette émotion et des émotions analogues dans la production des ruptures des vaisseaux ou du cœur, lorsqu'il existe préalablement des altérations de structure de ces organes.

Ces observations, qui mettent en évidence la similitude des phénomènes physiologiques qui accompagnent les décharges émotionnelles et les décharges convulsives, prouvent, en toute rigueur, qu'il n'y a pas de distinction fondamentale à établir entre ces deux manières d'être ; ce que prouve Venturi (1) par ses études sur ce qu'il appelle le tempérament épileptique, outrancier, excessif en tout ; on voit alors qu'aux mouvements peu violents, à la rougeur, aux larmes, aux jugements des personnes en état normal, correspondent les convulsions, les hallucinations la fureur, la congestion, le délire de l'épileptique C'est question de degrés.

On ne doit pas oublier non plus qu'il y a une forme d'épilepsie sans convulsion, consistant en

(1) *Archivio di Psichiatria*, 1889.

vertiges. Cette dernière, la plus profondément perturbatrice, d'après Esquirol, s'accompagne, plus fréquemment que l'autre, de tendances vénériennes, homicides, frauduleuses, incendiaires, chez des gens réputés honnêtes avant qu'ils fussent malades. Toutes les fois qu'on observe, chez les jeunes délinquants surtout, une certaine périodicité intermittente, des impulsions délictueuses, il y a lieu de soupçonner leur nature épileptique. D'après Trousseau, quand un individu, sans motifs, commet un homicide, on peut affirmer qu'il a agi sous l'influence de l'épilepsie.

IV

Sergi, dans une de ses dernières publications: *Les dégénérations humaines* (1), place les criminels au nombre des dégénérés ; il va même jusqu'à affirmer qu'ils sont la synthèse de toute dégénération ; des formes les moins nettes jusqu'aux plus accentuées, des caractères physiques jusqu'aux caractères psychiques, la manifestation de la criminalité est multiforme et variée. De fait selon lui, il n'est pas d'anomalie, pas de maladie ou autre dégénérescence physique et mentale qui ne se retrouve chez le criminel.

Il importe cependant d'avertir le lecteur que Sergi fonde une conception de la dégénération individuelle et des causes qui la produisent, sur

(1) Milan. *Bibliothèque scientifique intern.*, 1888.

le principe darwinien de la survivance, l'un des facteurs essentiels de la lutte pour l'existence. Il a constaté cette survivance même parmi les faibles, qui ne périssent pas tous, ainsi qu'on serait tenté de le croire au premier abord ; les faibles survivant se contentent, toutefois, d'occuper une position inférieure, et sont par conséquent des êtres inférieurs en regard de ceux qui occupent une position normale, c'est-à-dire des forts.

Les conditions extérieures de la dégénération se trouvent dans le milieu ambiant, tant physique que social. Parmi les causes internes, il faut mentionner tout d'abord l'hérédité. Cependant on voit toutes les causes, tant extérieures qu'intérieures, s'entre-croiser et exercer toutes ensemble une action commune, de façon que l'activité de chacune en particulier devient à peu près impossible à préciser.

S'il ne s'agit pas toujours, dans les criminels, de dégénérescence physique dans le développement général du corps, ou de quelque maladie héréditaire ou acquise, la dégénérescence est fonctionnelle et se manifeste par des causes externes qui troublent le fonctionnement régulier des éléments vitaux. Si la dégénération n'accuse pas des conditions externes immédiates, elle accuse l'hérédité ; et si ni l'une ni l'autre de ces causes ne se manifeste d'une manière apparente, d'autres conditions se rencontrent dans le milieu social et dans le cours de la vie individuelle, qui influent sur la décadence du caractère psycholo-

gique, de façon à produire une décadence finale dans les conditions somatiques ; il n'est pas du reste, dans les relations sociales, de circonstance infime qui n'exerce, selon Sergi, une influence fatale sur la conduite.

Mais en disant que le criminel est un dégénéré, nous n'avons fait, écrit Sergi, qu'employer une expression essentiellement générique pour l'étiologie du crime ; en disant qu'il existe des causes soit extérieures, soit intérieures, qui occasionnent la dégénération dans laquelle tombe le délinquant, nous n'avons fait que formuler une notion générale qui peut s'appliquer également aux autres catégories de dégénérés, non criminels.

Qu'il y ait ou non accompagnement de désordres mentaux chez le délinquant, le processus psychique du crime devra toujours être considéré comme morbide. Et à défaut d'autres preuves, il s'en trouverait une de grande valeur dans la transformation des processus psychiques morbides par le moyen de l'hérédité, par laquelle le crime, la folie, le suicide se trouvent intimement liés entre eux. Des criminels et des fous peuvent descendre d'individus portés au suicide ; des fous peuvent donner naissance à des criminels et à des suicides ; des criminels, enfin, peuvent engendrer des suicides et des fous, souvent sans type spécifique ni de maladie mentale, ni de criminalité. Ce qui revient à dire qu'il y a transformation du caractère morbide et non annulation de l'essence morbide.

Cette forme cyclique, héréditaire, rend compte des faits et des conditions des faits sur lesquels on discute pour l'interprétation de la nature de la criminalité. Il est excessivement rare de rencontrer dans l'*anamnèse* d'un délinquant une hérédité morbide qui ne soit pas celle du crime, du suicide, de la folie ou de quelque affection morbide ayant de l'affinité avec celles-là, l'épilepsie, par exemple, l'idiotisme et leurs congénères.

La dégénération mentale, donc, choisit dans l'hérédité des formes multiples et variées, en se transformant. Mais un fait singulier, c'est que cette dégénération s'associe à la dégénération physique de tous les types, à celle en particulier qui assume des formes pathologiques générales.

Ces faits une fois constatés, un nouveau problème se présente. Ce processus morbide du criminel a-t-il un caractère spécifique qui serait déterminé par l'influence d'autres formes morbides? Est-il un phénomène psycho-pathologique ayant des caractères propres, phénomène qui paraît parfois isolé, sans concomitance d'autres affections psychiques ou d'autres maladies congénitales ou acquises? Ou bien est-il purement et simplement une conséquence, un effet de l'influence pathologique générale sur les fonctions psycho-cérébrales?

Voici comment il répond lui-même à sa propre demande :

Il est prouvé que les aliénés n'ont pas tous des impulsions criminelles; de même que les individus qui se trouvent dans des conditions mor-

bides d'une nature différente ne présentent pas tous des tendances au crime. Cependant il est des criminels, qui, sans donner l'indice de maladies mentales, ont néanmoins des anomalies pathologiques, athosiques ou fonctionnelles qui supposent naturellement l'existence de structures vicieuses latentes. Il en conclut : 1° que chez certains individus seulement les processus morbides déterminent un nouveau processus pathologique, qui a pour effet direct la criminalité; 2° que ce qui peut déterminer ce processus spécial à tendance criminelle, dérive directement de conditions cérébrales, comme dans les maladies mentales, et indirectement d'autres conditions morbides qui influent sur les fonctions du cerveau; 3° que chez d'autres individus, ce processus pathologique à tendance criminelle se développe en concomitance des maladies mentales proprement dites et de l'épilepsie qui troublent les fonctions normales du cerveau, les détériorent et y causent des déviations plus encore que les autres maladies; 4° que ce processus pathologique du crime, comme celui des autres affections mentales, empêche la formation d'un organisme de caractère.

Ainsi le criminel paraîtrait avoir une condition pathologique spéciale, déterminée dans la plupart des cas par d'autres processus ou d'autres conditions spéciales. Cette conception se trouverait en connexité avec le fait de la transformation dans l'hérédité morbide, folie, suicide, épilepsie, criminalité et autres manifestations diverses.

V

M. Virgilio, dans une étude faite récemment sur Passanante, le mattoïde régicide dont j'ai fait la diagnose il y a douze ans, arrive à ces conclusions fort importantes sur la nature de la criminalité (1) :

1° Les tendances criminelles se transmettant héréditairement des parents aux enfants, et des survivants aux diverses branches directes et collatérales, il y a lieu de croire que les tendances criminelles sont la révélation d'une organisation particulière ;

2° Cette organisation doit être considérée comme anormale pour autant qu'elle porte l'empreinte de toutes ces marques dégénératives qui prouvent que l'embryogénésie et le développement ultérieur de l'homme s'éloignent extrêmement de l'individu physiologique ;

3° La criminalité poussant fort souvent sur un terrain héréditaire, plus ou moins voisin de la folie, on la voit, comme celle-ci, pulluler et s'élever fréquemment des bas-fonds d'une race criminelle ; force est donc d'admettre que l'origine des deux faits est identique et a sa source dans un caractère psychique anormal qui s'affirme tantôt par l'une tantôt par l'autre de ces manifestations.

(1) *Giovarni Passanante e la natura morbosa del delitto.* Roma, Loescher, 1889.

4° Qu'il en soit réellement ainsi, cela est prouvé doublement; d'abord, par le fait que la folie éclate souvent au milieu d'une carrière criminelle, puis par l'apparition de tendances criminelles au cours de diverses maladies mentales qui ne portent en elles-mêmes aucune raison pathologique de se manifester par des actes criminels.

5° Etant donné l'hérédité d'origine des deux faits, leur nature intrinsèque devrait nécessairement être identique aussi. Or, la folie étant une maladie, la nature de la criminalité ne pourrait être que morbide également.

VI

De nouvelles études de M. Rossi nous apprennent, avec une précision mathématique (*Arch. de psych.*, VIII), la concordance exacte des crimes de rébellion, meurtre et viol avec le degré de latitude, abstraction faite, bien entendu, des grandes villes où tant d'influences se mêlent pour entraver l'action du climat. Cette même influence, on peut la suivre dans les émeutes qui ne sont bien souvent que des rébellions sur grande échelle. (Voyez le tableau de la page suivante.)

Des belles études de Corre (*Les criminels dans les pays créoles*, 1889; *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1889), il résulte que la criminalité est, dans les pays chauds, deux fois plus forte au cours de la saison fraîche que pendant la saison des chaleurs.

Cet excès est, selon Corre, dû à une prédominance relative des crimes-propriétés, si l'on tient compte des incendies très nombreux; mais

DEGRÉS de latitude	ESPAGNE[1]		ITALIE[2]		FRANCE[3]		ANGLETERRE[4]		
	Rébellions	Crimes contre les personnes	Rébellions	Meurtres et assassinats	Crimes contre les personnes	Assassinats	Crimes contre les personnes	Assassinats	Viol
Du 36e au 37e.	14	7,43	—	—	—	—	—	—	—
» 37e » 38e.	12	112,1	36,7	39,9	—	—	—	—	—
» 38e » 39e.	9	58,5	42,0	32,8	—	—	—	—	—
» 39e » 40e.	8	48,4	30,6	30,0	—	—	—	—	—
» 40e » 41e.	11	72,4[5]	37,8	31,9[7]	—	—	—	—	—
» 41e » 42e.	9	39,7[6]	36,8	28,7	—	—	—	—	—
» 42e » 43e.	6	31,2	32,7	20,9	3.138	3.922	—	—	—
» 43e » 44e.	5	29,7	18,7	14,1	1.079	1.024	—	—	—
» 44e » 45e.	—	—	19,8	9,2	1.160	1.419	—	—	—
» 45e » 46e.	—	—	19,2	5,8	834	893	—	—	—
» 46e » 47e.	—	—	16,2	5,8	697	619	—	—	—
» 47e » 48e.	—	—	—	—	852	744	—	—	—
» 48e » 49e.	—	—	—	—	916	716[8]	—	—	—
» 49e » 50e.	—	—	—	—	743	660	—	—	—
» 50e » 51e.	—	—	—	—	513	461	895	889	1.086
» 51e » 52e.	—	—	—	—	—	—	1.142	1.174	1.122[9]
» 52e » 53e.	—	—	—	—	—	—	1.028	1.015	921
» 53e » 54e.	—	—	—	—	—	—	894	954	926
» 54e » 55e.	—	—	—	—	—	—	684	1.037	932
» 55e » 56e.	—	—	—	—	—	—	781	899	870

(1) 1884. Proportions pour 100,000 habitants. — (2) 1873-1883. Proportions pour 100,000 habitants. — (3) Guerry, vingt-trois ans. Rapports du nombre moyen des accusés avec la population moyenne de la même période; ces rapports étant ensuite eux-mêmes proportionnés avec leur moyenne sur l'unité de 1,000. — (4) Guerry, seize ans. Rapports du nombre moyen, etc. (*ut supra*). — (5) Madrid. — (6) Barcelone, Saragosse. — (7) Naples, Rome. — (8) Paris. — (9) Londres.

si, à l'exemple de plusieurs criminalistes, on met à part le crime d'incendie, attentat de nature mixte, s'adressant même plutôt à la personne qu'à la propriété, c'est bien par une prédomi-

nance notable de la criminalité-personne que se distingue la saison fraîche.

La courbe de la criminalité est surtout en rapport avec celle des minima thermiques, le parallélisme des deux courbes est même remarquable à ce point, qu'on retrouve dans l'une et dans l'autre, les mêmes oscillations de mars à mai, et de juin à août, répondant à des périodes de thermalité régulière, en raison de la variation des brises et des pluies.

Ici, l'on ne peut mettre en avant des influences sociologiques dérivées de l'action climatérique, servant en quelque sorte de régulatrices à la criminalité. Dans les pays intertropicaux, la somme des besoins se maintient égale, c'est-à-dire relativement assez faible, d'un bout à l'autre de l'année.

Dans un milieu intertropical, à température élevée et uniforme, comme la Guadeloupe, la chaleur énerve plus qu'elle ne stimule, affadit plus qu'elle n'excite, et c'est précisément quand elle devient, sinon plus tempérée dans sa moyenne, au moins plus heurtée, grâce à des écarts saisonniers entre ses extrêmes, que l'organisme semble renaître à une vie active; les énergies cérébrales, en torpeur de juin à novembre, se raniment de décembre à mai, et c'est avec les fraîcheurs du premier semestre que les impulsivités se traduisent avec le plus d'éclat par le crime, chez les natures prédisposées.

M. Corre, dans un autre remarquable ouvrage (*Les criminels*, 1888), a été frappé, en comparant

les types de mon Atlas aux fous et aux dégénérés représentés par Morel et Moreau, des nombreuses analogies que les deux collections présentaient. Dans cet ordre d'idées, il attache une grande importance à la proportion énorme d'asymétries craniennes ou cérébrales que lui-même et tous les observateurs ont constatées chez les criminels, comme chez les aliénés.

Elle s'élève d'après ses recherches et celles du Dr Roussel, portant sur 200 sujets, à 60 p. 100 chez les meurtriers, à 63 p. 100 chez les escrocs et les banqueroutiers frauduleux, à 70 p. 100 chez les auteurs d'attentats aux mœurs.

M. Corre signale aussi l'influence homicide des excitations de la presse sur les cerveaux prédisposés. Pour un cas où cette influence est indéniable et manifeste, comme dans l'affaire Aubertin, il y en a mille où elle a passé inaperçue sans être moins réelle. Il explique aussi par l'entraînement imitatif, le progrès des récidives et leur précocité croissante. « C'est à l'âge, dit-il, où l'expérience « manque encore et où le cerveau prend et con- « serve le mieux les empreintes qu'il reçoit, que « la tendance à l'imitation existe à son plus haut « degré, et joue le plus grand rôle en criminalité. »

Le rôle de l'imitation a été étudié avec une grande précision par M. Tarde, dans ses derniers travaux criminologiques (1).

(1) Voir *La Criminalité comparée*, 1887. — *Revue philosophique*, 1889. — *Philosophie pénale*, 1890.

CHAPITRE V

LES CRIMINELS EN PRISON

I

Pour la bureaucratie des prisons, qui est toujours myope lorsqu'elle n'est pas aveugle, les prisons, les cellulaires surtout, sont de vrais troncs humains, sans mains, sans pieds, sans voix : il n'en est pas de même de leurs malheureux habitants qui sont pourvus d'organes encore plus que peut-être il ne nous conviendrait. Ainsi leur travail, leur voix et même leurs plus secrètes pensées éclatent de tous côtés, sur les murs, sur les bois de lit, sur les pots à boire, sur leur peau, et même sur le sable humide qu'ils foulent dans leur promenade (1).

C'est surtout sur les livres, qu'une pitié bien entendue leur fournit avec une main trop avare, que ces sentiments se manifestent.

Je me suis efforcé de ramasser ces palimpsestes criminels, dans lesquels on ne peut soupçonner

(1) Voir mes *Palimpsestes des prisons*, Bocca, Turin, 1890, avec 8 planches.

la simulation, si fréquente dans les entretiens officiels.

Eh bien ! depuis vingt ans que j'étudie ces gens-là, je n'aurais jamais soupçonné les horreurs que j'y ai trouvées.

Qu'on en juge par ces fragments choisis au hasard.

Malheur à celui qui doit éprouver ces cellules ; il vaut mieux mourir. On doit tout faire pour s'échapper, car il vaut mieux vivre dans les bois comme les sauvages ou dans les déserts.

Quand tu seras interrogé par le juge d'instruction, fais le fou ; alors tu seras envoyé à l'hôpital des fous d'où tu t'échapperas.

Quant à moi, je remercie le bon Dieu ; je suis plus heureux que saint Pierre ! Dans la cellule, je suis servi comme un prince. Quelle cocagne ! on est mieux ici qu'à la campagne.

Sur un livre intitulé : *la vie de Léonard de Vinci* :

Léonard fut malheureux autant que moi en amour, mais il devint un grand peintre ; — moi je suis devenu un grand voleur, j'ai acquis beaucoup de renommée en faisant enregistrer mon nom et mon beau signalement, dans les prisons, au moins quarante fois, et moi aussi j'ai eu un amour dans ma jeunesse.

Que suis-je, malheureux ! — Je suis innocent et on me tient ici parce que j'ai tué un homme (*sic*), alors qu'au monde il y en a même trop.

Celui qui se fait tuer pour la patrie est un sot

Satire sur la prison et curieuse réponse d'un autre détenu :

Adieu, Hector ; Achille te salue. — Celui qui est pauvre paie pour tous. Les prisons cellulaires sont le raffinement de la barbarie en plein XIXe siècle !

Ce que dit ce détenu n'est pas vrai ; au contraire ils nous traitent trop bien, ils ont trop de soins pour les détenus. Celui-là voudrait peut-être qu'on le laisse aller se promener sur la place du Château, ou aller jouer aux cartes et au billard, ou bien encore aller chez Mme Gastaldi. Ah ! imbécile, tu ne devais pas te laisser pincer entre ces murs !

Un ami de la raison et de la justice.

Oh ! Code pénal ! comme tu punis la filouterie, tandis que le gouvernement avec sa loterie (*le lotto*) pratique lui-même l'escroquerie.

On m'a condamné à 10 ans pour tentative d'homicide sur une femme que je croyais honnête ; elle ne l'était pas et m'avait procuré six mois de prison. En sortant j'ai fait serment de la tuer et je lui ai donné deux coups de couteau. Cette misérable vit encore et je le regrette.

Dès que tu sortiras, va à Marseille, rue de...., nº 9, et ensuite avec le B...., nous irons à New-York, où j'espère que, *travaillant* unis avec énergie, nous ferons fortune.

Ma belle ne vient plus me trouver ; — quand je sortirai je lui ferai un baiser avec les dents.

Quoique je n'aie que 15 ans, ma vie et mes voyages formeraient un volume. J'ai commencé à 9 ans. La première fois j'ai été condamné à un mois, la deuxième à quinze jours et la troisième à un an de prison.

Espèce de testament dressé avant de se pendre

par un détenu, voleur émerite ; il fut sauvé :

J'ai toujours volé et je volerai toujours, parce que c'est mon fatal destin. Le papier sur lequel j'écris est volé, l'encrier et la plume le sont aussi ; même la corde avec laquelle je vais me pendre, je l'ai volée. — Je suis plus malheureux que pervers. J'ai l'infortune de ne pas être maître de ma volonté et de subir l'influence de celle des autres; je fais également le bien et le mal selon qu'il m'est suggéré. Ah ! pourquoi donc Dieu me fait-il toujours rencontrer des personnes qui me conseillent le mal ? Ayant encore une fois commis une faute dans laquelle j'avais juré de ne plus tomber, et non par ma propre volonté, mais à la suite des suggestions d'un misérable qui volait avec moi et qui a été ensuite, par parti pris, me dénoncer à la police, la certitude que j'ai de ne pouvoir vaincre le vice qui me pousse à envier et à prendre le bien d'autrui, d'avoir été parjure, sachant que je suis inutile et nuisible à la société, devant comparaître devant la cour d'assises et traîner dans la fange le nom que mon père était fier de porter, je suis las de la vie, et pour tous ces motifs et d'autres encore je suis décidé à chercher la mort le 26 mai, parce que c'est l'anniversaire de ma première arrestation.

Voilà déjà quatre fois que je viens ici, toujours innocent et candide comme l'eau sale. Cette fois on m'a arrêté avec une pince-monseigneur. Eh ! pauvres voleurs, quand on les arrête on devrait les envoyer à l'auberge du Maure et non à la Prison-Neuve. Adieu, mes amis !

Ces gens rient, et moi je soupire en vain pour la liberté. Je suis innocent et ils ne veulent pas le croire. Comment se fait-il que le bon Dieu ne les châtie pas ? C'est donc vrai, le proverbe qui dit : « Celui qui fait le bien trouve le mal, et celui qui fait le mal trouve le bien. » — C'est raide, être innocent et être forcé de rester dans une cellule à soupirer. Ne comprenez-vous pas que je suis innocent, têtes d'ânes ? Peut-être voulez-vous me faire crever ?

Pourquoi ne puis-je jamais bien réussir dans mes vols ? Je suis toujours dans cette infâme cellule pour avoir volé. Pauvre Quajot malheureux ! !

Ci-gît la dépouille du pauvre Tubac, qui, las de voler dans ce monde, va voler dans l'autre. — Les parents très contents lui posent ce souvenir.

Votre très affectionné chef de bande Talbot. J'ai toujours été un galant homme et j'ai déjà fait vingt ans de galères. — Je suis de nouveau en prison, et cette fois on me condamnera aux travaux forcés à vie, et tout cela pour avoir fait du bien à mon prochain. Je n'en ai assassiné que six ; je les ai ôtés du monde, car ils souffraient trop. J'ai pillé la demeure de plusieurs paysans et puis j'y ai mis le feu. Tout cela pour me gagner du pain perpétuel.

Tâchez toujours de voler beaucoup, car les petits vols sont les plus punis.

Faites attention, ô mes amis, si vous volez, volez beaucoup et avec précautions, de manière à ne pas être découverts. Tout le monde est bon à voler ; — c'est pour bien s'en tirer qu'il ne faut pas être sot.

Si Dieu nous a donné des instincts auquel nous obéissons, il y a des gens qui ont l'instinct de nous emprisonner. Ce monde, donc, est un théâtre pour nous amuser éternellement.

Dès que je sortirai de la prison, je veux toujours voler, même au risque d'être toujours en prison.

O voleurs ! ces canailles de juges ont ruiné votre métier. Courage quand même et en avant !

Cher ami, je t'envoie ces deux lignes pour te faire savoir que je suis en prison et, comme je suis seul, je te prie de commettre quelque délit afin de venir me trouver, car à deux le temps passe vite, et quand nous serons aux galères nous nous raconterons notre vie.

Adieu, mes amis : faites-vous du courage. Les juges sont une bande de poltrons sans foi : ils ne savent pas ce qu'ils font et ils ne cherchent que de l'argent.

L'homme fourbe et tous ses amis ne doivent plus voler mais assassiner.

Les observations de M. Joly sur les lectures des prisonniers français (*Archiv. d'Anthrop. crim.*, 1888) et surtout les belles études de Gautier (*Le Monde des prisons*, 1889) complètent ces documents ; et nous montrent quel foyer de corruption et quelle source d'incorrigibilité sont les prisons qu'on croit la plus sûre des corrections.

II

Voici quelques extraits du livre de M. Gautier.

« De même, écrit-il, que la gymnastique modifie non seulement le volume et la contractilité des muscles, mais aussi leur forme, leurs agencements respectifs dans certaines limites (témoin les fantastiques dislocations des clowns), voire même leur constitution chimique, de même l'incorrection du régime pénitentiaire, l'importunité d'une existence mécanisée par la discipline, la promiscuité des pires hideurs, la monotonie des sensations, la prédominance de la peur et de l'ennui, l'alimentation, l'obligation du silence, l'éclairage lui-même — qui sait ? — cet éclairage blafard, ce faux jour spécial aux corridors et aux préaux des geôles, peuvent, à ce qu'il me semble influencer à la longue les visages et les prunelles,

comme les cerveaux et les pensées, et finalement aboutir à ces plis de bouche, à ces froncements de sourcils, à ces tics grimaçants, à ces moires du regard, à ces étrangetés de gestes et d'attitudes qui nous étonnent si fort.

« On acquiert, en un mot, à l'ombre des prisons et sous l'influence de la discipline pénitentiaire, l'air prisonnier, comme on acquiert ailleurs, en vertu d'une autre genèse, l'air prêtre, dans lequel l'atavisme n'a pas grand'chose à voir.

« Ce n'est qu'à la condition d'élargir l'hypothèse qu'on réussit à comprendre comment certains détenus, qui ne sont pas cependant irrémédiablement gangrénés, en arrivent à ne plus vivre que par la prison, et à se trouver tellement dépaysés une fois qu'ils en sont sortis, qu'ils ne tardent guère à y revenir, comme le gibier blessé qui fait la randonnée.

« Je ne parle pas seulement, entendez-moi bien, des monstres dont le crime, avec ses risques, est si bien la carrière, dans la plus stricte acception du mot, qu'ils l'appellent le « travail ». Je ne parle pas seulement de ceux-là, qui, soit prédisposition congénitale, soit dépravation précoce, et n'ayant d'autres ressources que le pillage, la prostitution et l'assassinat, « chourinent » et « grinchissent » comme d'autres débitent le bois, forgent le fer, tissent le drap, piochent la terre ou noircissent du papier, et préparent un vol ou un meurtre avec le sérieux et la placidité d'un négociant en train de méditer une affaire.

« Aux yeux de cette singulière population, — parbleu ! — la prison apparaît comme une fatalité plus ou moins fâcheuse, mais à peu près inévitable, et dont il faut prendre son parti. C'est un

inconvénient attaché à la profession. On s'y attend, on s'y résigne à l'avance, comme les routiers et les malandrins du moyen âge s'attendaient et se résignaient à finir, un jour de déveine, branchés haut et court ; comme un fils d'ouvrier ou de paysan s'attend et se résigne à la dure nécessité du service militaire ; comme un mineur s'attend et se résigne d'avance à une explosion possible du feu grisou.

« Mais ceux-là mêmes qui, tombés là par hasard, parce que, en un jour néfaste, ils avaient vu rouge — ou noir — n'ont pu réussir ensuite à recoudre leur vie désemparée ! les faibles, les ductiles, les veules, les « occasionnels », qui n'étaient cependant nés ni pour le crime, ni pour la prison, ceux-là sont bientôt happés également par l'engrenage.

« — J'ai toujours été frappé, » a écrit quelque part ce fumiste à froid de Jules Vallès, « j'ai tou-« jours été frappé de l'air vénérable des vieux « forçats. »

« Au fond, et abstraction faite de la forme paradoxale de l'idée, rien n'est plus exact.

« L'air vénérable » est peut-être excessif. C'est « l'air reposé » qu'il eût fallu dire. Et ce n'est pas étonnant ! Avoir son « pain cuit », le vivre et le couvert assurés, nul souci du lendemain, aucune autre préoccupation que d'obéir docilement à la consigne imposée, n'être plus, comme le chien à qui il suffit de remuer les pattes pour actionner le tambour du tourne-broche, que le rouage inconscient d'une machine, n'est-ce pas là l'idéal pour la masse des inconscients et des lâches ? Le *nirvâna* ! L'automatisme ! Mais c'est le paradis des Hindous !

8.

« Et la prison, c'est, par-dessus le marché, un *nirvâna* « où l'on est nourri » !

« Mal nourri, cela est vrai, et quelque peu humilié et rudoyé... Mais combien de braves gens auxquels la lutte pour l'existence est plus âpre, avec, en moins la sécurité !

« Une fois les premières répulsions apaisées, d'aucuns — et ils sont peut-être la majorité — en arrivent insensiblement à « se faire un avenir » en prison !

« Je ne connais rien, à ce propos, de plus typique que le fait suivant, dont il m'a été donné de contrôler *de visu* et *de auditu* l'authenticité :

« En 1883, le détenu qui remplissait à la prison centrale de Clairvaux les fonctions de comptable général était un nommé J..., d'origine alsacienne, un ancien officier de l'armée, qui, condamné une première fois pour avoir « mangé la grenouille », en était à sa quatrième ou cinquième condamnation.

« Vers la fin de 1883, J..., qui « faisait » cinq ans, était sur son départ, et cela l'ennuyait fort. Pensez donc ! Il avait à Clairvaux une situation vraiment enviable : les « vivres d'hôpital », une liberté relative, la faculté de circuler toute la journée dans toute l'étendue de l'établissement (qui ne compte pas moins de quatre kilomètres de tour), une grande « considération » de la part de tout le monde, — de la part des détenus, sur lesquels ses fonctions lui donnaient une autorité appréciable, de la part aussi de l'économat, qui ne pouvait se passer des services d'un homme qui, par habitude, connaissait mieux que personne le mécanisme de chacun des services de la maison...

« Aussi J..., ne fit-il ni une ni deux. Il écrivit au directeur une petite lettre ainsi conçue :

« — Monsieur, vous me connaissez. Vous savez qui je suis, que je vaux et quels services je puis vous rendre. Or, je vais bientôt être « revomi » dans le monde, où je ne saurai que faire. Je n'aurai pas plutôt mangé mon « pécule » à « faire la fête » une dernière fois, que je me ferai arrêter derechef. Veuillez, je vous prie, avoir l'extrême obligeance, aussitôt que j'aurai été recondamné à quelques années de prison, de me réclamer pour Clairvaux — je vous préviendrai en temps et lieu — et, en attendant, gardez-moi ma place. Ni vous ni moi n'aurons à nous repentir de la combinaison. »

D'où cette conclusion paradoxale que la prison ne produit guère l'effet d'intimidation et d'horreur qu'on en attend que sur ceux qui en auraient le moins besoin, sur ceux qui sont le moins exposés à y aller.

« J'ose même prétendre, ajoute notre auteur, que la prison est une sorte de serre chaude pour plantes vénéneuses, et que c'est là surtout que se recrute et s'exerce la redoutable armée du crime.

« Combien de malheureux qui, pour avoir failli une seule fois, en une heure d'égarement et d'oubli, ont été irrémédiablement perdus, une fois franchi le premier cercle de l'enfer ! Ce fut le cas, où peu s'en faut, de tous ceux dont j'ai eu, au cours de cette étude rétrospective, à évoquer le souvenir. Au lieu de les corriger, la prison

les avait viciés jusqu'aux moelles — incurablement. Il semble que leur perversité avait grandi avec la peine, et que, dans leur conscience contaminée, la notion du bien et du mal, de plus en plus confuse, tendait à s'effacer. Désormais, ils étaient voués à vivre en marge de la Société, jusqu'à ce que celle-ci les reprît, la main dans le sac ou dans le sang, pour les écraser sans merci, comme des punaises immondes, entre deux pages d'un code qu'on ne leur avait pas donné à lire.

« Tout dans l'organisation actuelle des prisons a été combiné pour aplatir l'individu, annihiler sa pensée, laminer sa volonté. L'uniformité de la règle, qui prétend couler tous les « sujets » dans le même moule, la rigueur calculée et la régularité d'une vie monacale où rien n'est laissé à l'imprévu, l'interdiction d'entretenir avec le dehors d'autres relations que la courte et banale lettre mensuelle, tout, dis-je, jusqu'à ces promenades moroses et bestiales, à la file indienne, est destiné à mécaniser le prisonnier, dont on rêve de faire une sorte d'automate inconscient.

« Imaginez bien ceci : sauf d'honorables exceptions trop rares dans le haut personnel pénitentiaire, pour presque tous les directeurs de prisons, l'idéal du « bon détenu », c'est le récidiviste, le vétéran, l'*abonné*, dont l'éducation n'est plus à faire et dont la docilité acquise est une garantie de tranquillité ; c'est le comptable général de Clairvaux dont j'ai raconté la fabuleuse histoire ! C'est à celui-là qu'iront de préférence les faveurs, les indulgences, et... les sympathies.

« Le malheur est que ce « bon détenu selon à « la formule, ne tarde guère, à ce régime, de venir

aussi incapable de résister à ses camarades, criminels-nés ou malfaiteurs de profession, qu'aux surveillants, et aussi peu réfractaire aux tentations, aux excitations malsaines, à l'appât d'un gain illicite ou à l'entraînement des mauvais exemples, qu'à la discipline.

« Il ne sait plus qu'obéir... à n'importe qui ! il a perdu tout ressort, toute fierté. Ce n'est plus qu'une pâte molle, apte à recevoir toutes les empreintes.

« Habitué à trouver son « pain cuit » et à se laisser conduire comme une machine ou une bête de somme, et à n'accomplir que des tâches imposées, il n'a plus rien de ce qui est indispensable pour n'être pas impitoyablement écrasé dans la lutte pour l'existence.

« La seule émulation qui lui reste, c'est l'émotion du crime et de la perversité, fruit de l'éducation mutuelle spéciale à laquelle il vient d'être soumis. Ce n'est pas sans motif qu'en argot la prison se nomme le « collège »... D'ailleurs, le casier judiciaire, qui s'attache à la peau du libéré comme une tunique de Nessus, suffirait à lui fermer toutes les portes, à lui interdire tous les moyens honnêtes de gagner sa vie.

« Ajoutez à cela la monomanie de la délation, le chantage, l'esprit de ruse et de mensonge, tous les autres vices spéciaux qui se contractent ou se développent en prison.

« Il est, en effet, bon de remarquer qu'il n'est pas une seule des passions de l'homme, des passions naturelles ou factices, depuis l'ivrognerie jusqu'à l'amour, qui ne puisse trouver sous les verroux à tout le moins un semblant de satisfaction. J'ai cité ce baigneur de Clairvaux qui avait

attendu, pour contracter l'habitude du tabac, d'être séparé du monde où l'on fume par des grilles et des murailles infranchissables. J'aurais pu aussi bien parler de ceux qui, faute d'alcool, boivent « l'esprit de bois, du vernis, de l'acide sulfurique, etc. ».

« Je voudrais donc que chaque détenu fût soumis, pendant un temps plus ou moins long, à une surveillance analogue à ce qu'on appelle dans les asiles d'aliénés la *période d'observation*. Ce ne serait qu'après avoir passé par cette épreuve qu'il serait définitivemen « classé », et envoyé rejoindre le groupe de ceux qu'une étude semblable aurait désignés comme se rapprochant le plus de lui par leur caractère, leur éducation, leurs antécédents, leurs instincts, leur degré de moralité... On ne supprimerait pas encore — cela va de soi — le danger de l'infection réciproque ; mais on l'aurait, au moins, réduit au minimum ; mais on aurait au moins supprimé les collections purulentes qu'engendre le régime actuel avec ses promiscuités obligées.

« C'est évidemment au haut personnel de l'administration pénitentiaire qu'appartiendrait la mission, dont je ne me dissimule pas, je le répète, l'énorme difficulté, de se prononcer souverainement sur le classement des individus et des catégories. Personne n'offre à cet égard autant de garanties de compétence et d'impartialité qu'un directeur de prison, qui vit au milieu de détenus, sur le sort desquels il est appelé à décider, et a, pour étudier chacun deux en détail, des semaines, des mois et des années. A ceux qui parleraient de l'arbitraire possible, je répondrais que ce danger me semble beaucoup plus à

redouter dans le prétoire qu'à la geôle, et surtout de la part d'un juge, qui peut condamner un malheureux sur sa mine, sur les hasards de l'interrogatoire, sur la vue d'un dossier fantaisiste, sur une instruction sommaire, ou sur un incident d'audience. Il y a là toute la différence qui sépare le professeur, qui classe ses élèves d'après leurs notes de toute l'année scolaire, pendant laquelle il a pu les analyser l'un après l'autre à loisir, et l'examinateur, qui n'a pour répartir par ordre de mérite le troupeau des candidats que la chanceuse loterie d'un concours.

« Rien n'empêcherait, d'ailleurs, d'adjoindre aux directeurs des prisons une sorte de jury permanent composé de médecins, d'avocats, de magistrats, des hommes, en un mot, les plus considérables de la localité.

« Le condamné, en d'autres termes, l'homme qui aurait été jugé assez dangereux pour mériter d'être mis en marge, demeurerait en prison, non pas pendant un temps déterminé à l'avance et plus ou moins capricieusement calculé d'après la gravité relative de sa prévarication, mais tant qu'il n'aurait pas accompli ce qu'il est peut-être permis d'appeler une *tâche* morale. La détention se prolongerait jusqu'à ce qu'il eût, au prix de son travail, réparé le dommage causé par sa faute, le dommage social comme le dommage privé ; jusqu'à ce qu'il se fût *racheté*, jusqu'à ce qu'il eût *gagné* sa libération, sa grâce, voire même sa réhabilitation.

« Ce n'est là, au surplus, qu'un élargissement du principe de la libération conditionnelle.

« Quelle sera, demandera-t-on peut-être, la garantie du détenu, qu'il ne va pas rester ainsi

servus pœnæ à perpétuité, sans espoir ni merci?

« Cette garantie résiderait dans le droit de soumettre son cas, dans certains délais et dans certaines conditions, contradictoirement avec les autorités pénitentiaires, et moyennant l'assistance d'un avocat, au jury de surveillance dont je parlais tout à l'heure, qui prononcerait en dernier ressort.

« Faut-il ajouter que le détenu devrait passer la *période d'observation* en cellule, à la condition que l'encellulement — dont la plupart de ceux qui en parlent avec tant de complaisance n'ont pas l'air de soupçonner l'horreur meurtrière — à la condition, dis-je, que l'encellulement ne fût *jamais* supérieur à une année?

« Quant aux incorrigibles, aux incurables, aux monstres, — j'en demande bien pardon aux sentimentalistes, — mais, quelle que soit leur genèse, qu'ils soient victimes d'une tare héréditaire ou des fatalités ambiantes, on ne peut rationnellement leur appliquer qu'un seul régime ; la transportation ! »

Ce sont les mêmes idées que la nouvelle école inscrit sur sa bannière. — Mais on me dira : c'est un ancien prisonnier qui parle ; il ne peut être que partial sur ce point.

Eh bien, lisez cette page magnifique d'un directeur général des prisons, de M. Prins — et dites-moi après s'il n'y a pas un merveilleux accord entre les deux écrivains qui occupent cependant une position si différente dans le monde.

III

« La loi belge admet, écrit Prins, l'isolement cellulaire (1). Son ambition, c'est de régénérer le coupable en le soustrayant aux influences délétères de ses codétenus pour ne laisser subsister que l'influence bienfaisante des honnêtes gens. Cela c'est, dans le monde entier, la théorie. Mais voyons aussi le fait. Partout, les prétendus réformateurs chargés de représenter auprès du condamné les bons éléments de la société, sont les membres du personnel, c'est-à-dire, en général, des agents dévoués, mais recrutés dans les couches sociales auxquelles appartient le détenu ; parfois des déclassés sans emploi qui, en échange d'un salaire dérisoire, insuffisant à l'entretien d'une famille, doivent vivre à peu près de la vie d'un prisonnier.

« Nulle part ce personnel, qui ne peut être payé comme il le mérite, n'est choisi comme il convient. De plus, les surveillants ne sont jamais assez nombreux. Pour la logique du système, il faudrait à un détenu plusieurs surveillants, apôtres voués au relèvement des êtres déchus et exerçant leur action d'une façon constante. Au lieu de cela, il n'y a qu'un gardien par 25 à 30 détenus. Ces gardiens doivent naturellement se borner à jeter un rapide coup d'œil sur la cellule et sur le travail, et à vérifier si les règlements sont observés.

« A cela se réduit, avec une visite tout aussi

(1) Loi sur la libération conditionnelle en Belgique. (*Bullet. de la Société générale des prisons*, 1889.)

rapide d'un instituteur ou d'un aumônier, l'effort de ceux qui sont chargés de transformer et d'amender un coupable !

« L'hôpital pour les maladies morales, l'établissement modèle rêvé peut-être par les quakers, par Howard et par Ducpétiaux, est donc bien loin de nous. Nous sommes en présence de la solitude et du formalisme étroit de la prison, et nous avons à nous demander si l'homme des classes inférieures peut être régénéré uniquement par la solitude et le formalisme.

« La solitude librement recherchée, ah ! certes, elle élève l'âme du poète, qui, écœuré des vulgarités du monde, se réfugie dans les régions de l'idéal ! Mais la solitude imposée au misérable, quel autre effet peut-elle avoir que de l'abandonner au néant de sa pensée, à ces instincts inférieurs et d'abaisser toujours plus son niveau moral?

« Ce qui a manqué à beaucoup de vagabonds, de dévoyés, de détraqués peuplant les prisons, c'est un milieu, des exemples, une protection efficace, peut-être des affections ! Et l'on étouffe en eux jusqu'au moindre germe de l'instinct social, et l'on s'imagine remplacer et le milieu social, et tout ce qui leur manque, par les visites sommaires de surveillants sortis des rangs infimes de la société.

« Est-ce que l'on apprend donc à marcher à l'enfant en lui mettant infiniment des lisières, en ne lui inspirant que la crainte de tomber et le besoin de se fier à autrui ?

« Apprend-on la sociabilité à l'homme en lui donnant uniquement la cellule, c'est-à-dire le contraire de la vie sociale, en lui enlevant jusqu'à l'apparence d'une gymnastique morale, en réglant

du matin jusqu'au soir les moindres détails de sa journée, tous ses mouvements et jusqu'à ses pensées ? N'est-ce pas le placer en dehors des conditions de l'existence et lui désapprendre cette liberté à laquelle on prétend le préparer ? Comment ! sous prétexte de moralisation, on place entre les quatre murs d'une cellule un robuste paysan habitué à l'air des champs et aux rudes travaux de la campagne ; on lui donne une occupation quelconque, rien qui représente une dépense suffisante de force physique ; on le livre à des gardiens qui, parfois, lui sont socialement inférieurs : on le laisse ainsi de longues années, et quand le corps et l'intelligence ont perdu leur souplesse, on lui ouvre la porte de la prison pour le lancer, affaibli et désarmé, dans la lutte pour la vie, sans compter qu'à la longue, toute peine s'use, et que le jour où la prison est devenue une habitude, elle n'a plus la moindre action positive.

« Qu'on ne l'oublie pas, les prisons renferment assurément des récidivistes incorrigibles et corrompus, résidu des grandes villes, qu'il faut incontestablement isoler des autres ; mais elles renferment aussi des délinquants semblables à la plupart des hommes de leur condition vivant au dehors ! N'est-ce pas du hasard de la formation d'un jury que dépend parfois la liberté ou la détention d'un citoyen, et ne voit-on pas, dans les drames de la jalousie ou de l'amour, le même fait entraîner tantôt l'acquittement et tantôt la condamnation ! Est-il rationnel, encore une fois, d'appliquer à des êtres qui ont notre nature une conception aussi contraire à la nature ? S'il était question de faire d'eux de bons élèves, de bons ouvriers, de bons soldats, accepterions-nous la mé-

thode de l'isolement cellulaire prolongé ? Et comment ce qui est condamné par l'expérience de la vie ordinaire peut-il devenir utile le jour où le tribunal a prononcé une condamnation ?

« Les inconvénients physiologiques et moraux d'une longue solitude sont d'ailleurs évidents ; et l'on cherche à les combattre par une grande humanité dans les choses extérieures. Si bien que, par crainte de cruauté envers les bons, on en arrive, à l'égard des mauvais, aux exagérations d'une philanthropie parfois poussée à l'absurde.

« En Hollande, par exemple, quand, à Hoorn, on procure aux détenus de l'eau chaude et de l'eau froide à leur lever, une salle de récréation, des jeux de dominos ; quand, à la fête du Roi, on tire pour eux un feu d'artifice (1) ; en Amérique, quand à Elmira on leur procure des distractions musicales ; quand, à Thomaston, on leur accorde l'autorisation d'organiser un meeting contre la peine de mort ; quand, dans l'Illinois, on leur donne du poudding, des biscuits, des gâteaux, du miel, on est aussi loin de la vraie justice que les anciens partisans de la torture. »

On voit par tout ceci combien est grande la nécessité de changer nos idées sur la prison ; combien il est nécessaire que les juristes apprennent, par le contact direct avec les criminels, leurs vrais penchants, avant de fixer les lois. (Voir Appendice, p. 176, *sur la nécessité de l'enseignement de l'anthropologie criminelle*.

(1) D. Nieuwenhuys, professeur de l'université de Groningen, discours d'ouverture : *De Gevangenisstraft*. Groningen, 1884, p. 15.

IV

Dans un excellent ouvrage, publié tout récemment à Madrid, la *Vida penal en España*, M. Sellilas met au jour un monde de criminels tout à fait particulier à l'Espagne.

Il y a là des *presidios* où les rapports des détenus avec les honnêtes gens sont établis sur le même pied que ceux des fous de Gheel en Belgique avec les habitants du pays. Un usage des prisons espagnoles, très singulier et caractéristique, est celui des *cucas*. C'est l'amour platonique et pour ainsi dire par correspondance. Des détenus des deux sexes, qui ne se connaissent pas, qui ne se sont jamais vus, sont arrivés à établir des communications régulières entre eux par divers moyens bien adroits et bien curieux. C'est ainsi que par lettre, ils se marient, s'aiment et divorcent. Ce sont des *cucas*. Parfois un *cuca* envoie l'offre à sa *cuca* d'en trouver d'autres pour ses amis et *vice versa*.

Et ils ressentent tous les effets de la passion violente, ils sont jaloux et parfois se battent entre eux pour leur maîtresse inconnue. La *cuca* est fière de son homme, en raison de la grandeur de son crime ; si elle le perd, c'est une veuve. Quelquefois cependant elle le perd au jeu avec ses compagnes.

Ventra a étudié à Naples le *sfregio*, la balafre

au visage au moyen d'un rasoir, d'après des règles dûment déterminées.

Tout est spécial dans ce crime : le milieu où il sévit (la *camorra*), l'âge des criminels, la condition des victimes.

La balafre en forme de croix, marque infamante, est pour les faux frères, les affiliés de la police, les suspects, et en général pour les mouchards. Le plus souvent on balafre la femme ; celle-ci n'est pas toujours coupable : sa faute n'est quelquefois que d'être coquette ou simplement jolie. Mais l'attentat n'enlève rien à l'amour — au contraire — on ne s'aime que mieux. La femme balafrée est fière d'une cicatrice qui prouve qu'on l'a aimée jusqu'au crime.

Celui qui balafre est toujours jeune. Après trente ans, on n'opère plus soi-même : on charge de ce soin un plus jeune que soi, que l'attentat est destiné à grandir à ses yeux et dans l'opinion du milieu où il vit. S'il est de la *camorra*, il monte en grade ; s'il n'en est pas il y est reçu.

Mais le *sfregio* n'est plus le crime propre d'une classe ou d'une association de malfaiteurs et de malintentionnés. Bien que ceux qui s'en rendent coupables présentent d'habitude les caractères distinctifs des criminels, on balafre dans le milieu populaire honnête, dans la petite bourgeoisie et même dans les classes plus élevées, car toutes fournissent leur contingent d'anormaux.

En Sicile, on tue, on ne balafre point (1).

(1) Actes du 1er Congrès d'anthrop. criminelle. Rome, 1887.

CHAPITRE VI

CRIMES POLITIQUES. — INFANTICIDES, ETC.

I

Déjà au Congrès d'anthropologie criminelle de Rome (1), mon collaboratenr Laschi et moi, nous avons communiqué les résultats de nos premières recherches sur les délits politiques ; nous avons résumé les facteurs anthropologiques, physiques et sociaux qui, secouant l'inertie naturelle à l'homme et lui faisant oublier sa haine du nouveau (le *misonéisme*), pouvaient pousser un peuple aux révolutions politiques et à la criminalité particulière qui en découle.

Des études ultérieures nous mettent à même d'exposer d'une manière plus détaillée l'action de quelques-uns des plus importants de ces facteurs.

D'abord nous devons faire remarquer que *délit politique*, dans sa signification anthropologique, est moins pour nous un attentat contre une organisation politique particulière, que toute opposi-

(1) Voir les Actes du 1er Congrès international d'anthrop. criminelle. Rome-Turin, 1886-87.

tion violente au misonéisme politique, religieux ou social de la grande majorité.

En effet, en admettant que le progrès organique et humain n'ait lieu que lentement, au milieu d'obstacles puissants, provoqués par les circonstances extérieures et intérieures, et que l'homme et la société humaine soient instinctivement con-

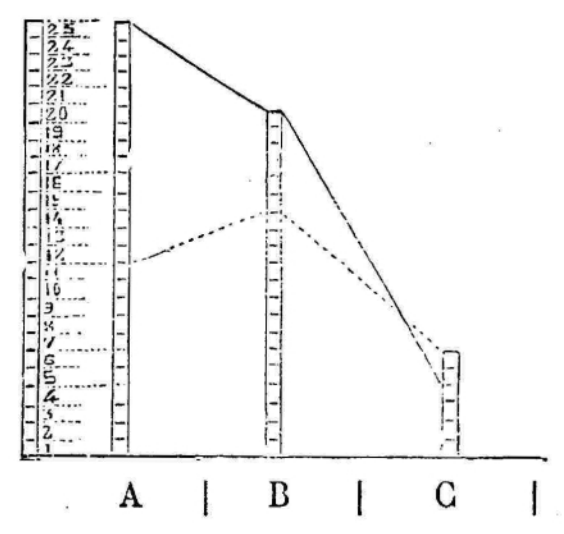


Fig. 7. — Échelle représentative des départements (1 à 25).

———————— Échelle de diffusion des suffrages républicains.

.... Échelle de diffusion des suffrages monarchiques dans les élections politiques.

A, montagnes, B, collines, C, plaines.

servateurs, il s'ensuit que les efforts vers le progrès, se manifestant par des moyens trop brusques et trop violents, ne sont point physiologiques et que s'ils constituent quelquefois une nécessité pour une minorité opprimée, ils sont, au point de vue juridique, un fait antisocial et, par conséquent, un crime.

Mais, ici, il faut distinguer les *révolutions* qui ont un développement lent, préparé, nécessaire, tout au plus accéléré par quelque génie ou par

quelque fou, et les *révoltes* qui ne sont qu'une incubation précipitée et artificielle à une tempé-

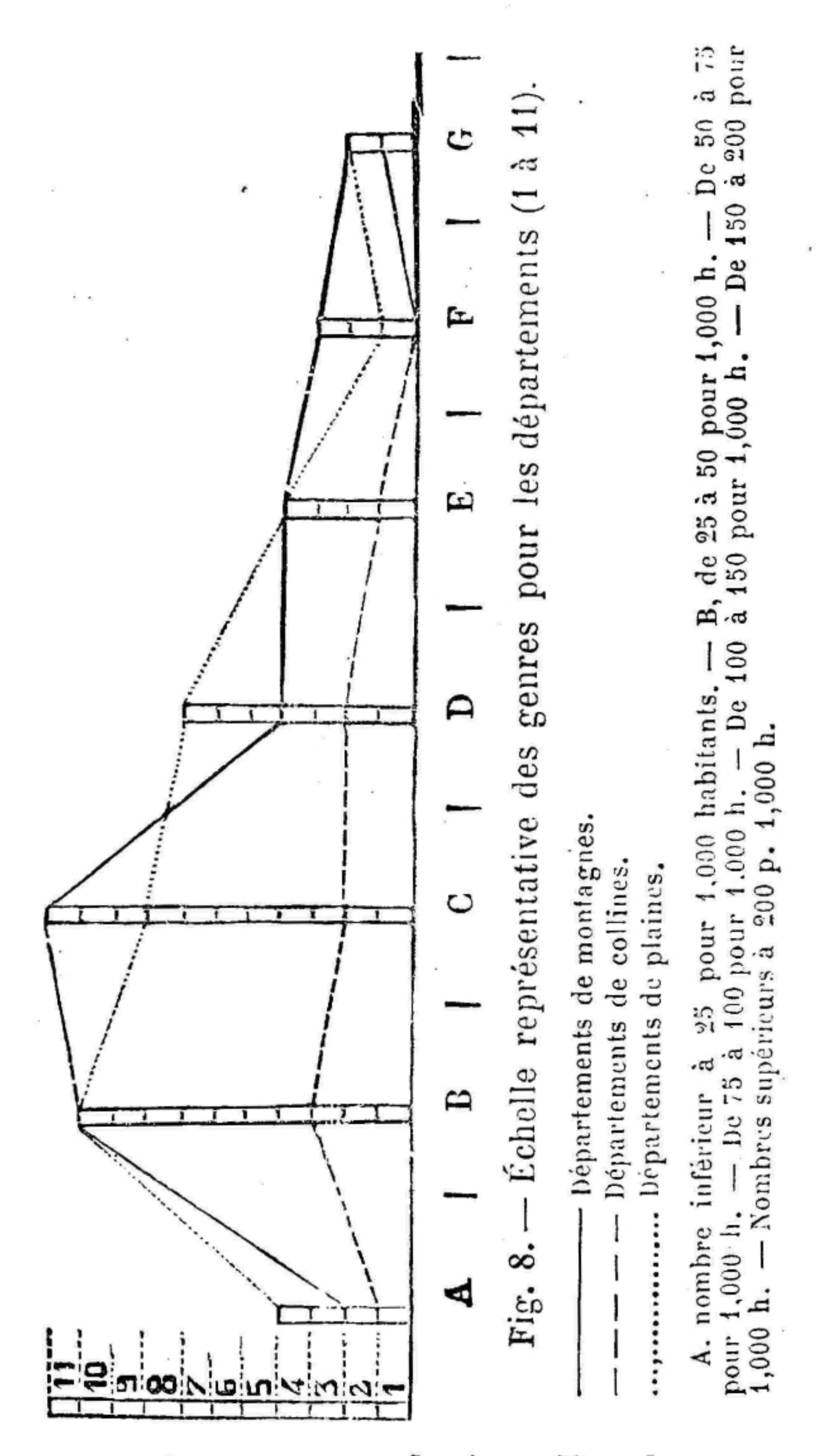


Fig. 8. — Échelle représentative des genres pour les départements (1 à 11).

——— Départements de montagnes.
— — — Départements de collines.
.... Départements de plaines.

A. nombre inférieur à 25 pour 1,000 habitants. — B, de 25 à 50 pour 1,000 h. — De 50 à 75 pour 1,000 h. — De 75 à 100 pour 1,000 h. — De 100 à 150 pour 1,000 h. — De 150 à 200 pour 1,000 h. — Nombres supérieurs à 200 p. 1,000 h.

rature excessive, une explosion d'embryons voués pour cela, à une mort certaine.

On peut donc appeler les premières des phéno-

nomènes physiologiques, les secondes des phénomènes pathologiques ; celles-là ne sont jamais un délit, parce que l'opinion publique les sanctionne et leur donne son appui ; tandis que celles-ci sont toujours l'équivalent d'un délit, car elles représentent l'exagération des rébellions ordinaires.

Il y a ensuite les points intermédiaires : ce sont les révolutions provoquées par des causes justes et générales, mais qui sont trop précoces.

Elles finissent cependant par triompher : mais en attendant qu'elles se soient adaptées au milieu, elles peuvent constituer un délit, évidemment temporaire, qu'une époque non éloignée transformera même en héroïsme et en martyre.

Le facteur le plus puissant des révolutions et des révoltes, c'est le climat. — Comme on peut le voir par nos diagrammes, c'est dans les départements des montagnes de France, qu'on observe le plus grand nombre de génies et de républicains, tandis que leur moindre nombre est dans la plaine. (Voir fig. 6 et 7.)

II

Race. — Déjà M. Le Bon nous avait démontré la grande influence de la race sur les révolutions.

En France, il a reconnu la différence de caractère des *brachycéphales* et des *dolichocéphales* : les premiers seraient amoureux des traditions et de l'uniformité, conservateurs en un mot ; tandis

que les seconds seraient révolutionnaires. — Mais il a exagéré.

En effet, il y a des peuples dolichocéphales (Egyptiens, Nègres, Australiens, Sardes, etc.), peu révolutionnaires, et des brachycéphales (Auver-

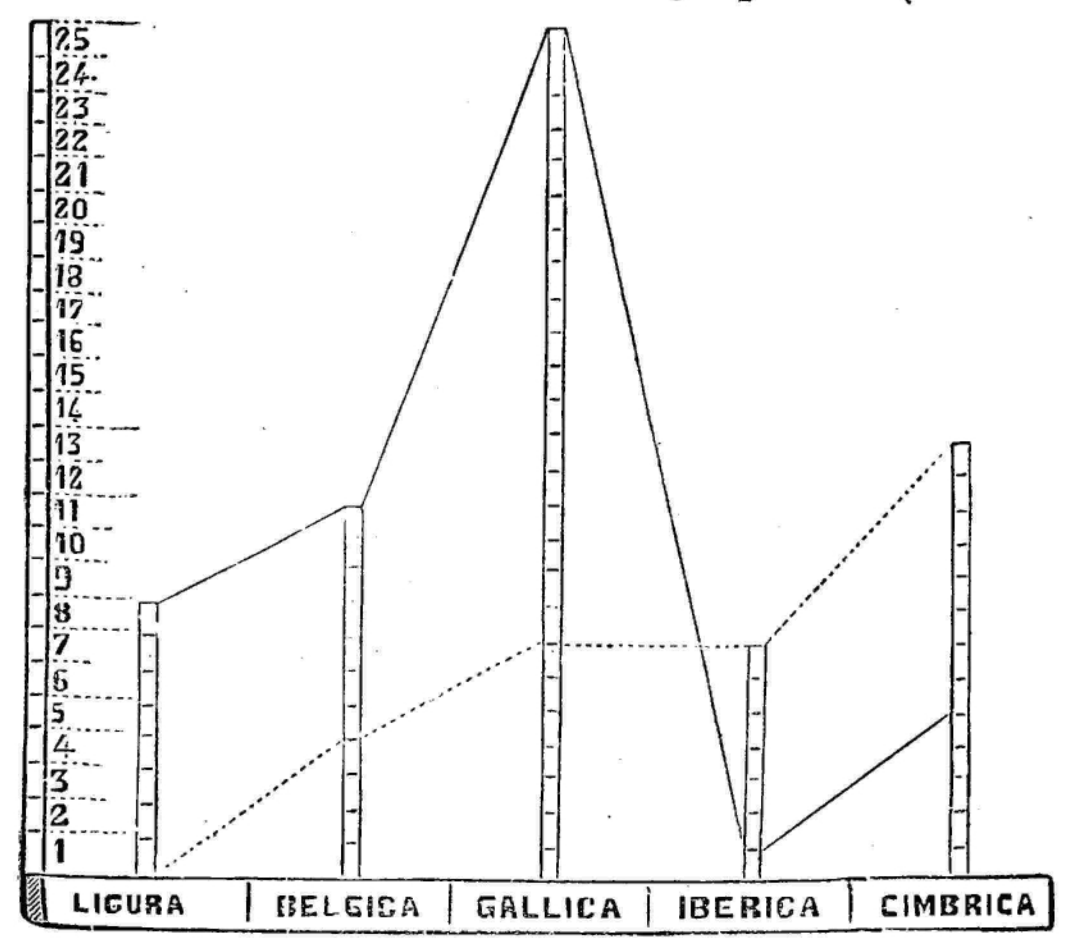


Fig. 9. — Échelle représentative des départements (1 à 25).

———— Ligne de diffusion des principes républicains.

.... Ligne de diffusion des principes monarchiques.

gnats, Romagnols) qui, au contraire, ne sont pas conservateurs ; et on voit 86 émeutes italiennes (1793-1870) donner le dessus à la dolichocéphalie (Sicile, Naples, Ligurie, Calabre), quoique la brachycéphalie y fût aussi représentée dans de fortes proportions (33,72 p. 100).

En France, ayant comparé, d'après Reclus, Topinard et Jacoby, une carte des races avec les résultats des élections politiques des années 1877, 1881 et 1885, nous avons pu en conclure qu'en général les départements où prédomine la race ligurienne, et la Belgique, donnent un plus grand contingent de votes aux républicains, ainsi que les départements de race gauloise, lesquels abondent aussi en génies (fig. 6). Quoique en moindre proportion les républicains sont moins nombreux chez les Ibériques et les Celtiques.

La Vendée, par contre, le Morbihan, le Pas-de-Calais, le Nord, les Basses et Hautes-Pyrénées, le Gers, la Dordogne, le Lot, sont réactionnaires et comptent aussi peu d'hommes de génie.

Il y a, pourtant des conditions particulières qui rendent encore plus efficace et plus active l'action ethnique, comme le croisement de plusieurs races. Il en fut ainsi des Ioniens qui, par leur mélange avec les Asiatiques (Lydiens, Perses), devinrent plus révolutionnaires et plus intelligents que les Doriens ; nous voyons de même, de nos jours, les Japonais, bien plus avancés que les Chinois dans la voie du progrès, à cause sans doute de leur mélange avec les races malaises.

L'inoculation du sang germanique expliquerait la précoce civilisation de la Pologne et peut-être même le fait qu'en Franche-Comté on remarque les plus grands révolutionnaires dans le domaine des sciences (Nodier, Fourier, Proudhon, Cuvier).

Des effets analogues sont dus aussi aux changements de climat, qu'on pourrait nommer un

croisement climatérique : c'est celui-ci qui éleva en Europe le Sémite à une hauteur de génie qu'il n'a pas en Asie, et qui transforma l'Anglo-

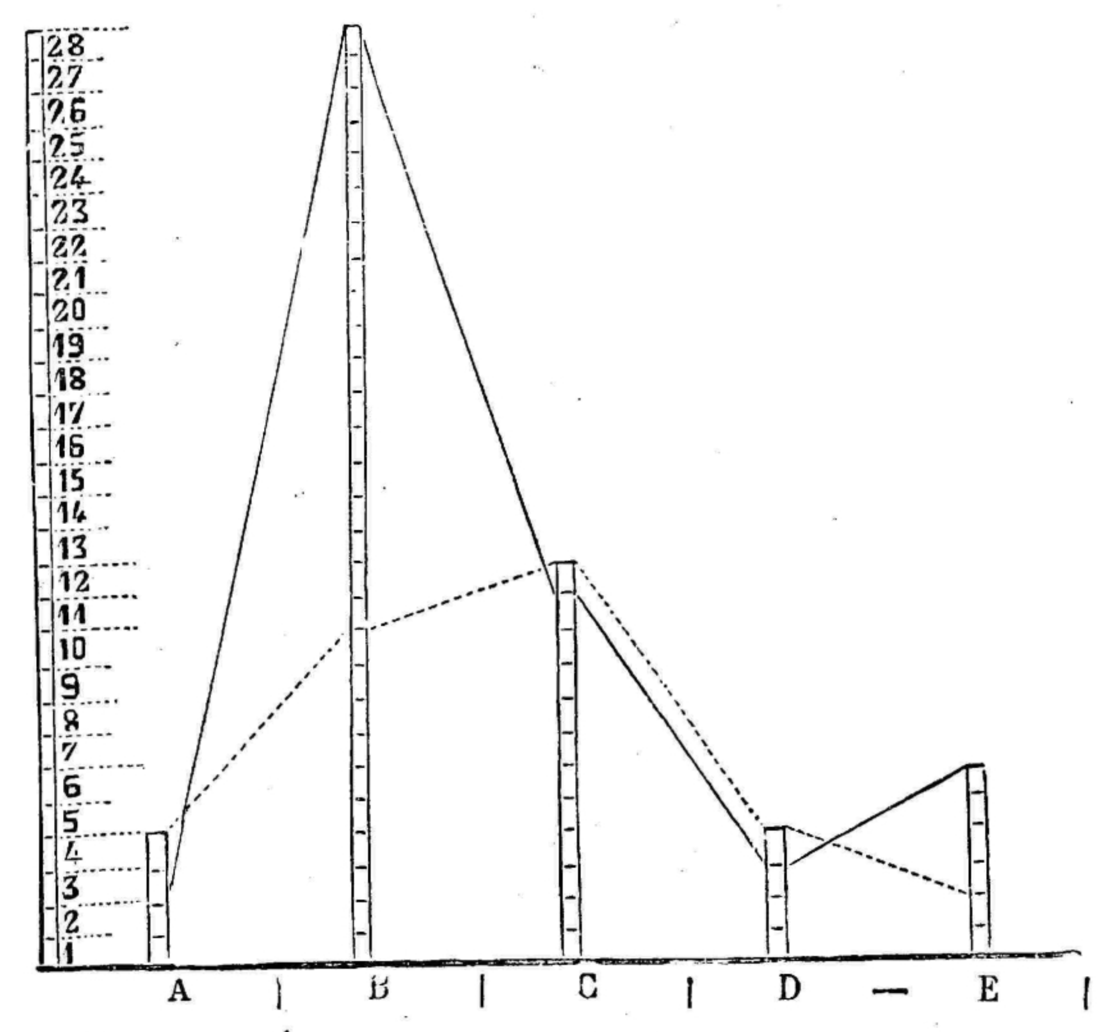


Fig. 10. — Échelle représentative des départements (1 à 28).

———— Ligne de diffusion des principes républicains.
– – – – Ligne de diffusion des principes monarchiques.

A, de 20 à 40 habitants par kilomètre carré. — B, de 40 à 60 h. par k. m. q. — C. de 60 à 80 h. par k. m. q. — D, de 80 à 100 h. par k. m. q. E, plus de 100 h. par k. m. q.

Saxon en Américain bien plus libre et plus génial

Quant à la France, elle offre d'abord un rapport remarquable entre la race et le génie. On voit celui-ci prédominer là où prévaut la race germa-

nique (Marne, Meurthe-et-Moselle, Haute-Marne, Aisne, Seine-et-Oise, etc.), tandis qu'il est plus clairsemé dans les départements où prévaut la race ibérique (Basses et Hautes-Pyrénées, Ariège Gers, Landes, etc.) et la race celtique la plus pure (Morbihan, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente, etc.). Mais même ici les contradictions ne manquent pas, car, ainsi que nous l'avons démontré dans l'*Homme de Génie*, les descendants des *Burgundiones* donnent beaucoup de génies dans le Jura et le Doubs et un petit nombre dans la Saône-et-Loire. — Dans la même race, la Haute-Garonne produit dix fois plus de génies que l'Ariège, deux fois plus que le Gers et cinq fois plus que les Landes.

Dans la Guyenne, la Gironde produit le double du Lot et dans le Languedoc, l'Hérault donne sept fois plus de génies que la Lozère.

Toutefois, en cherchant les gros chiffres, on voit que les races qui donnent le maximum des départements riches en génies, 5 sur 8 (66 p. 100) sont peuplés par la race belge et par la race ligurique.

La race ibérique donne des chiffres insignifiants de même que la race cimbrique, avec laquelle elle n'a pourtant aucune affinité (fig. 10).

Or, en comparant la distribution géographique du génie en France avec les résultats des élections politiques des années susmentionnées, on aperçoit que la génialité va de pair avec la tendance républicaine.

Densité de la population. — On comprend aisé-

ment que là où la population est agglomérée, notamment dans les villes, et Jacoby l'a signalé

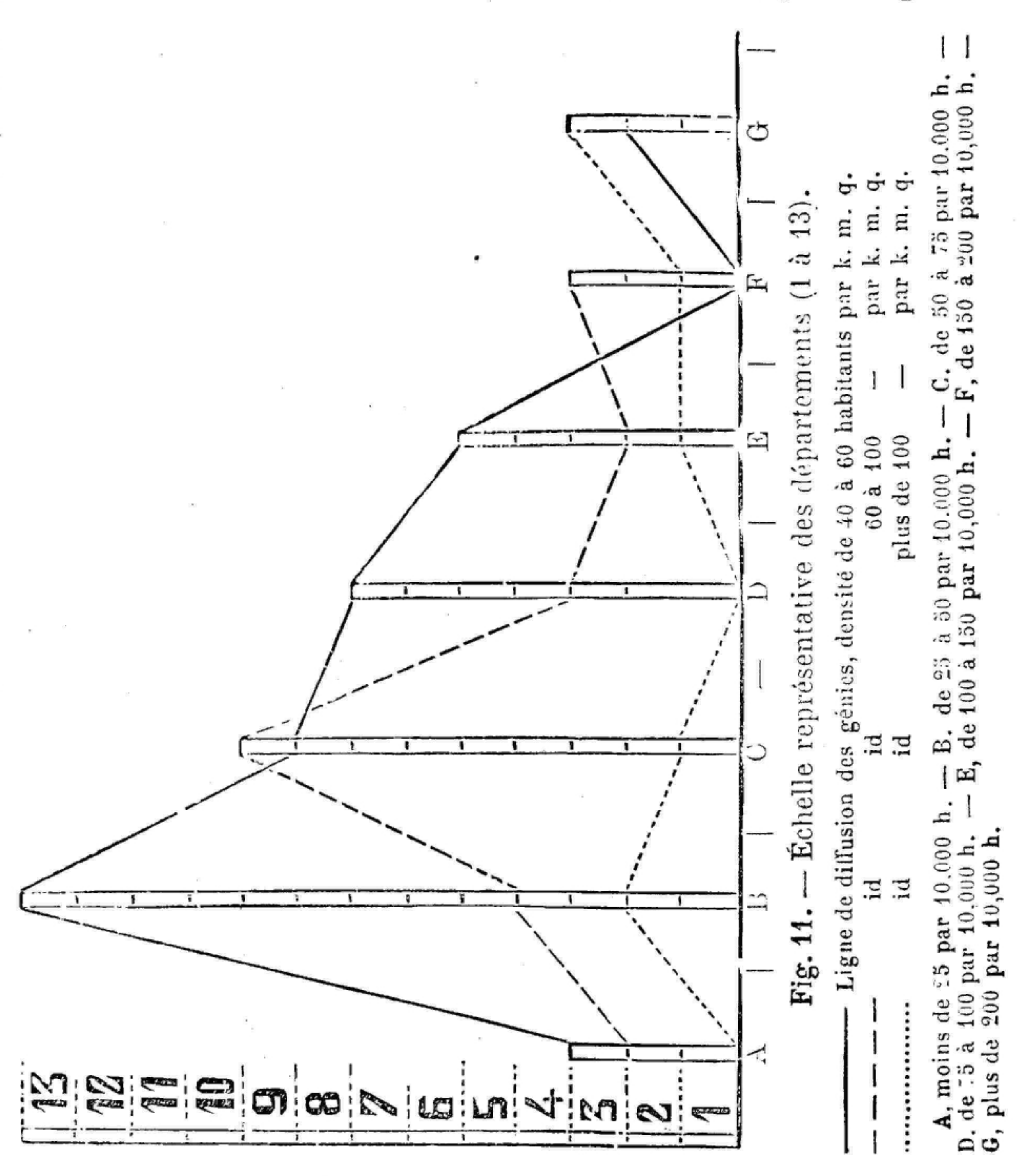


Fig. 11. — Échelle représentative des départements (1 à 13).

—— Ligne de diffusion des génies, densité de 40 à 60 habitants par k. m. q.
– – – id 60 à 100 — par k. m. q.
.... id plus de 100 — par k. m. q.

A, moins de 25 par 10,000 h. — B. de 25 à 50 par 10.000 h. — C. de 50 à 75 par 10.000 h. — D. de 75 à 100 par 10,000 h. — E, de 100 à 150 par 10,000 h. — F, de 150 à 200 par 10,000 h. — G, plus de 200 par 10,000 h.

le premier, les agitations politiques doivent avoir lieu plus fréquemment, car, dans les grands centres de population, les passions s'aiguisent par

le contact mutuel et l'exemple se propage facilement. Il faut ajouter l'existence dans les gros centres ouvriers, de l'influence peu pacifique des génies (fig. 11) et en même temps celle très dangereuse des déclassés et des criminels qui, dans les troubles politiques, cherchent à s'élever eux-mêmes ou à donner libre cours à leurs instincts pervers.

En outre, dans les centres très peuplés, il faut compter avec la névrosthénie endémique ; ainsi M. Béard a reconnu que la soif de l'or, les journaux excitants, les élections politiques favorisent la neurasthénie parmi presque tous les citoyens de New-York et celle-ci à son tour favorise la révolution (fig. 11).

De l'étude sur les rapports entre la densité de la population et les votes monarchiques en France, il résulte que dans les départements où la population est le plus agglomérée, l'esprit public est plus enclin aux idées républicaines (fig. 12).

En effet, les Basses-Alpes, les Landes, l'Indre, le Cher et la Lozère, dont la population ne dépasse pas 40 habitants par kilomètre carré, ont donné dans les élections politiques de 1877, 1881 et 1885 des quotités considérables de votes au parti monarchique.

Il en est de même pour les départements de la Vendée, du Nord, des Hautes-Pyrénées, du Gers, du Lot, et de l'Aveyron, avec 60 habitants par kilomètre carré.

Des résultats aussi curieux nous sont offerts

par l'étude des rapports entre les révolutions et le génie (fig. 12), qui est un caractère et un effet de l'évolution : on a remarqué que l'évolution et les révolutions se multiplient de préférence chez les peuples industriels (fig. 12), et chez ceux qui ont plus d'esprit, comme ce fut le cas de Flo-

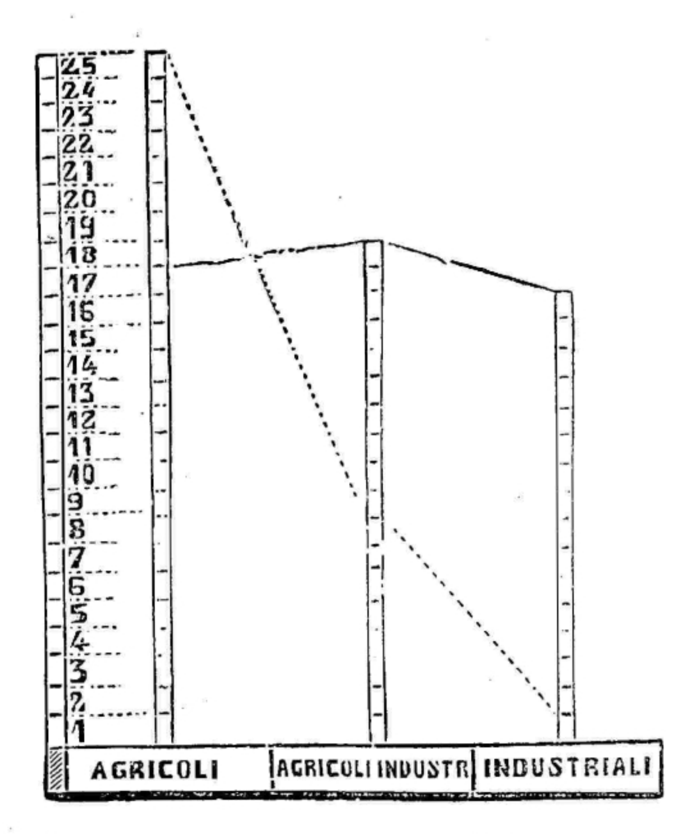


Fig. 12. — Échelle représentative des départements (1 à 25).

——————— Ligne de diffusion des principes républicains

– – – – – Ligne de diffusion des principes monarchiques

rence, de Paris et de Genève, qui en 1500 était appelée la ville des mécontents et qui était sans contredit la ville la plus civilisée de la Suisse.

Il en était de même, en Athènes, si portée aux révolutions et qui, dans la période florissante de sa civilisation, arriva à compter 56 poètes célèbres, 21 orateurs, 12 historiens et littérateurs,

14 philosophes et savants et 2 législateurs éminents, tels que Dracon et Solon; tandis que Sparte n'eut que peu ou point de révolutions et très peu de génies célèbres (pas plus de deux, d'après Schoell) ; mais ici l'influence orographique était sans doute aussi en jeu.

C'est aussi la grande production de génies, jointe à une culture très élevée, qui explique à la fois le grand développement de civilisation et l'instabilité politique de la Pologne, qui entraîna plus tard sa ruine, et cela malgré qu'elle eût tous les éléments contraires à la tendance révolutionnaire, étant un pays plat, d'un climat froid, de race slave et par conséquent brachycéphale. C'est la même raison (la moindre densité) qui nous explique le nombre aussi petit des républicains dans les départements agricoles et leur grand nombre dans les départements industriels (fig. 12).

Les femmes prennent une grande part aux grèves (Zola), aux révoltes — bien peu aux révolutions. La statistique donne pour la Commune 27 p. 100 de femmes — tandis que dans la révolution italienne, elles ne dépassaient pas 1,2 p. 100 ; il en est de même pour le génie qui est un cas tout à fait exceptionnel chez la femme — même dans les arts. Elles prirent cependant une très grande part à la révolution du Christ — comme actuellement à celle des nihilistes — mais c'est que, dans l'une comme dans l'autre, elles amélioraient leur sort et arrivaient à une plus proche égalité de droits. Il faut dire aussi que la femme slave est plus sérieusement instruite que

dans le reste de l'Europe — et que le nombre plus grand des célibataires les contraint à chercher de nouvelles sources d'activité.

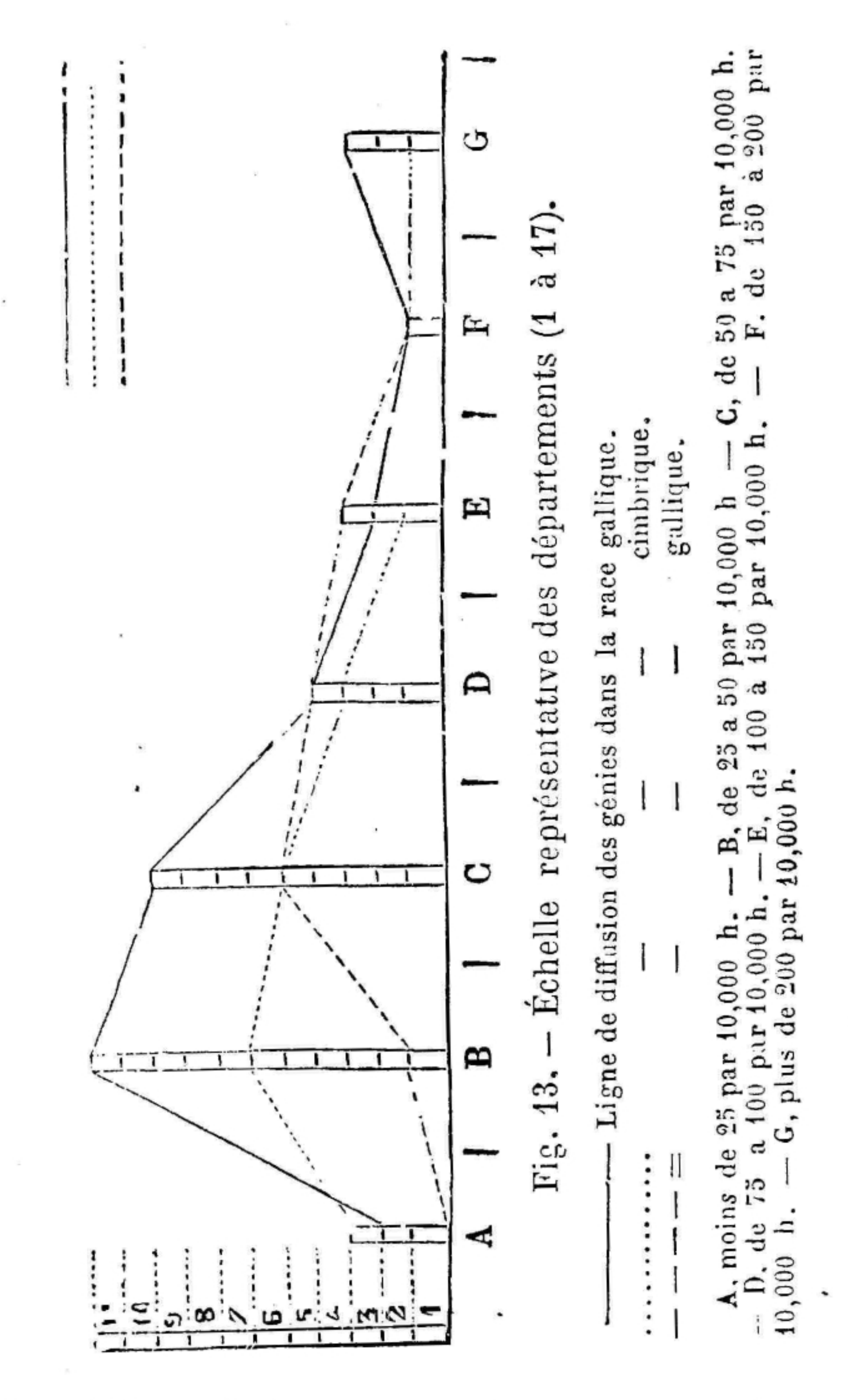


Fig. 13. — Échelle représentative des départements (1 à 17).

——— Ligne de diffusion des génies dans la race gallique.
.... — — cimbrique.
— — — — — gallique.

A, moins de 25 par 10,000 h. — B, de 25 à 50 par 10,000 h — C, de 50 à 75 par 10,000 h. — D, de 75 à 100 par 10,000 h. — E, de 100 à 150 par 10,000 h. — F. de 150 à 200 par 10,000 h. — G, plus de 200 par 10,000 h.

La folie et la criminalité se développent dans les départements en raison directe du nombre des suffrages révolutionnaires.

La présence d'un fou de génie, Cola de Rienzi, ou d'un grand génie, Marcel, et même d'un homme sans génie mais fourbe et criminel, comme Boulanger, Catilina, Donato Corsi, Sacchetti, etc., suffit pour déterminer de grands troubles politiques. Mais même avec un génie — le Christ par exemple — une vraie révolution ne peut se produire et durer sans une nécessité organique des peuples (1).

Régis, dans sa belle monographie a bien montré que les régicides étaient la conséquence directe et forcée d'un état d'esprit particulier, toujours le même. C'est donc en ce sens que les régicides forment véritablement un groupe naturel. Bien entendu, il ne faut pas confondre les régicides vrais avec les faux régicides chez lesquels l'attentat, plus apparent que réel, a été purement et simplement le fait du hasard, sans connexion avec le fond des idées, délirantes ou non délirantes. Chez ces derniers, l'attentat est parfois un *moyen*, tandis qu'il est le *but* chez les premiers.

M. Régis montre d'abord, dans son livre, que les régicides, comme tous les délinquants, sont des héréditaires dégénérés, d'une intelligence au moins mal pondérée, issus de familles morbides et porteurs de stigmates manifestes, tels que malformations du crâne, strabisme, anomalies de la forme des oreilles, etc. Il fait, en outre, remarquer que tous les régicides ont été des hommes

(1) Le développement de ces théories sera donné dans *le Crime politique*, de Lombroso et Laschi. Paris, 1891-2.

jeunes, et la précocité des accidents, on le sait, est une des principales caractéristiques des psychoses chez les dégénérés.

Quant à la forme de cette psychose, c'est un mysticisme héréditaire, un véritable délire qui se traduit par la *croyance à une mission à remplir*. Ainsi, *Poltrot* blesse à mort le duc de Guise pour ôter de ce monde un ennemi juré du saint Évangile et gagner le paradis par cet acte ; *Balthazar Gérard* tue Guillaume de Nassau pour être un athlète généreux de l'Église romaine et devenir bienheureux et martyr ; *Ravaillac* assassine Henri IV pour l'empêcher de faire la guerre au pape et de transporter le Saint-Siège à Paris ; *Damiens* égratigne Louis XV de son canif pour l'avertir de remettre toutes choses en place et de rétablir la tranquillité dans ses États ; *Henri l'Admiral* et *Charlotte Corday* frappent Collot d'Herbois et Marat pour sauver la République ; *Louvel* assassine le duc de Berry avec l'idée de délivrer successivement la France de tous les Bourbons ; *Guiteau* tue le président Garfield « par suite d'une nécessité politique et par passion divine » ; *Aubertin* tire sur M. Jules Ferry pour supprimer le mauvais génie de la France, etc.

Il faut aussi remarquer que, chez tous ces fanatiques, l'attentat est l'acte d'un seul, et que c'est commettre une véritable faute de psychologie que de leur chercher des complices. Le crime est conçu, médité et accompli par le régicide comme se conçoit, se médite et s'accomplit un acte d'aliéné.

III

Nous devons enfin signaler un ouvrage de M. Balestrini qui applique nos idées à une nouvelle théorie pénale sur l'avortement (*Dell'aborti et dell'infanticide*, 1888).

Il nous prouve que la pénalité doit dans ce cas être bien amoindrie, car le fœtus, surtout dans les premiers mois, représente pour la société moderne qui n'est plus théologique, bien plus, un animal qu'un être humain ; et c'est alors bien plus, qu'on me permette le mot, un bruticide qu'un homicide.

Tarde, Sarraud, Drill ont essayé les premiers les applications juridiques de la science nouvelle, ainsi que MM. Ferri et Garofalo qu'on peut bien dire Français aussi par leurs ouvrages. Je dois signaler surtout la *Riparazione del danno* de M. Garofalo, car elle peut dissiper les craintes dont M. Maxime Du Camp s'est fait l'écho sur les dangers de notre école : il y étudie, en effet, les moyens pour obtenir les dédommagements du crime.

Il propose, que, dans les dégâts contre la propriété, lorsque l'offenseur est solvable, les dédommagements offerts par le coupable avant ou après la condamnation amènent la réduction de la moitié de la peine : la réduction serait d'un quart dans les délits contre les personnes. Lorsque le dédommagement serait obtenu par l'of-

fensé, par exécution forcée, le condamné n'en récolterait aucun bénéfice.

Si l'endommagé refusait d'accepter la réparation des dommages-intérêts, ou s'il y renonçait, la somme offerte serait dévolue à une caisse des amendes ; il en serait de même si l'endommagé était lui-même responsable pour délit commis ; la caisse pourvoirait dans les cas d'insolvabilité de l'offenseur.

CHAPITRE VII

CONGRÈS, JOURNAUX, SOCIÉTÉS ANTHROPO-JURIDIQUES

I

Nos progrès sont allés bien au delà des découvertes de détail qui peuvent intéresser seulement les savants. Elles ont dépassé les bornes élevées, mais trop solitaires, de la science. A l'époque du premier Congrès d'anthropologie criminelle, il n'y avait pour répandre ces idées dans le monde qu'une seule revue, l'*Archivio di psichiatria, scienze penali e anthropologia criminale*; maintenant nous avons l'*Anomalo* de Zuccarelli, la *Scuolo positiva di diretto del Fiorettre* (Napoli), l'*Archivio di frenatria* de Reggio, la *Revista d'Anthropologia criminal* de Talladriz (Espagne), les *Archives d'Anthropologie criminelle* de Lacassagne, les *Archives de Psychiatrie*, de Mirjewski, et celles de Kowalewski, la *Revue de la Société juridique* de Moscou, les *Mémoires de la Société d'Anthropologie* de Bruxelles. Et pourquoi n'ajouterions-nous pas les *Bulletins de la Société d'Anthropologie* dans lesquels Manouvrier, Fallot, Letourneau et Bordier ont soutenu des batailles si

glorieuses pour notre drapeau ; et la *Revue de la Réforme Judiciaire* de Janvrot et la *Revue scientifique* qui est toujours la première à propager les idées nouvelles ; et le *Bulletin de la nouvelle Société d'Anthropologie criminelle de Buenos-Ayres*, la première société consacrée à cette nouvelle science qui compte déjà un muséum spécial et des membres justement célèbres (1)?

II

Je ne dois pas oublier le congrès juridique de Lemberg, de l'année 1889, où Rosenblatt a traité *Les causes psychologiques des crimes*, où Erzynnshi a communiqué les résultats de la nouvelle école anthropologique et où Butzinski a traité « des prisons selon la nouvelle école ». Mais le premier congrès juridique qui ait mis vraiment en discussion les problèmes posés par la nouvelle école juridique, est celui de Lisbonne, dont le 4 avril 1889, a eu la première séance.

La première question discutée était ainsi formulée : L'administration de la justice doit-elle être gratuite, particulièrement en matière de tutelle et en matière pénale ? — La résolution du Congrès a été que : l'administration de la justice, étant une fonction de la société, doit être gratuite de toute manière : elle a été prise pres-

(1) Pinero, Drago, Ramos. — Meija etc.

que à l'unanimité, deux votants seulement y ont été contraires.

La cinquième question était : Doit-on indemniser les accusés acquittés ; en cas d'affirmative, l'indemnité est-elle due à tout individu acquitté sans distinction, ou seulement à celui que le tribunal aura déclaré innocent ? — On a approuvé à l'unanimité la réponse suivante : L'Etat doit une indemnité à tout prévenu ou accusé dont l'innocence complète a été déclarée judiciairement, soit au cours de l'instruction du procès, soit après l'accusation, dans le jugement sur la poursuite, soit finalement pendant la revision par le juge chargé de statuer. Exception est faite toutefois pour ceux qui, par leurs fautes ou leurs actes, ont donné un motif à la prévention et provoqué la poursuite par des déclarations mensongères, de faux aveux ou tous autres moyens susceptibles de contribuer à l'erreur judiciaire commise à leur préjudice.

La dixième question était : En quel sens est-il urgent de réformer les codes criminels en ce qui touche les conditions de la responsabilité pénale de l'auteur du fait incriminé et les effets des causes de non-imputabilité (*circumstantias dirimentes*) pour que la doctrine de la loi, s'accorde avec les affirmations de la psychologie contemporaine, de l'anthropologie criminelle et de la pathologie aliéniste, et satisfasse à la nécessité de donner à la société toute la sécurité possible à l'égard des criminels ?

Le rapporteur était M. le Dr Ant. Augusto

Chrispiniani da Jonseca, juge à Meda. A ses conclusions, la section de droit criminel a substitué les suivantes :

1° Les lois pénales doivent statuer, non seulement à l'égard des fous, mais encore à l'égard des délinquants qui, sans être absolument fous, ne sont cependant pas complètement responsables de leurs actions ;

2° Le délinquant absolument fou doit, après constatation de son irresponsabilité, par examen médical et par tous les autres moyens légaux, être enfermé à perpétuité dans un hôpital ou dans un asile ;

3° Ceux qui n'étant pas absolument fous ne sont pas complètement responsables, mais sont dangereux, doivent être jugés et détenus temporairement dans des établissements à ce destinés.

Ces conclusions ont été votées par la majorité du congrès, et comme on voit ce sont les mêmes que ceux de notre école.

III

La faculté de droit de Heidelberg a mis au concours parmi ses élèves, comme prix annuel, « *Les applications juridiques* des découvertes du professeur Lombroso sur l'*Homme criminel* ».

Je signalerai encore la fondation récente de l'*Union internationale de droit pénal* laquelle a inscrit sur son drapeau les conclusions pratiques de notre école : que pour connaître la criminalité

il faut étudier les criminels ; que les mesures préventives sont aussi efficaces que la peine contre les crimes ; que les tribunaux répressifs et l'administration pénitentiaire concourent au même but et la condamnation ne valant que par son mode d'exécution, la séparation consacrée par notre droit moderne entre la fonction pénitentiaire est irrationnelle ; qu'il faut tâcher de substituer d'autres peines aux emprisonnemeuts de courte durée ; qu'il faut distinguer les délinquants d'accident de ceux d'habitude ; et que pour ces derniers lorsqu'il s'agit seulement de la répétition de petits délits, le système pénal doit tâcher de prolonger les peines.

C'est l'écroulement de toute la vieille métaphysique juridique, que ce décalogue auquel ont souscrit trois cents membres des plus distingués de la jurisprudence européenne. L'œuvre n'est commencée que depuis six mois, et nous avons déjà les mémoires importants de Garofalo, de Prins, de Lammatsch, de Liszt; et déjà ils se sont réunis dans un congrès, le 3 août 1889, à Anvers, pour poursuivre la réforme de la législation pénale, conformément aux données fournies par les études anthropologiques et sociologiques.

On a été d'accord que, pour les délinquants d'occasion, les débutants, ceux qui n'ont pas subi de condamnations antérieures, la prison est plus nuisible qu'efficace. On a proposé de substituer à la prison diverses mesures, telles que l'admonestation (comme en Angleterre et en Italie), l'internement chez soi, la réforme du système des

amendes, les travaux publics à l'air libre, et la plus large application de la condamnation conditionnelle, qui permet le relèvement du condamné coupable d'un entraînement passager, en ne le livrant pas au voisinage pervertissant des récidivistes, délinquants d'habitude.

On a adopté à l'unanimité l'amendement de M. Garofalo.

« L'union recommande l'application du principe de la condamnation conditionnelle en insistant sur la nécessité d'en déterminer les limites d'après les conditions locales et en tenant compte des sentiments et de l'état moral des peuples. »

Honneur, trois fois honneur à Du Hamel, à Prins, qui ont fait les premiers pas dans cette voie ! honneur à tous ces nobles esprits qui, entraînés par le flot puissant des vérités nouvelles, ont renoncé (ce qui est rare chez les hommes et plus encore chez les savants) à des convictions qui, formées dans leur jeunesse, grandies avec leur gloire, devaient leur être doublement précieuses.— Il est bien vrai que quelques-uns d'entre eux désavouent leur origine et protestent qu'ils n'ont rien de commun avec nous ; mais ce n'est là qu'une très rare exception. Et, d'autre part, lorsqu'on combat, comme nous, pour une idée, que nous importe si la personne est méconnue, pourvu qu'on adopte son drapeau? — N'est-ce pas la destinée commune dans ce monde, que les fils, en grandissant, délaissent leurs parents, tandis que ceux-ci n'oublient jamais leurs enfants ?

Pour nous, cet oubli même prouve notre maturité.

IV

Mais comme un bonheur ne vient jamais seul je vois poindre à l'horizon une application encore plus nouvelle.

Manouvrier, dans un de ces moments prophétiques qu'ont les hommes de génie, disait, il y a peu de jours, que non seulement il existe une anthropologie criminelle; mais qu'il devait se former une anthropologie historique, sociale, etc. Eh bien ! ce moment est déjà venu. Taine et Renan ont déjà créé une anthropologie historique : MM. Lessona, Fioretti, ont fait des essais d'applications au droit civil, surtout pour les testaments, les droits de succession et le divorce. M. d'Aguanno vient de publier un ouvrage très volumineux rempli de documents et d'aperçus généraux sous le titre : *Sulla evoluzione e genesi del diritto civile* (1890). Et si dans ces nouvelles applications, notre science allait perdre son nom et recevoir un nom nouveau comme *anthropologie sociale, juridique?* Eh bien ? ce jour serait béni ; car nous tenons bien plus au triomphe des idées nouvelles qu'à celui de leur nom.

Je n'ai pas fait mention jusqu'ici du *Congrès d'Anthropologie criminelle* de Rome, ni de celui de Paris. Les actes du premier sont déjà publiés, et ceux du second vont paraître et mieux que

toutes mes paroles, confirmeront l'importance de la nouvelle science. Mais un fait qu'ils ne pourront pas mettre suffisamment en évidence, fait reconnu cependant par tous les congressistes présents à Paris en 1889, c'est que grâce à l'hospitalité de MM. Thévenet, ministre de la justice, MM. Herbette, Brouardel, Roussel, Motet, Magnan, Roland Bonaparte, et de tant d'autres, la courtoisie française s'y est montrée aussi grande que sa génialité.

APPENDICE

ENSEIGNEMENT DE L'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE ET SURTOUT DE LA SCIENCE PÉNITENTIAIRE DANS LES PRISONS

1. A première vue, on dirait qu'il est superflu de vouloir démontrer l'utilité d'un enseignement de la science pénitentiaire.

Puisqu'il s'agit de connaissances qui peuvent décider du sort de milliers et de milliers d'individus et, ce qui est plus important encore, de connaissances auxquelles la sécurité de toute la société est intéressée, il est bien naturel d'admettre que ce doit être un grand avantage de fixer des règles pour tous ceux qui embrassent la carrière pénitentiaire et poursuivent le noble but du relèvement moral des criminels. Jusqu'à ce jour, nous avons marché dans ce domaine en tâtonnant et sans recourir aux sciences et moins encore à l'enseignement universitaire.

C'est une loi générale, d'ailleurs, que les théories, didactiques, soient précédées d'une action plus ou moins tâtonnante et informe. Les mots résonnèrent bien avant que la grammaire les recueillît et fixât les règles du langage; et des centaines de siècles

s'écoulèrent avant que le griffonnage graphique fût remplacé par les lettres de l'alphabet et ensuite par les règles de la peinture. Pendant bien des années on fit la guerre, le commerce, avant de connaître l'arithmétique, l'économie politique, la balistique et la statistique.

Ce n'est guère qu'aujourd'hui que l'on commence réellement à enseigner l'histoire d'une manière scientifique, car, auparavant, ce qu'on enseignait était la chronique des événements.

Le droit pénal, aussi, n'a pris une forme didactique que depuis peu d'années.

La matière des sciences pénitentiaire et carcéraire est plus compliquée et plus susceptible d'enseignement que toutes les autres; et cependant elle en est dépourvue.

Si nous prenons d'abord en considération l'architecture des prisons, nous ne sommes pas encore arrivés à savoir comment on doit construire une cellule ou un atelier qui, tout en étant économique, ne nuise pas à la santé et permette au détenu d'y être occupé utilement, sans être exposé à la dépravation que le régime en commun des criminels entraîne après lui. Une pareille cellule et de pareils ateliers n'existent pas encore, et on ne sait pas à l'heure qu'il est comment on devrait modifier les constructions des maisons de correction, des prisons pour femmes et des maisons d'arrêt, dans lesquelles les prévenus innocents ou coupables passent une phase de transition.

Nous avons été ravis d'entendre louer les constructions et l'aménagement de certains pénitenciers allemands, russes, suédois. Nous n'en avons pas fait l'étude et la critique; et je dis cela pour les savants, car la connaissance de ces choses n'est pas

du domaine du public. Mais si on connaît bien le côté matériel d'un établissement pénitentiaire, connait-on aussi bien le côté administratif et moral? Nous nous faisons ici d'étranges illusions, comme jusqu'à présent nous nous en sommes fait sur le droit pénal. Nous tranchons les questions, à droite et à gauche, sans examiner les faits; nous nous persuadons qu'un certain établissement est vraiment utile, parce que sa construction a une forme carrée ou allongée ou circulaire, nous croyons qu'elle permet alors l'isolement des criminels et guérit radicalement ces derniers d'anomalies qui résultent de l'atavisme ou de lésions traumatiques ou de profondes déformations organiques.

A cela s'ajoute l'administration qui est très compliquée, surtout lorsque le travail est introduit dans les prisons ; et que, dans cette organisation on veut s'affranchir de la coopération des entrepreneurs toujours pernicieuse. Ensuite, on rencontre de grandes difficultés lorsqu'il s'agit de donner satisfaction à des besoins de récréations intellectuelles, en autorisant les entrevues de prisonniers avec des personnes distinguées, en admettant les détenus à l'usage des livres de la bibliothèqce, en organisant l'instruction religieuse, de manière à ce que cette dernière ne conduise ni à la monomanie religieuse, ni à l'athéisme ni à l'intolérance.

Nous ne croyons pas qu'on puisse prévoir et pourvoir à tout cela au moyen de quelques articles d'un aride règlement, ni même résoudre ces problèmes avec une série de tableaux statistiques qu'il est facile d'arranger à sa manière, sans qu'ils aient le moindre rapport avec la réalité.

Toutes ces questions ne peuvent être élucidées que par une étude détaillée, profonde, en partie théori-

que et en partie pratique, qui cherchera à s'émanciper de l'apriorisme qui s'est faufilé dans la pratique carcéraire et y a fait commettre bien des fautes. Rappelons à cet égard les illusions qu'on se faisait tout récemment à ce propos. Je n'ai pas besoin de les énumérer, il suffit de citer les ouvrages de MM. Beltrani-Scalia, Salillos et Prins (1).

L'échec auquel nous assistons résulte d'un excès de généralisation; sous prétexte de supprimer l'arbitraire, on a supprimé le mouvement et la vie. « Quand même les tribunaux d'Europe continueraient à laisser tomber les condamnations sur les misérables, comme un robinet laisse tomber l'eau goutte à goutte sur le sol, encore rien ne serait-il changé : les condamnations s'enfoncent dans les masses comme les gouttes d'eau dans le sable. Croire que l'on transformera ce mal des prisons, est une énorme illusion. Croire que l'on y réussira par un séjour rapide dans une prison est une absurdité. La prison, plus que toute autre peine, demande à être appliquée avec discernement. En la prodiguant à tort et à travers à tous ceux qui défilent devant un tribunal, on en émousse l'effet, on en détruit la portée, et on sape par la base le système pénitentiaire d'autant plus sûrement qu'il est presque impossible de fournir du travail aux détenus de quelques jours, et que la peine devient ainsi une excitation à la paresse (Prins). »

2. Mais il y a une étude plus importante encore, car elle intéresse l'administration carcéraire et l'administration pénale : je veux parler de l'étude de l'homme criminel. On croyait dans les temps anciens

(1) Voir Prins, *De la libération conditionnelle en Belgique*, 1888.

que l'on pouvait étudier la maladie au lieu du malade, le crime et non le criminel.

Il est inutile de dire combien cela a été nuisible, car le même crime peut être commis par passion, dans un accès de délire, par suite d'un vice inné, et selon les cas, il faut des peines spéciales. La lutte inutile, et ce qui est pis, inutilement coûteuse qu'on a soutenue jusqu'à présent contre le crime, dont la récidive va toujours en augmentant, sert à démontrer l'effet de nos erreurs.

Même, abstraction faite de cette faute, la nécessité de l'étude du criminel s'impose en obéissance aux vieilles maximes des sciences carcéraires. Je fais allusion ici aux observations si intéressantes, faites à Zwickau, d'après lesquelles on doit traiter les criminels individuellement, et modifier le traitement suivant le caractère personnel, si l'on veut obtenir un résultat quelque peu satisfaisant. Comment pourra-t-on donc pratiquer la libération conditionnelle, administrer avec succès une maison de correction, sans étudier individuellement le crime?

Et comment fera-t-on une étude individuelle si l'on n'organise pas des enseignements spéciaux sur les criminels?

C'est grâce à l'absence de cet enseignement que les juristes et la plus grande partie des employés carcéraires envisagent les criminels comme des hommes tout à fait normaux qui sont frappés d'un sort malheureux, des conscrits qui, dans la conscription de malheur, au lieu de tirer un bon numéro, ont tiré un mandat d'emprisonnement.

Il est naturel qu'avec de telles erreurs fondamentales, on doive se tromper dans toutes les mesures prises contre les criminels, et qu'on en soit arrivé à un tel point que dans tous les pays, l'Angleterre et

l'Amérique du Nord exceptées, les gens honnêtes ont plus à souffrir des frais de détention des coupables que de leurs méfaits.

3. Ces recherches doivent, naturellement, être pratiquées sur les lieux.

Tout le mécanisme de la cellule, tous les rouages du service qui doivent rendre efficace une maison de correction, l'organisation des travaux qui doivent alléger les charges de l'Etat sans nuire à l'isolement et à l'amendement des criminels, ne peuvent être mis en pratique si l'on n'est pas en contact avec les faits.

Aussi est-il impossible d'étudier l'homme criminel sans le voir, et même de bien près, ce qui n'est pas difficile. C'est à tous ces mensonges juridiques dont l'Europe s'est imbue jusqu'ici, qu'il faut attribuer cette légende que l'accusé ne reçoit pas volontiers des visites et ne se soumet pas docilement à un examen anthropométrique, surtout lorsqu'il est question de criminels communs.

Par amour de la science et de la pratique médicale, nous laissons percuter des centaines de phtisiques dans les hôpitaux, examiner des centaines de femmes enceintes par des jeunes gens, manipuler dans les cliniques chirurgiques des membres fracturés et palper le corps des individus des deux sexes ; et quoique les visites soient bien souvent fatales aux aliénés, nous laissons, sans difficulté, fréquenter les cliniques psychiatriques, pendant des mois entiers, par les étudiants en médecine ; et les difficultés commenceraient seulement pour les criminels ?

Comment expliquer cette manière d'envisager les choses à rebours et seulement pour ces personnes qui, certainement, sont bien moins délicates et moins intéressantes : les criminels ?

Si les égards que nous avons étaient sincères, nous aurions à prendre des mesures, non pas pour empêcher les études sur le condamné, mais bien plutôt pour défendre la publication dans les journaux, de notices beaucoup plus répandues, plus obscènes et plus calomnieuses, données sur les prévenus, avec leurs portraits, et nous devrions restreindre la publicité des cours d'assises que, par suite d'un autre mensonge juridique conventionnel, on considère comme sauvegarde des honnêtes gens, des accusés, des faibles, et, Dieu nous garde, de la liberté politique !

Un prévenu qui peut être le plus honnête homme du monde, on le laisse traîner dans la presse avec ses nom et prénoms, on permet que son portrait, sa biographie courent dans tous les journaux, et après cela on jette les hauts cris si quelque savant, devant des collègues, veut étudier la physionomie non pas d'un prévenu, mais d'un vrai criminel d'habitude !

Un examen semblable, fait avec calme par des personnes sérieuses, ne donne presque jamais lieu à des inconvénients et ne trouble pas la discipline. Il suffit qu'on sache que pendant quatorze années j'ai pu conduire une centaine d'étudiants dans les prisons de Pavie et de Turin, sans qu'une seule fois la presse s'en soit doutée et sans qu'aucun des prisonniers, quoiqu'il en eût le droit, se soit refusé à l'examen. D'autre part, il est bien entendu qu'on ne doit pas étudier les premiers venus, et bien moins les prévenus, s'ils ne sont pas en état de récidive, à moins qu'ils ne soient, au moment de l'examen, sous le coup d'une accusation grave.

On doit aussi exclure les prisonniers qui se refusent à se laisser examiner et qui ont commis des

crimes qui ne dénotent pas la perte du sens moral; comme les faillis, par exemple, certains faussaires, etc.

On ne doit étudier que les criminels-nés. D'autre part, les autres criminels ne diffèrent pas beaucoup des autres hommes et n'ont pas besoin de soins spéciaux. On doit faire cette étude avec le tachi-anthropomètre d'Anfosso, suivant les règles qui ont été fixées avec tant de finesse par Tamburini et Benelli (1) et que j'ai essayé de compléter, et aussi selon les règles fixées par Bertillon. Et comme beaucoup de criminels-nés ne sont pas véridiques, l'examen doit être précédé de l'étude de l'acte d'accusation. Ces entrevues et cet examen ne peuvent être dangereux pour les criminels ; au contraire, les résultats de ces études communiqués à ceux qui doivent décider de la détention et éventuellement de la libération conditionnelle des individus, pourront servir beaucoup mieux que les démarches et instances des députés et les informations bureaucratiques qui en sont généralement la règle ; et cela d'autant plus que ces entrevues pourraient corriger les oisivetés dangereuses de la cellule, et bien des fois prévenir les erreurs de la justice humaine ou aider à les réparer comme dans le cas de Rossi (2), où un condamné à vie, pour vol de grand chemin, fut reconnu à l'examen anthropométrique et à l'examen psychologique pour être un honnête homme calomnié.

Cette étude nous donnerait aussi un nouveau moyen pour introduire, dans l'enseignement des connaissances carcéraires, l'examen de l'homme criminel. Mais si les préjugés et les mensonges conventionnels qui dominent encore empêchaient l'étude

(1) *Actes du Congrès d'anthropologie criminelle.* Rome, 1888.

(2) *Centuria dei criminali,* 1888, I, etc.

de l'homme criminel en prison, rien n'empêcherait d'étudier les criminels libres, en grand nombre dans le monde, et qu'on peut très facilement rencontrer sur la voie publique. Aussi, quant à moi, depuis six ans, je ne fais mes études que sur ceux-ci.

Le seul inconvénient qui pourrait se présenter, lorsque les étudiants pénètrent dans les prisons, ce serait que des accusés innocents et honnêtes y soient aperçus contre leur volonté.

Il est vrai que, malgré tout, ils pourront être vus au tribunal; néanmoins on devrait l'éviter, en donnant un masque à tous ceux qui le désirent, en faisant pénétrer directement les étudiants dans l'école de la prison et en n'y appelant que les individus qui voudraient bien se laisser examiner.

Quant aux maisons de correction pour jeunes délinquants, la question est encore plus délicate et plus compliquée. Je crois que l'examen ne doit être fait qu'avec le concours des maîtres et des directeurs spirituels et sur les meilleurs élèves, en représentant la visite comme une distinction, et en n'examinant jamais que les jeunes gens dont l'entrée a été provoquée par un délit, car autrement on pourrait souvent pervertir des enfants honnêtes et malheureux.

Il serait, d'autre part, très avantageux de faire une étude approfondie sur le revers de la médaille et d'étendre ces recherches dans les écoles publiques, en examinant les élèves plus incorrigeables, comme premier pas vers leur internement dans une maison d'éducation correctionnelle.

Un inspecteur des écoles de l'Italie, de grand talent, M. Ruffini, qui a vu combien ces recherches seraient utiles, a déjà fait une espèce d'apostolat dans le but d'obtenir qu'on prenne note, dans le livret de l'école, des anomalies morales des enfants, anomalies

qui, lorsqu'elles persistent pendant plusieurs années, peuvent être considérées comme de graves indices, de criminalité, et demanderaient des mesures préventives pour empêcher que l'enfant ne contracte définitivement des penchants vicieux.

Et voilà comment des recherches didactiques pourraient contribuer à la protection de la société.

Pour ce qui regarde les femmes, ces recherches ne sont pas aussi nécessaires, car la criminalité est bien moins répandue parmi elles. Ces recherches devraient se borner aux prostituées criminelles qui, ayant été en contact avec le monde et plus qu'il ne faudrait, ne seront pas, par cet examen, blessées dans leur amour-propre, et dont la pudeur ou la timidité ne subirait aucune atteinte.

Le cours d'instruction devrait comprendre :

a). Une partie théorique sur les lois, ordonnances et règlements carcéraires, sur les types de cellules, le mobilier, etc. ;

b). Une étude de la statistique criminelle, théories pénales, libération conditionnelle, patronage, etc. ;

c). Des études d'anthropologie criminelle et de psychiatrie sur les criminels ;

d). Une autre partie toute pratique consisterait en un examen direct des lieux de détention, des cellules, etc., sous les yeux des directeurs, des sous-directeurs et des professeurs.

Un registre en double copie, dans lequel le résultat de ces études et de ces visites serait inséré, devrait être consulté par la commission pour la liberté conditionnelle et par la commission de surveillance des prisons.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

— **L'homme criminel** (*criminel né, fou moral, épileptique*). 3e édit., 1895. 2 vol. in-8°, avec atlas. . . . 36 fr.

LOMBROSO et FERRERO. — **La femme criminelle et la prostituée.** 1 vol. in-12, avec 13 planches hors texte, 1896. 15 fr.

LOMBROSO et LASCHI. — **Le crime politique et les révolutions.** 2 vol. in-8°, avec planches hors texte. 1892. 15 fr.

PROAL (Louis), président à la Cour d'Appel de Riom. — **La criminalité politique.** 1895. 1 vol. in-8° (*Couronné par l'Institut*). . . . . 5 fr.

— **Le crime et la peine.** 3e édit., 1899. 1 vol. in-8°. 10 fr.

— **Le crime et le suicide passionnels.** 1900. 1 vol. in-8° (*Couronné par l'Académie française*). . . . . 10 fr.

SIGHELE. — **La foule criminelle** (*Essai de psychologie collective*), 2e édit. refondue. 1901. 1 vol. in-8°. 5 fr.

TARDE (G.). — **La criminalité comparée.** 5e édit., 1902. 1 vol. in-8°. . . . . 2 fr. 50

PSYCHOLOGIE PATHOLOGIQUE

DUPRAT (G.-L.), docteur ès lettres. — **L'instabilité mentale** (*Essai sur les données de la psycho-pathologie*. 1899. 1 vol. in-8°. . . . . 5 fr.

— **Les causes sociales de la folie.** 1900, 1 vol. in-16. 2 fr. 50

GURNEY, MYERS et PODMORE. — **Les hallucinations télépathiques**, adaptation de l'anglais par L. MARILLIER, avec préface de M. CH. RICHET. 3e édit., 1899. 1 vol. in-8°. 7 fr. 50

HARTENBERG (Dr P.). — **Les timides et la timidité.** 1901. 1 vol. in-8°. . . . . 5 fr.

MURISIER, professeur à l'Université de Neufchâtel. — **Les maladies du sentiment religieux.** 2e édit., 1903. 1 vol. in-16. . . . . 2 fr. 50

NORDAU (Max). — **Dégénérescence.** 6e édit., 1903. 2 vol. in-8° . . . . 17 fr. 50

— **Psycho-physiologie du génie et du talent**, trad. DIETRICH. 3e édit., 1900, 1 vol. in-16. . . . . . 2 fr. 50

RIBOT (Th.), de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France. — **Les maladies de la mémoire**. 16e édit., 1902. 1 vol. in-16. . . . . 2 fr. 50

— **Les maladies de la volonté**. 18e édit., 1903. 1 vol. in-16 . . . . 2 fr. 50

— **Les maladies de la personnalité**. 10e édit., 1903. 1 vol. in-16 . . . . 2 fr. 50

SOLLIER (Dr P.). — **Psychologie de l'idiot et de l'imbécile.** 2e édit., 1901. 1 vol. in-8°, avec planche. 5 fr.

MORALE

ARRÉAT (Lucien). — **La morale dans le drame,** *l'épopée et le roman.* 2e édit., 1899. 1 vol. in-18 . . . 2 fr. 50

CHABOT (Ch.), professeur à l'Université de Lyon. — **Nature et moralité.** 1896. 1 vol. in-8° . . . . . 5 fr.

CRESSON (A.). professeur agrégé de l'Université. — **La morale de Kant.** *Etude critique,* 1897. 1 vol. in-16 (*Couronné par l'Institut*) . . . . 2 fr. 50

— **La morale de la raison théorique.** 1903. 1 vol. in-8°. 5 fr.

DURAND (De Gros). — **Questions de philosophie morale et sociale,** introduction de D. PARODI. 1902. 1 vol. in-16. . . . . 2 fr. 50

FOUILLÉE (Alf.), de l'Institut. — **Critique des systèmes de morale contemporains.** 4e édit., 1899. 1 vol. in-8°. . . . . 7 fr. 50

FULLIQUET (G.). — **Essai sur l'obligation morale.** 1898. 1 vol. in-8°. . . . . 7 fr. 50